

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DESCRIPTIF DE PROJET

INTITULÉ:	DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS, ET DE LEUR VALORISATION INDUSTRIELLE DANS UN CADRE INTRA-AFRICAÏN – PHASE I ÉTAPE 1
NUMÉRO DE SÉRIE:	PD 700/13 Rev.2 (I)
COMITÉ:	INDUSTRIE FORESTIÈRE
SOU MIS PAR:	OIBT
LANGUE ORIGINALE:	ANGLAIS

RÉSUMÉ:

Ce projet a pour objet d'éliminer les principales contraintes recensées qui entravent l'expansion de la transformation plus poussée des bois tropicaux en produits à valeur ajoutée et le développement du commerce, dans le cadre notamment du commerce intra-africain, ce à travers neuf domaines d'action: facilitation du commerce, élaboration et mise en œuvre de stratégies nationales de développement industriel et du commerce; développement des activités commerciales dans des entreprises pilotes; amélioration de la transparence des marchés; mesures favorisant le commerce; formation; renforcement des associations nationales de l'industrie et du commerce; financements novateurs; et transfert de technologie. Sa mise en œuvre repose sur l'engagement concret des acteurs et sur une coopération étroite avec les partenaires des secteurs public et privé qui ont été définis aux niveaux international, régional et national. Les activités seront exécutées suivant une séquence logique divisée en deux phases de trois années chacune afin d'assurer l'intégration et la pérennisation des retombées du projet. **La Phase I est divisée en deux étapes, la première étant axée sur trois pays pilotes et le renforcement des capacités dans le développement de l'industrie et du commerce.**

AGENCE D'EXÉCUTION: ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

DURÉE: 36 mois
Phase I Étape 1: 12 mois
Phase I Étape 2: 24 mois

BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT:

	SOURCE	CONTRIBUTION EN \$EU
Phase I Étape 1	OIBT	1 399 989
Phase I Étape 2	OIBT	3 759 256
	Gouvernements participants	297 000
	Secteur privé	818 300
	TOTAL	6 274 545

INTRODUCTION

En 2013, le CIBT a approuvé le projet PD 700/13(I) Rev1. «DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS, ET DE LEUR VALORISATION INDUSTRIELLE DANS UN CADRE INTRA-AFRICAÏN - PHASE I» en vue de son financement (annexe 1). Son budget s'élevait à 6 274 545 \$EU, mais le financement n'avait pas pu être levé pour démarrer la mise en œuvre du projet.

En décembre 2014, le Gouvernement du Japon a fait part de son intérêt concernant le financement d'une première étape du projet pour une durée d'un an et a prié l'OIBT de préparer une proposition de financement correspondante.

Après avoir examiné les faits nouveaux intervenus dans la région, l'Étape 1 a été conçue de manière à cibler la mise en œuvre des activités qui peuvent être exécutées durant une période initiale d'une (1) année en vue d'établir les bases de l'Étape 2, laquelle lui fera suite afin de mettre en œuvre les activités restantes. La planification a été pensée de manière à ce que l'Étape 1 puisse être menée à terme indépendamment du financement de l'Étape 2.

L'Étape 1 décrite dans le présent document comprend une sélection d'activités clés destinées à lancer le processus de développement de l'industrie et du commerce dans la région, en privilégiant trois pays pilotes. Ces activités couvrent: i) la facilitation du commerce par l'amélioration des informations sur les obstacles au commerce et par des mesures permettant de les réduire; ii) l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la transformation plus poussée; iii) l'amélioration de la transparence du marché, y compris des marchés régionaux, le commerce transfrontalier et l'offre du secteur non officiel sur le marché intérieur; iv) la formation technique à la transformation plus poussée, et le développement du commerce; et v) le renforcement des associations nationales de l'industrie et du commerce à des fins de sensibilisation de leurs membres et de prestation de services adéquats à ceux-ci.

Outre les efforts de niveau régional, l'Étape 1 privilégiera trois pays pilotes, dont la Côte d'Ivoire, le Cameroun et un autre pays du bassin du Congo. À l'issue de l'Étape 1, un atelier régional sera organisé afin de partager les enseignements dégagés dans le cadre des cinq domaines d'intervention ciblant spécifiquement le secteur privé.

Le budget de l'Étape 1 s'élève à **1 399 989.00 \$EU**.

Dans les annexes au présent document figurent les éléments suivants de la proposition relative à l'Étape 1:

- Annexe 1. Liste des produits et activités du descriptif de projet originel ainsi que les activités incluses dans l'Étape 1
- Annexe 2. Plan des travaux de l'Étape 1
- Annexe 3. Budget de l'Étape 1
- Annexe 4. Termes de référence du personnel et des consultants durant l'Étape 1
- Annexe 5. Termes de référence des études de référence sur les marchés intérieurs, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur non officiel dans trois pays pilotes
- Annexe 6. Le descriptif originel du projet PD 700/13 Rev.1 (I)
- Annexe 7 Profil du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

ANNEXE 1. PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA PHASE I – TOUTES ÉTAPES (PD 700/13 REV.1 (I) ET ÉTAPE 1

Produits/ Activités	PHASE I – Étapes 1 et 2	PHASE I – Étape 1	Notes
Produit 1	Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises	Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises	Durant l'Étape 1, le processus destiné à faciliter le commerce d'exportation de BPD est démarré dans la région à titre pilote.
A1.1	Étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans une sélection de pays membres de l'OIBT	A1.1.1 Conduite et diffusion d'une étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires dans une sélection de pays A1.1.2 Création d'une base de données Internet sur les barrières tarifaires au commerce des BPD pour faciliter l'accès des entreprises du secteur privé	Une seule étude n'aura qu'une utilité limitée pour les entreprises étant donné qu'elles devraient avoir accès aux tarifs douaniers selon leurs besoins. La base de données qui sera ainsi créée pourra être géographiquement élargie par la suite et actualisée périodiquement pour un coût limité.
A1.2	Deux ateliers de haut niveau sur le commerce intra-régional dans des marchés ciblés en vue d'élaborer des propositions de procédures de facilitation du commerce	A1.2 Un atelier de haut niveau sur le commerce intra-régional dans des marchés ciblés en vue d'élaborer des propositions de procédures de facilitation du commerce	Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A1.3	Services consultatifs de suivi pour la mise en œuvre des propositions		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
Produit 2	Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre	Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre	Durant l'Étape 1, la stratégie nationale sera élaborée dans au moins un (1) pays pilote en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire).
A2.1	Ateliers d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce	A2.1 Un atelier d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce	Il sera mené dans le pays pilote avec la participation de 40 acteurs au maximum.
A2.2	Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	A2.2 Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	Ils seront menés dans le pays pilote.
A2.3	Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques	A2.3 Atelier de validation des conclusions et recommandations stratégiques	Il sera mené dans le pays pilote avec la participation de 40 acteurs au maximum.

Produits/ Activités	PHASE I – Étapes 1 et 2	PHASE I – Étape 1	Notes
A2.4	Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques (dont réglementations, application, incitations, politiques de marchés publics, etc.)	A2.4 Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques (dont réglementations, application, incitations, politiques de marchés publics, etc.)	Ils seront exécutés par le Chef de projet dans le pays pilote.
A2.5	Services consultatifs aux actions stratégiques prioritaires (intégration du secteur non officiel, créations de pôles locaux, etc.)		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A2.6	Ateliers thématiques de mobilisation de la participation des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A2.7	Assistance technique au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A.2.8	Atelier régional de partage des expériences	A2.8 Atelier régional de partage des expériences sur le développement de l'industrie et du commerce	L'objectif est de partager les expériences tirées de l'ensemble des activités de l'Étape 1 dans les trois pays pilotes (voir Produit 4) et dans l'ensemble de la région pour encourager les acteurs dans d'autres pays à lancer une action similaire, et de partager les enseignements dégagés. Un minimum de 80 participants issus des secteurs public et privé ainsi que d'autres groupes d'acteurs bénéficieront directement de cette activité.
Produit 3	<i>Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené</i>	<i>Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené</i>	
A3.1	Présélection des candidats pilotes et consultations au niveau des entreprises sur leur participation		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A3.2	Diagnostic technique et commercial des opérations des entreprises pilotes		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A3.3	Élaboration de plans de développement d'activités pour les entreprises pilotes		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A3.4	Services consultatifs à la mise en œuvre des plans de développement d'activités		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.

Produits/ Activités	PHASE I – Étapes 1 et 2	PHASE I – Étape 1	Notes
A3.5	Formation en interne du personnel technique et cadre	A3.5	Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A3.6	Ateliers nationaux de partage des expériences		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
Produit 4	Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises	Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises	
A4.1	Études sur une sélection de marchés ciblés (3 d'export et 3 intérieurs)	<p>A4.1.1 Étude de référence sur les marchés intérieurs, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur non officiel dans un (1) pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire)</p> <p>A4.1.2 Deux études de référence sur deux pays pilotes dans le bassin du Congo (Cameroun et RDC/République du Congo)</p>	<p>Ces études de référence sur trois pays pilotes serviront aux entreprises du privé à planifier la commercialisation et leur approvisionnement en matière première, et à préparer des recommandations d'orientation relatives à l'intégration du secteur non officiel. Les organismes gouvernementaux, le secteur privé et les opérateurs du secteur non officiel bénéficieront de ces études sur le plan de leurs efforts destinés à développer le commerce et l'industrie des bois tropicaux à partir de sources d'approvisionnement légales gérées en mode durable.</p> <p>Les études de référence seront menées par le Centre pour la recherche forestière (CIFOR) qui a conduit des travaux de même nature dans le bassin du Congo.</p>
A4.2	Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	A4.2 Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	Cette activité bilingue englobe la diffusion d'actualités sur le marché, et autres informations pertinentes, auprès des entreprises du secteur privé, des organismes gouvernementaux et autres acteurs (jusqu'à 500 bénéficiaires). La diffusion se fera par mise en ligne sur une page Internet.
A4.3	Services consultatifs et formation destinés à améliorer les données de la production, du commerce et de la consommation		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.

Produits/ Activités	PHASE I – Étapes 1 et 2	PHASE I – Étape 1	Notes
A4.4	Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et produits dérivés	A4.4 Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et produits dérivés	Cette activité facilitera la promotion du commerce en permettant d'accéder aux informations sur les sources possibles de fourniture dans la région, dont bénéficieront les entreprises fournisseurs participantes (estimées à 100 durant la première étape) et les acheteurs potentiels sur les marchés d'exportation régional et international.
A4.5	Autres activités de diffusion des informations sur le marché	A4.5 Autres activités de diffusion des informations sur le marché	Cette activité sera combinée à l'activité 2.8 durant l'Étape 1 et se poursuivra à l'Étape 2.
Produit 5	<i>Les mesures de promotion du commerce ont été prises</i>	<i>Les mesures de promotion du commerce ont été prises</i>	Les activités de ce Produit seront menées durant l'Étape 2 et peuvent être reliées aux activités menées au titre des Produits 3 et 4.
A5.1	Préparation et diffusion du matériel de promotion du commerce par Internet et envoi ciblé		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A5.2	Organisation de missions commerciales dans les marchés ciblés, y compris la participation à des salons professionnels d'entreprises dont la capacité à l'export a été validée		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A5.3	Organisation d'un salon professionnel régional en coopération avec RACEWOOD/l'ATIBT		Aucun salon professionnel RACEWOOD/ATIBT n'est prévu à ce stade.
A5.4	Manifestations nationales de promotion du commerce		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
Produit 6	<i>Quatre cents personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce</i>	<i>250 personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce</i>	Au moins 250 personnes sont formées durant l'Étape 1.
A6.1	Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	A6.1 Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	Elle sera menée par le consultant en formation.

Produits/ Activités	PHASE I – Étapes 1 et 2	PHASE I – Étape 1	Notes
A6.2	Organisation de stages régionaux de formation des formateurs et prestataires de services (2 stages)	A6.2 Formation technique dans un minimum de 10 entreprises aux meilleures pratiques de la transformation plus poussée du bois, à l'intention d'au moins 250 ouvriers et cadres qui bénéficieront de l'activité	L'OIBT a mis au point un nouveau concept de formation technique qui a fait ses preuves et se déploie dans un minimum de 10 entreprises. Selon l'entreprise, l'effectif formé varie entre 10 et 50 participants (une moyenne de 25) dans chacune des entreprises pilotes. Les futurs formateurs qui seront utilisés lors de l'Étape 2, au titre de l'expansion de l'activité au niveau régional, participent également à ces stages de formation.
A6.3	Organisation de stages de formation thématique spécialisée dans les pays pilotes		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A6.4	Intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	A6.4 Intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	Le processus d'intégration est démarré dans le cadre de consultations avec les institutions concernées dans la région. Le Chef de projet et le consultant en formation mèneront cette activité.
A6.5	Attribution de dix bourses de troisième cycle dans les domaines de la technologie et de la gestion de l'industrie du bois		Cette activité sera menée lors de l'Étape 2 étant donné que les bourses de troisième cycle doivent être attribuées pour plus d'un an.
Produit 7	Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres	Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres	Au moins deux associations nationales bénéficieront de l'appui du projet durant l'Étape 1. Dans les autres pays, les associations bénéficieront de l'appui du projet durant l'Étape 2.
A7.1	Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	A7.1 Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	Le Chef de projet mènera cette activité.
A7.2	Déploiement des modules de formation	A7.2 Déploiement des modules de formation dans les associations pilotes	Le Chef de projet mènera cette activité.
A7.3	Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	A7.3 Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	Le Chef de projet mènera cette activité.

Produits/ Activités	PHASE I – Étapes 1 et 2	PHASE I – Étape 1	Notes
Produit 8	Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées	Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées	
A8.1	Examen des mécanismes de financement existants dans l'industrie du bois dans la région et identification de modèles adaptés aux producteurs africains		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A8.2	Atelier régional avec le secteur privé, les institutions de financement et les gouvernements sur les mécanismes de financement de la filière		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A8.3	Organisation de forums thématiques/nationaux dans les pays pilotes (par ex., sur les plantations)		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
Produit 9	Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué		
A9.1	Organisation d'une conférence régionale sur la bioénergie		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A9.2	Organisation d'un atelier régional sur l'utilisation des essences issues de plantations		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A9.3	Tests en laboratoire sur les essences moins utilisées		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
A9.4	Mise en œuvre de projets de R&D		Cette activité sera exécutée durant l'Étape 2 du projet.
	Activités transversales		
A9.5	Coordination et gestion du projet (3 ans)	A9.5 Coordination et gestion du projet (1 an)	Le Chef de projet, l'Assistant de projet et le/les Coordinateur(s) national(-aux) mèneront cette activité.

ANNEXE 2. PLAN DES TRAVAUX DE L'ÉTAPE 1

Produits et activités	Responsable	Année 1				
		Trimestre				
		1	2	3	4	
A1.1.1	Conduite et diffusion d'une étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires dans une sélection de pays	Consultant				
A1.1.2	Création d'une base de données Internet sur les barrières tarifaires au commerce des BPD pour faciliter l'accès des entreprises du secteur privé	Sous-traitant				
A2.1	Un atelier d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce dans un pays pilote	Coordonnateur national (CN)/CP				
A2.2	Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	Consultants				
A2.3	Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques	(CN)/CP				
A2.8	Atelier régional de partage des expériences sur le développement de l'industrie et du commerce	CP				
A4.1.1	Étude de référence sur les marchés intérieurs, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur non officiel dans un (1) pays d'Afrique de l'Ouest	Sous-traitant (CIFOR)				
A4.1.2	Études de référence sur deux pays pilotes dans le bassin du Congo	Sous-traitant (CIFOR)				
A4.2	Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	Sous-traitant				
A4.4	Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et produits dérivés	Sous-traitant				
A6.1	Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	Consultant				
A6.2	Formation technique dans un minimum de 10 entreprises aux meilleures pratiques de la transformation plus poussée du bois à l'intention d'au moins 250 ouvriers et cadres qui bénéficieront de l'activité	Consultant				
A6.4	Initiation de l'intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	CP, consultant, établissements de formation				
A7.1.	Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	CP & association de l'industrie				
A7.2.	Déploiement des modules de formation dans les associations pilotes	CP & association de l'industrie				
A7.3.	Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	CP				
A9.5	Coordination et gestion du projet, activités transversales	CP/Assistant de projet				

ANNEXE 3. BUDGET DE L'ÉTAPE 1

	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES								
PRODUITS/ACTIVITÉS +	10.	20.	30.	40.	50.	60.	Année	TOTAL	
Dépenses hors activités	Personnel du projet	Sous-traitance	Déplacements en mission	Biens d'immobilisation	Biens consommables	Divers		GÉNÉRAL	
Produit 1: Le processus destiné à faciliter le commerce des exportations de BPD dans la région à titre pilote a démarré									
Activité 1.1.1: Conduite et diffusion d'une étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires dans une sélection de pays	-	30,000.00	-	-	-	-	A1	30,000.00	
Activité 1.1.2: Création d'une base de données Internet sur les barrières tarifaires au commerce des BPD pour faciliter l'accès des entreprises du secteur privé	-	20,000.00	-	-	-	-	A1	20,000.00	
Sous-total 1	-	50,000.00	-	-	-	-		50,000.00	

	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES									
PRODUITS/ACTIVITÉS +	10.	20.	30.	40.	50.	60.	Année	TOTAL		
Dépenses hors activités	Personnel du projet	Sous-traitance	Déplacements en mission	Biens d'immobilisation	Biens consommables	Divers		GÉNÉRAL		
Produit 2: La stratégie nationale de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans un pays pilote a été préparée										
Activité 2.1: Un atelier d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce dans un pays pilote	-	-	-	-	-	6,000.00	I	A1	6,000.00	
Activité 2.2: Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	36,000.00	I	-	7,600.00	I	-	-	A1	43,600.00	
Activité 2.3: Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques	-	-	-	-	-	6,000.00	I	A1	6,000.00	
Activité 2.4: Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Activité 2.8: Atelier régional de partage des expériences sur le développement de l'industrie et du commerce	-	-	-	-	-	100,000.00	I	A1	100,000.00	
Sous-total 2	36,000.00	I	-	7,600.00	I	-	-	112,000.00	I	155,600.00

	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES								
PRODUITS/ACTIVITÉS +	10.	20.	30.	40.	50.	60.	Année	TOTAL	
Dépenses hors activités	Personnel du projet	Sous-traitance	Déplacements en mission	Biens d'immobilisation	Biens consommables	Divers		GÉNÉRAL	
Produit 4: Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises									
Activité 4.1.1: Étude de référence sur les marchés intérieurs, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur non officiel dans un (1) pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire)	-	200,000.00		-	-	-	A1	200,000.00	
Activité 4.1.2: Études de référence sur deux pays pilotes dans le bassin du Congo	-	280,000.00		-	-	-	A1	280,000.00	
Activité 4.2: Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	-	30,000.00		-	-	-	A1	30,000.00	
Activité 4.4: Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et produits dérivés	-	10,000.00		-	-	-	A1	10,000.00	
Sous-total 4	-	520,000.00		-	-	-		520,000.00	

	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES								
PRODUITS/ACTIVITÉS +	10.	20.	30.	40.	50.	60.	Année	TOTAL	
Dépenses hors activités	Personnel du projet	Sous-traitance	Déplacements en mission	Biens d'immobilisation	Biens consommables	Divers		GÉNÉRAL	
Produit 6: 250 personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce									
Activité 6.1: Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	6,000.00	-	-	-	-	-	A1	6,000.00	
Activité 6.2: Formation technique dans minimum de 10 entreprises aux meilleures pratiques de la transformation plus poussée du bois à l'intention d'au moins 250 ouvriers et cadres	18,000.00	-	23,000.00	-	-	-	A1	41,000.00	
Activité 6.4: Initiation de l'intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	-	-	-	-	-	-		-	
Sous-total 6	24,000.00	-	23,000.00	-	-	-		47,000.00	
Produit 7: Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres									
Activité 7.1: Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	-	-	-	-	-	2,400.00	A1	2,400.00	
Activité 7.2: Déploiement des modules de formation dans les associations pilotes	-	8,000.00	-	-	-	-	A1	8,000.00	

	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES										Année	TOTAL
PRODUITS/ACTIVITÉS +	10.	20.	30.	40.	50.	60.					Année	TOTAL GÉNÉRAL
Dépenses hors activités	Personnel du projet	Sous- traitance	Déplace- ments en mission	Biens d'immobilisa- -tion	Biens consomma- bles	Divers						
Activité 7.3: Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	-	-	-	-	-	-						-
Sous-total 7	-	8,000.00	-	-	-	-			2,400.00			10,400.00
Produit 9: Transfert de technologie et activités transversales												
Activité 9.5: Coordination du projet	192,000.00	-	28,000.00	61,000.00	12,000.00	20,000.00					A1	313,000.00
Sous-total 9	192,000.00	-	28,000.00	61,000.00	12,000.00	20,000.00						313,000.00
Produit 10: Le projet a été suivi et évalué par l'OIBT												
Activité 10.1: Fonds de réserve (10% des Produits 1 à 9 ci-dessus)	-	-	-	-	-	109,600.00					A1	109,600.00
Activité 10.2: Suivi et examen OIBT	-	-	-	-	-	-						-
Activité 10.3: Évaluations à mi-parcours, a posteriori OIBT	-	-	-	-	-	-						-
Activité 10.4: Appui OIBT aux programmes (15% de tous les produits)	-	-	-	-	-	-						-
Sous-total 10	-	-	-	-	-	-			109,600.00			109,600.00
Sous-total (OIBT)	252,000.00	578,000.00	58,600.00	61,000.00	12,000.00	244,000.00						1,205,600.00
Sous-total (Agence d'exécution)	-	-	-	-	-	-						-
Sous-total (Autres)	-	-	-	-	-	-						-
TOTAL	252,000.00	578,000.00	58,600.00	61,000.00	12,000.00	244,000.00						1,205,600.00

(I) - Contribution de l'OIBT

(E) - Contribution de l'Agence d'exécution/du Gouvernement hôte

(O) - Contribution d'Autres sources

Grille budgétaire par activité (en dollars des É-U)

Produits et activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 1: Le processus destiné à faciliter le commerce des exportations de BPD dans la région à titre pilote a démarré							
Activité 1.1.1: Conduite et diffusion d'une étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires dans une sélection de pays	Études sur les obstacles au commerce, forfait	2	15000	(I)	A1	22	\$ 30,000.00
Activité 1.1.2: Création d'une base de données Internet sur les barrières tarifaires au commerce des BPD pour faciliter l'accès des entreprises du secteur privé	Base de données sur les tarifs douaniers, forfait	1	20000	(I)	A1	22	\$ 20,000.00
Sous-total Produit 1							\$ 50,000.00

Produits et Activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 2: La stratégie nationale de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans un pays pilote a été préparée							
Activité 2.1: Un atelier d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce dans un pays pilote	Atelier d'acteurs, forfait	1	6000	(I)	A1	61	\$ 6,000.00
Activité 2.2: Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	Rédaction de la stratégie, mois-personne, nat.	8	3000	(I)	A1	13.1	\$ 24,000.00
	Rédaction de la stratégie, mois-personne	1	12000	(I)	A1	14.2	\$ 12,000.00
	Per diem, int., jour	10	200	(I)	A1	31.2	\$ 2,000.00
	Billet d'avion	2	2800	(I)	A1	32.2	\$ 5,600.00
Activité 2.3: Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques	Atelier de validation, forfait	1	6000	(I)	A1	61	\$ 6,000.00
Activité 2.4: Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques	Menée par le CP						\$ -
Activité 2.8: Atelier régional de partage des expériences sur le développement de l'industrie et du commerce	Atelier régional, forfait	1	100000	(I)	A1	61	\$ 100,000.00
Sous-total Produit 2							\$ 155,600.00

Produits et Activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 4: Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises							
Activité 4.1.1: Étude de référence sur les marchés intérieurs, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur non officiel dans un (1) pays d'Afrique de l'Ouest	Sous-traitant (CIFOR), forfait	1	200000	(I)	A1	21	\$ 200,000.00
Activité 4.1.2: Études de référence sur deux pays pilotes dans le bassin du Congo	Consultants, forfait	2	140000	(I)	A1	21	\$ 280,000.00
Activité 4.2: Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	Service d'information sur le marché, forfait	1	30000	(I)	A1	22	\$ 30,000.00
Activité 4.3: Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et produits dérivés	Base de données Internet, forfait	1	10000	(I)	A1	22	\$ 10,000.00
Sous-total Produit 4							\$ 520,000.00

Produits et Activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 6: 250 personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce							
Activité 6.1: Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	Consultant en formation, mois-personne	0.5	12000	(I)	A1	15.1	\$ 6,000.00
Activité 6.2: Formation technique dans un minimum de 10 entreprises aux meilleures pratiques de la transformation plus poussée du bois à l'intention d'au moins 250 ouvriers et cadres qui bénéficieront de l'activité	Consultant international, mois-personne	1.2	12000	(I)	A1	15.1	\$ 15,000.00
	Traduction, forfait	1	3000	(I)	A1	13.1	\$ 3,000.00
	Per diem, int., jour	20	250	(I)	A1	31.2	\$ 5,000.00
	Billet d'avion	1	10000	(I)	A1	32.2	\$ 10,000.00
	Déplacements locaux	1	5000	(I)	A1	32.2	\$ 5,000.00
	Per diem formateur et stagiaires	30	100	(I)	A1	31.2	\$ 3,000.00
Activité 6.4: Initiation de l'intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	Menée par le CP et le consultant en formation						\$ -
Sous-total Produit 6							\$ 47,000.00

Produits et Activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 7: Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres							
Activité 7.1: Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	Menée par le CP						\$ -
	Atelier de lancement (2 associations pilotes), forfait	2	1200	(I)	A1	61	\$ 2,400.00
Activité 7.2: Déploiement des modules de formation dans les associations pilotes	Sous-traitant, forfait	2	4000	(I)	A1	22	\$ 8,000.00
Activité 7.3: Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	Menée par le CP						\$ -
Sous-total Produit 7							\$ 10,400.00

Produits et Activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 9: Transfert de technologie et activités transversales							
Activité 9.5: Coordination du projet	Chef de projet (consultant int., salaire, location et avantages, par mois)	12	10000	(I)	A1	11.1	\$ 120,000.00
	Per diem, forfait	1	9000	(I)	A1	31.2	\$ 9,000.00
	Billet d'avion, forfait	1	12000	(I)	Y1	32.2	\$ 12,000.00
	Frais de déplacements locaux, forfait	1	3000	(I)	A1	33.2	\$ 3,000.00
	Assistant de projet (Consultant nat., salaires et avantages, par mois)	12	3500	(I)	A1	12.1	\$ 42,000.00
	Per diem, forfait	1	2000	(I)	A1	31.1	\$ 2,000.00
	Billet d'avion, forfait	1	1000	(I)	Y1	32.1	\$ 1,000.00
	Frais de déplacements locaux, forfait	1	1000	(I)	A1	33.1	\$ 1,000.00
	Location de bureaux (forfait)	1	50000	(I)	A1	41	\$ 50,000.00
	Fournitures de bureau et communications (forfait)	1	12000	(I)	Y1	54	\$ 12,000.00
	Fournitures de bureau, forfait	1	8000	(I)	A1	44.1	\$ 8,000.00
	Autre équipement d'immobilisation.	1	3000	(I)	A1	44.3	\$ 3,000.00
	Coordonnateur national (frais de gestion, forfait)	3	10000	(I)	A1	11.4	\$ 30,000.00
	Traduction de documents/rapports/publications	1	20000	(I)	A1	61	\$ 20,000.00
Sous-total Produit 9							\$ 313,000.00
Sous-total (Produits 1 à 9)							\$ 1,096,000.00

Produits et Activités	Apports		Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et nature	No.					
Produit 10: Le projet a été suivi et évalué par l'OIBT							
Fonds de réserve (10% des Produits 1 à 9 ci-dessus)		1	109600				\$ 109,600.00
Suivi et examen OIBT	Suivi et examen, forfait	2	11664				\$ 23,328.00
Évaluations à mi-parcours, a posteriori OIBT	Évaluation, forfait	1	10000				\$ 10,000.00
Appui OIBT aux programmes (15% de tous les Produits)		1	161061				\$ 161,061.00
Sous-total Produit 10							\$ 303,989.00
Total général							\$ 1,3999,989.00

Clé: I=OIBT; E=Agence d'exécution; A= année

BUDGET ANNUEL CONSOLIDÉ DU PROJET

(APPORTS ET COÛTS UNITAIRES INCLUS)

Rubriques budgétaires		Apport	Coûts unitaires	TOTAL	ANNÉE 1
10	Personnel du projet				
	11. Experts nationaux (long terme)	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	11.1. Coordonnateur du projet	12.0	\$ 10,000.00	\$ 120,000.00	\$ 120,000.00
	11.2. Forestier 1	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	11.3. Forestier 2, etc.	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	11.4. Administrateur	3.0	\$ 10,000.00	\$ 30,000.00	\$ 30,000.00
	12. Autre personnel	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	12.1. Assistant 1	12.0	\$ 3,500.00	\$ 42,000.00	\$ 42,000.00
	12.2. Assistant 2	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	12.3. Autre main-d'œuvre	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	13. Consultants nationaux (court terme)	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	13.1. Consultant en technologie forestière	9.0	\$ 3,000.00	\$ 27,000.00	\$ 27,000.00
	13.2. Consultant 2	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	13.3. Consultant 3	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	14. Consultants internationaux	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	14.1. Experts de la formation à l'EFI	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	14.2. Consultant 2	1.0	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00
	15. Bourses et formation	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	15.1. Formation 1 (indiquer les bénéficiaires)	1.75	\$ 12,000.00	\$ 21,000.00	\$ 21,000.00
	15.2. Formation 2	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	15.3. Formation 3	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	19. Total rubrique	35.75	\$ 50,500.00	\$ 252,000.00	\$ 252,000.00
20	Sous-traitance				
	21. Sous-traitant (topique, par ex., cartographie, etc.)	1.0	\$ 200,000.00	\$ 480,000.00	\$ 480,000.00
	22. Sous-traitant (topique 2)	1.0	\$ 98,000.00	\$ 98,000.00	\$ 98,000.00
	29. Total rubrique	2.0	\$ 298,000.00	\$ 578,000.00	\$ 578,000.00
30	Déplacements				
	31. Allocation journalière de subsistance	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	31.1. Experts/Consultants nationaux	1.0	\$ 2,000.00	\$ 2,000.00	\$ 2,000.00
	31.2. Consultants internationaux	1.0	\$ 19,000.00	\$ 19,000.00	\$ 19,000.00
	31.3. Autres	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	32. Déplacements internationaux	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	32.1. Experts/Consultants nationaux	1.0	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00
	32.2. Consultants internationaux	1.0	\$ 32,600.00	\$ 32,600.00	\$ 32,600.00
	32.3. Autres	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	33. Déplacements locaux	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	33.1. Experts/Consultants nationaux	1.0	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00
	33.2. Consultants internationaux	1.0	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00
	33.3. Autres	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	39. Total rubrique	6.0	\$ 58,600.00	\$ 58,600.00	\$ 58,600.00

Rubriques budgétaires		Apport	Coûts unitaires	TOTAL	ANNÉE 1
40	Biens d'immobilisation				
	41. Bureaux	1.0	\$ 50,000.00	\$ 50,000.00	\$ 50,000.00
	42. Terrain	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	43. Véhicules	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	44. Équipement d'immobilisation	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	44.1. Matériel informatique (préciser)	1.0	\$ 8,000.00	\$ 8,000.00	\$ 8,000.00
	44.2. Matériel forestier (préciser)	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	44.3. Autres	1.0	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00	\$ 3,000.00
	49. Total rubrique	3.0	\$ 61,000.00	\$ 61,000.00	\$ 61,000.00
50	Biens consommables				
	51. Matières premières	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	52. Pièces détachées	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	53. Services énergétiques	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	54. Fournitures de bureau	1.0	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00
	59. Total rubrique	1.0	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00
60	Divers				
	61. Frais divers	1.0	\$ 134,400.00	\$ 134,400.00	\$ 134,400.00
	62. Audit	0.0	\$ -	\$ -	\$ -
	63. Fonds de réserve	1.0	\$ 109,600.00	\$ 109,600.00	\$ 109,600.00
	69. Total rubrique	2.0	\$ 244,000.00	\$ 244,000.00	\$ 244,000.00
70	Frais nationaux de gestion				
	71. Gestion par l'Agence d'exécution			\$ -	
	72. Suivi par le point focal			\$ -	
	79. Total rubrique			\$ -	\$ -
	SOUS-TOTAL			\$ 1,205,600.00	\$ 1,205,600.00
80	Suivi et administration du projet				
	81. Suivi et évaluation OIBT			\$ 23,328.00	\$ 23,328.00
	82. Évaluation à mi-parcours, a posteriori OIBT			\$ 10,000.00	\$ 10,000.00
	83. Appui OIBT aux programmes (13% des postes 10 à 82 ci-dessus)			\$ 161,061.00	\$ 161,061.00
	84. Suivi par les bailleurs de fonds			\$ -	
	89. Total rubrique			\$ 194,389.00	\$ 194,389.00
90	Remboursement des coûts de l'avant-projet (budget de l'avant-projet)				
100	TOTAL GÉNÉRAL			\$ 1,399,989.00	

Budget annuel du projet par source - OIBT

Déboursements annuels	Total	Année 1
Rubriques budgétaires		
10. Personnel du projet	\$ 252,000.00	\$ 252,000.00
20. Sous-traitance	\$ 578,000.00	\$ 578,000.00
30. Déplacements en mission	\$ 58,600.00	\$ 58,600.00
40. Biens d'immobilisation	\$ 61,000.00	\$ 61,000.00
50. Biens consommables	\$ 12,000.00	\$ 12,000.00
60. Divers	\$ 244,000.00	\$ 244,000.00
Sous-total 1	\$1,205,600.00	\$1,205,600.00
80. Suivi et évaluation OIBT		
81. Suivi et examen (estimation réelle)	\$ 23,328.00	
82. Évaluation (estimation réelle)	\$ 10,000.00	
Sous-total 2	\$ 33,328.00	
83. Appui OIBT aux programmes (13% des sous-totaux 1 et 2)	\$ 161,061.00	
84. Suivi par les bailleurs de fonds	\$ -	
90. Remboursement des coûts d'avant-projet	\$ -	
TOTAL OIBT	\$1,399,989.00	

Budget annuel du projet par source – Agence d'exécution/Gouvernement hôte

Déboursements annuels	Total	Année 1
Rubriques budgétaires		
10. Personnel du projet	\$ -	\$ -
20. Sous-traitance	\$ -	\$ -
30. Déplacements en mission	\$ -	\$ -
40. Biens d'immobilisation	\$ -	\$ -
50. Biens consommables	\$ -	\$ -
60. Divers	\$ -	\$ -
70. Frais de gestion de l'Agence d'exécution	\$ -	\$ -
TOTAL AGENCE D'EXÉCUTION/GOUVT. HÔTE	\$ -	\$ -

Budget annuel du projet par source - Autres

Déboursements annuels	Total	Année 1
Rubriques budgétaires		
10. Personnel du projet	\$ -	\$ -
20. Sous-traitance	\$ -	\$ -
30. Déplacements en mission	\$ -	\$ -
40. Biens d'immobilisation	\$ -	\$ -
50. Biens consommables	\$ -	\$ -
60. Divers	\$ -	\$ -
TOTAL AUTRES	\$ -	\$ -

ANNEXE 4. TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE PERSONNEL ET LES CONSULTANTS

Poste et qualifications	Mois-personne et responsabilités
<p>Chef de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en technologie du bois, foresterie ou ressources naturelles (niveau maîtrise minimum).</i> • <i>Un minimum de 7 années d'expérience dans l'industrie/le commerce/la gestion des forêts et la gestion de projets dans le domaine de la foresterie tropicale.</i> • <i>Expérience pratique du travail dans des organisations du secteur privé, ou avec celles-ci.</i> • <i>Connaissance de l'analyse des institutions et expérience reconnue de la direction et du travail en équipe.</i> • <i>Bilingue anglais et français de préférence, maîtrise de l'une des langues et bonnes connaissances pratiques dans l'autre.</i> 	<p>12 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité globale de la mise en œuvre du projet. • Administration du projet au quotidien. • Travaille en relation étroite avec les partenaires et le personnel afin d'assurer l'efficacité de sa mise en œuvre. • Fourniture des services de consultants et sous-traitance ainsi que du matériel. • Prépare les rapports d'avancement et les plans des travaux requis par l'OIBT et le CDP. • Présente les résultats au CDP. • Suit l'avancée des activités du projet et dispense des conseils aux bénéficiaires du projet et à ses participants. • Coordonne avec les initiatives connexes dans la région. • Participe aux formations et travaux analytiques dans son domaine de spécialisation (développement de l'industrie et du commerce). • Organise les ateliers et stages de formation.
<p>Assistant de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire</i> • <i>Un minimum de 2 années d'expérience dans l'industrie du bois/des organisations forestières.</i> • <i>Expérience de la logistique des déplacements et de l'organisation de réunions.</i> • <i>Bonne compréhension des institutions.</i> • <i>Aptitude reconnue dans les tâches administratives de projet.</i> • <i>Maîtrise de l'anglais/français et au minimum connaissance pratique de l'anglais/français.</i> 	<p>12 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assiste le CP dans l'administration du projet au quotidien. • Collabore avec les consultants et prestataires pour assurer la mise en œuvre efficace du projet. • Assiste le CP dans l'organisation des réunions et ateliers. • Responsabilité globale des déplacements et autre logistique du projet. • Réunit des informations sur l'avancée des activités du projet et les communique au CP. • Prépare les rapports et la documentation sur les comptes du projet.
<p>Spécialiste de la planification industrielle dans le secteur du bois (consultant international)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en industrie/économie forestière</i> • <i>Un minimum de 10 années d'expérience dans la planification industrielle et sectorielle</i> • <i>Compétences analytiques en évaluation des options stratégiques</i> • <i>Expérience de la préparation d'une stratégie nationale de développement de l'industrie et du commerce</i> • <i>Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français</i> 	<p>1 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développe un processus et une approche méthodologique pour l'élaboration de stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce. • Modère le processus de planification des consultations avec les décisionnaires et les acteurs, y compris lors des ateliers. • Dispense des formations sur site au coordonnateur national du processus de planification. • Mène des travaux analytiques liés à l'évaluation des options stratégiques. • Examine les projets de documents de travail et des documents du plan et aide à les finaliser. • Conseille et facilite la mise en œuvre des stratégies nationales. • Prépare un rapport final de synthèse sur les enseignements dégagés et des recommandations pour une action consécutive.

Poste et qualifications	Mois-personne et responsabilités
<p>Spécialiste de la planification industrielle dans le secteur du bois (consultant national/coordonnateur national)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en industrie forestière/économie forestière</i> • <i>Un minimum de 5 années d'expérience de la planification industrielle et sectorielle</i> • <i>Compétences analytiques</i> • <i>Expérience de la préparation d'un programme national dans le secteur forestier</i> • <i>Bonnes aptitudes en modération et rédaction</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français</i> 	<p>8 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable du processus d'élaboration de la stratégie nationale de l'industrie et du commerce du bois avec l'assistance du consultant international comme suit: • Organise les ateliers et réunions et joue le rôle de point focal du processus de planification. • Assure une large participation au processus de planification. • Organise le recueil de données, y participe et les analyse. • Organise un site Internet pour le processus de planification. • Prépare la documentation du plan. • Prépare les rapports d'avancement et le rapport final sur le processus et la mise en œuvre du plan.
<p>Spécialiste de l'information sur le marché (consultant international/sous-traitant)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en économie forestière/commercialisation, industrie forestière ou administration commerciale</i> • <i>Un minimum de 5 années d'expérience dans le service d'information sur le marché des produits bois</i> • <i>Compétences analytiques et rédactionnelles</i> • <i>Connaissance des sources de données et des techniques de réseautage pour le recueil de données</i> • <i>Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français</i> 	<p>8 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examine les dispositions opérationnelles du Service OIBT d'information sur le marché (MIS) ainsi que la répartition et le réseau de recueil de données en Afrique. • Conçoit et teste avec les utilisateurs le MIS sur les produits africains. • Identifie les sources nécessaires d'information et les contractuels fournissant des mises à jour sur la situation des marchés dans leur pays. • En coopération avec les associations nationales de l'industrie et leurs entreprises membres, crée une base de données en ligne sur les producteurs africains de BPD. • Dresse et actualise la liste de diffusion des utilisateurs du MIS. • Prépare et diffuse les produits périodiques MIS. • Prépare de brefs rapports analytiques sur l'utilisation et les utilisateurs du MIS pour le service africain. • Assure la liaison avec les associations nationales de l'industrie et du commerce.
<p>Spécialiste de la formation en interne dans les entreprises du bois (consultant international)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire ou diplôme d'établissement technique supérieur en technologie du bois/transformation industrielle</i> • <i>Un minimum de 7 années d'expérience dans des entreprises industrielles du bois à des postes techniques et de direction</i> • <i>Expérience pratique de la formation en interne du personnel d'usine à des niveaux professionnel ou technique</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français</i> 	<p>2 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifie les modules et le matériel de formation disponibles sur l'industrie et la commercialisation du bois se rapportant aux entreprises africaines et en dresse une liste thématique comprenant un résumé de leur contenu et l'accès à ceux-ci. • Mise en œuvre de formations spécialisées en technique et gestion dans une sélection d'entreprises avec un assistant national, comme suit: <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunions avec la direction ○ Examen des opérations dans le parc à bois, de la transformation, de la maintenance, des produits, des résidus, de l'entreposage et de la logistique ○ Formation de groupe à des mesures pratiques destinées à améliorer l'efficacité, la qualité des produits et la productivité ○ Préparation d'un rapport sur les principales conclusions et des recommandations à la direction

ANNEXE 5. TERMES DE RÉFÉRENCE DES ÉTUDES DE RÉFÉRENCE SUR LES MARCHÉS INTÉRIEURS, LE COMMERCE TRANSFRONTALIER ET LE RÔLE DU SECTEUR NON OFFICIEL DANS TROIS PAYS PILOTES

1. Objectifs et portée

L'objectif consiste à mener des études de référence sur la situation du marché intérieur, le commerce transfrontalier et le rôle du secteur non officiel qui serviront de base pour: i) la conception de politiques destinées à promouvoir le commerce intérieur et intra-régional des bois et produits dérivés; ii) l'amélioration de la conformité de la production et du commerce à la législation; iii) l'intégration du secteur non officiel du bois aux activités officielles; et iv) la conception d'un appui ultérieur à la production et au commerce de bois issus de sources durables et légales.

À partir de ces études de référence, il sera possible d'élaborer des stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce lors de l'Étape 2 du projet. Les études tireront parti des travaux analytiques disponibles qui ont déjà été menés dans la région, et les complèteront.¹

Les études privilégieront trois pays pilotes, l'un en Afrique de l'Ouest et les deux autres dans le bassin du Congo. La Côte d'Ivoire a été retenue au titre du pays pilote objet de l'étude en Afrique de l'Ouest. Le Cameroun a été sélectionné comme l'un des pays pilotes dans le bassin du Congo. Concernant le second, la République démocratique du Congo et la République du Congo sont les deux options définies.

2. Activités à mener

2.1 Pays pilote en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire)

Les activités suivantes seront menées:

1. Préparation d'un rapport de lancement assorti d'une conception de l'étude et de l'organisation d'une réunion/d'un atelier de lancement
2. Conception et mise à l'essai des études concernant les opérations en aval (marchés du bois des zones urbaines)
3. Conception et mise à l'essai des études concernant les opérations en amont (exploitation forestière, sites de transformation et opérateurs de tronçonneuse)
4. Recueil de données dans 4 ou 5 villes
5. Recueil de données auprès de 30 sites d'extraction, de transformation du bois, et opérateurs de tronçonneuse
6. Saisie, nettoyage et analyse des données
7. Préparation d'un projet de rapport
8. Organisation d'un atelier de validation
9. Finalisation du rapport

Une vingtaine de responsables du recueil de données sera utilisée dans 4 ou 5 villes et aux points d'entrée/de sortie du commerce pour recueillir des données sur les opérations en aval (négociant). Chaque responsable du recueil travaillera une (1) journée par semaine pendant 32 semaines, ce qui donne un total de 640 jours. Parallèlement, 6 ou 7 missions de terrain de 10 jours seront menées pour recueillir des données sur les opérations en amont (sites d'extraction, de transformation du bois, et opérateurs de tronçonneuse) durant 60 à 70 jours ouvrés.

2.2 Pays pilote 1 dans le bassin du Congo (Cameroun)

1. Missions exploratoires se rapportant aux études sur les postes transfrontaliers, recrutement de responsables du recueil de données, mise à l'essai des études et lancement du recueil hebdomadaire de données
2. Atelier de lancement avec les participants
3. Recueil de données aux postes transfrontaliers et autres points d'observation
4. Saisie, nettoyage et analyse des données
5. Préparation d'un projet de rapport
6. Organisation d'un atelier de validation
7. Finalisation du rapport

¹ Le CIFOR a mené des études similaires dans trois pays du bassin du Congo.

2.3 Pays pilote 2 dans le bassin du Congo (République démocratique du Congo/République du Congo)

1. Missions exploratoires se rapportant aux études sur les postes transfrontaliers, recrutement de responsables du recueil de données, mise à l'essai des études et lancement du recueil hebdomadaire de données (en aval)
2. Études sur des sites d'exploitation forestière sélectionnés, recrutement de responsables du recueil de données, mise à l'essai des études (en amont)
3. Responsables du recueil de données (en aval + transfrontalier)
4. Recueil de données auprès de 2 villes, 10 marchés, 50 dépôts, 2 postes frontière
5. Recueil de données (en amont), 5 missions de recueil de données détaillées sur les opérations d'extraction/de vente
6. Saisie, nettoyage et analyse des données
7. Préparation d'un projet de rapport
8. Réunion de restitution avec les négociants, exploitants forestiers et représentants du gouvernement
9. Organisation d'un atelier de validation
10. Finalisation du rapport

3. Calendrier

Les projets de rapport devront être achevés dans les 10 mois et les rapports finaux soumis dans les 12 mois.

4. Apports

Les travaux seront menés dans le cadre d'un contrat de sous-traitance avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR).

ANNEXE 7 PROFIL DU CENTRE POUR LA RECHERCHE FORESTIÈRE INTERNATIONALE (CIFOR)

1. Objectifs et portée des activités

Le CIFOR est l'un des 15 centres du Consortium CGIAR. Le Consortium CGIAR est une organisation internationale qui, de concert avec le Fonds du CGIAR, fait avancer la recherche agronomique internationale au service de la sécurité alimentaire future en intégrant et en coordonnant les efforts de ceux qui financent les travaux de recherche et de ceux qui les conduisent.

En sa qualité de membre du Consortium CGIAR, le CIFOR partage la mission de réduire la pauvreté et la faim, d'améliorer la santé et la nutrition de l'être humain, et de valoriser la résilience des écosystèmes grâce à une recherche agronomique internationale de qualité, des partenariats et une direction éclairée. Les travaux du CIFOR contribuent à obtenir des résultats au niveau du système du CGIAR comme suit:

- Réduction de la pauvreté en milieu rural
- Amélioration de la sécurité alimentaire
- Amélioration de la santé et de la nutrition
- Gestion durable des ressources naturelles.

Les travaux de recherche que mène le CIFOR sur les forêts tropicales portent sur les questions mondiales les plus urgentes d'actualité. Les projets menés dans des contextes local, national ou transnational examinent le rôle des forêts dans l'existence des populations au travers des thèmes de l'environnement, de la gouvernance, des moyens d'existence et du genre, tout en renforçant les capacités et partenariats.

2. Organe directeur et organisation

Le principal organe décisionnaire du CIFOR est son Conseil d'administration. Le Conseil d'administration actuel se compose de 12 membres comme suit: le Canada, le RU, les États-Unis, la Chine, l'Indonésie, les Philippines, le Costa Rica et le Kenya. La branche exécutive du CIFOR est dirigée par un Directeur général (DG). Le DG en poste actuellement est M. Peter Holmgren qui occupe cette fonction depuis septembre 2013. Le DG est secondé par un Directeur général adjoint (DGA), trois directeurs d'activités de recherche, un Directeur des ressources humaines, un Directeur des finances et de l'administration et un Directeur des communications. Le DG, le DGA et l'ensemble des directeurs forment le Groupe de direction.

Le siège du CIFOR est situé à Bogor (Indonésie). En dehors de son siège, le CIFOR dispose de trois principaux centres à Nairobi (Kenya), à Yaoundé (Cameroun) et à Lima (Pérou). En outre, le CIFOR dispose de personnel hébergé par des organisations partenaires à Kisangani (République démocratique du Congo) Ouagadougou (Burkina Faso), Lusaka (Zambie) et Addis Abeba (Éthiopie).

3. Travaux antérieurs en Afrique

Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) est un acteur important dans le domaine de la recherche forestière en Afrique. Pendant les années 90, le CIFOR a travaillé avec des partenaires comme la Fondation Tropenbos ou l'Organisation africaine du bois (OAB) afin d'élaborer les Principes, critères et indicateurs de la gestion durable des forêts en Afrique.

À partir de son Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest situé à Yaoundé, le CIFOR mène et coordonne des activités de recherche sur des domaines de recherche fondamentaux, et notamment: l'évaluation du carbone forestier (estimation du stock de carbone forestier et de ses flux), la gouvernance forestière, les produits forestiers non ligneux, les moyens d'existence des populations tributaires des forêts, ainsi que le suivi et l'analyse de la consommation nationale de bois issus du secteur forestier non officiel.

Le CIFOR dispose des données et indicateurs les plus fiables pour mener le suivi du secteur forestier non officiel en Afrique centrale. Lors des négociations sur les Accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne dans le cadre du processus FLEGT, son expertise des marchés forestiers nationaux et international s'est révélée être un atout précieux pour les pays membres de la CEDEAO tels le Cameroun ou la République du Congo

Le CIFOR est également un partenaire scientifique de l'OFAC, l'organe d'observation des forêts de la CEDEAO, et joue un rôle prépondérant dans l'élaboration des divers thèmes abordés dans le rapport *Les forêts du bassin du Congo - État des forêts*, une publication biennale sur la situation des forêts du bassin du Congo.

Le CIFOR travaille par ailleurs en Afrique de l'Ouest depuis 12 ans. Ses travaux ont été axés sur les forêts et les moyens d'existence, les produits forestiers non ligneux et l'adaptation aux changements climatiques. Le CIFOR et ses partenaires ont mis en place un Paysage sentinelle (PS) en Afrique de l'Ouest. Les PS sont mis en place pour les besoins de travaux de recherche à long terme sur les aspects socioéconomiques et biophysiques. En Afrique de l'Ouest, le PS du CIFOR couvre les trois pays suivants: Ghana, Mali et Burkina Faso.

4. Travaux antérieurs sur les marchés intérieurs et la transformation du bois à la tronçonneuse

De 2010 à 2013, le CIFOR a étudié les marchés intérieurs du bois dans plusieurs pays dans le cadre du projet «*Pro-Formal*» financé par l'UE. Ce projet a consisté à mener des recherches sur les marchés du bois non officiels aux niveaux régional et intérieur dans le bassin du Congo et d'autres pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-est (<http://www.cifor.org/pro-formal/publications.html>). Dans le bassin du Congo, l'étude a couvert le Cameroun, le Gabon et, en partie, la RDC. Des financements supplémentaires contribués par divers partenaires ont permis de couvrir également la République du Congo et la République centrafricaine (RCA). Plus récemment, le CIFOR a accepté de mener un petit projet d'amorçage sur la caractérisation du secteur de l'artisanat du bois en Côte d'Ivoire. L'étude menée en Côte d'Ivoire est uniquement axée sur le cadre juridique et institutionnel, sans que l'on procède au recueil de données quantitatives, afin d'avoir une meilleure idée de la taille de ce secteur.

Les conclusions du projet mené en Afrique centrale ont montré que les statistiques officielles sont de piètres indicateurs des flux de ressources et ne réussissent pas à saisir adéquatement les types de produits/essences utilisés dans le pays et ceux qui passent les frontières, ce qui montre la nécessité de disposer de données plus fiables. Les travaux antérieurs ont permis au CIFOR de mettre en place des réseaux étendus avec les petits exploitants, les exploitants de scierie, les négociants et les courtiers afin d'avoir une meilleure compréhension non seulement du fonctionnement de la chaîne de valeur, mais aussi des rapports de force cruciaux qui existent et façonnent la chaîne proprement dite. Le CIFOR a instauré des relations avec des représentants et des organismes gouvernementaux (relevant par ex., des forêts, de l'environnement, des douanes, des finances ou encore de l'administration des districts), afin de tirer parti des données officielles produites et d'aider l'administration publique à combler les lacunes informationnelles, notamment en dehors des frontières du pays. Le projet «*Pro-Formal*» a également fourni des évaluations très détaillées sur les retombées, favorables pour la plupart, que ces échanges commerciaux génèrent au niveau des économies rurales dans les pays producteurs.

Annexe 6

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION DE PROJET

INTITULÉ:	DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS, ET DE LEUR VALORISATION INDUSTRIELLE DANS UN CADRE INTRA-AFRICAIN – PHASE I
NUMÉRO DE SÉRIE:	<u>PD 700/13 Rev.1 (I)</u>
COMITÉ:	INDUSTRIE FORESTIÈRE
SOUMISE PAR:	OIBT
LANGUE ORIGINALE:	ANGLAIS

RÉSUMÉ:

Ce projet a pour objet d'éliminer les principales contraintes recensées qui entravent l'expansion de la transformation plus poussée des bois tropicaux en produits à valeur ajoutée et le développement du commerce, dans le cadre notamment du commerce intra-africain, ce à travers neuf domaines d'action: facilitation du commerce, élaboration et mise en œuvre de stratégies nationales de développement industriel et du commerce; développement des activités commerciales dans des entreprises pilotes; amélioration de la transparence des marchés; mesures favorisant le commerce; formation; renforcement des associations nationales de l'industrie et du commerce; financements novateurs; et transfert de technologie. Sa mise en œuvre repose sur l'engagement concret des acteurs et sur une coopération étroite avec les partenaires des secteurs public et privé qui ont été définis aux niveaux international, régional et national. Les activités seront exécutées suivant une séquence logique divisée en deux phases de trois années chacune afin d'assurer l'intégration et la pérennisation des retombées du projet.

AGENCE D'EXÉCUTION: OIBT

DURÉE: 36 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE LANCEMENT: 2014

BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT:	Source	Contribution (\$EU)
	OIBT	<u>5 159 245</u>
	Gouvernements participants	<u>297 000</u>
	Secteur privé	<u>8 18 300</u>
	TOTAL	<u>6 274 545</u>

FICHE DE PROJET

CONTEXTE DU PROJET

Ce projet fait suite à la conférence internationale de l'OIBT, tenue à Accra (Ghana) en 2009, au cours de laquelle avait été adopté le Plan d'action OIBT d'Accra pour le développement du commerce intra-africain des bois tropicaux et produits dérivés, qui prévoit des actions pour le secteur privé, les gouvernements, l'OIBT et autres organisations internationales et régionales. L'OIBT a été sollicitée pour servir d'organe de coordination du suivi. Ce projet constitue en outre une contribution à la mise en œuvre, par l'IFIA, l'OIBT, la FAO et PROINVEST, de la stratégie de développement de la filière de transformation du bois dans le bassin du Congo qui a été élaborée en 2011. Il appuie les actions pratiques prioritaires définies dans le Plan d'action OIBT d'Accra et la stratégie destinée au bassin du Congo tout en complétant d'autres initiatives connexes qui sont en cours.

Ce projet contribue à la réalisation de 14 objectifs de l'AIBT et des 4 priorités stratégiques du Plan d'action de l'OIBT pour 2013-2018. Il apporte en outre un soutien direct à quatre des Programmes thématiques de l'OIBT (TMT, IDE, TFLET et CFME). Le projet accompagne l'ensemble des pays producteurs africains membres de l'OIBT ainsi que leurs acteurs. Il est pleinement en ligne avec leurs politiques et législations forestières nationales.

Ses acquis escomptés sont: i) Un accroissement des emplois et revenus générés par: ii) une expansion notable des industries et du commerce du bois et de ses produits dérivés (BPD); (iii) une masse critique de techniciens et ouvriers qualifiés de la filière est créée; iv) cinq pays pilotes procèdent à l'ajustement de leurs politiques et réglementations de manière à mettre en place des conditions favorables à l'investissement; v) le processus d'intégration du secteur non officiel aux activités du secteur privé organisé est entamé; vi) une prise de conscience accrue des possibilités du commerce dans la région s'est développée dans la filière et chez les acheteurs; vii) un processus de facilitation du commerce est en place dans la région; viii) une expansion de l'investissement dans de nouvelles installations et la modernisation de l'outillage dans le secteur des BPD a eu lieu; et ix) le transfert de technologie a été valorisé. Pour résumer, les produits des fournisseurs de BPD sont devenus notablement plus compétitifs sur les marchés intérieurs, intra-régional et international.

ARGUMENTAIRE

Aucun autre organe que l'OIBT n'est en mesure de rassembler les producteurs africains de bois tropicaux pour développer le commerce et la transformation plus poussée. Seule l'OIBT est capable d'exécuter les activités du projet qui soient pleinement en ligne avec les priorités politiques et économiques de ses États membres dans la région.

Le cœur du problème tient à la faible compétitivité des producteurs dans les pays producteurs membres de l'OIBT. Les causes varient d'un pays et d'une entreprise à l'autre. Les diverses études et consultations ainsi que les résultats de l'enquête menés auprès des acteurs ont permis de déterminer plusieurs causes communes et sous-jacentes. Les causes directes comprennent: i) des barrières tarifaires, ou d'autre nature, significatives au commerce des BPD; ii) des politiques nationales inadéquates et la faiblesse des institutions qui accompagnent la filière; iii) la faiblesse des capacités industrielles et managériales; iv) l'absence de main-d'œuvre qualifiée dans la filière; v) une transparence du marché inadéquate; vi) l'absence de sensibilisation aux BPD africains et à leurs fournisseurs dans les pays importateurs; vii) l'organisation insuffisante du secteur privé; ainsi que viii) le manque d'accès au financement; et ix) à de meilleures technologies.

Cette complexité de la problématique entraîne des effets défavorables aux plans socioéconomique et environnemental, dont: i) la perte de croissance économique et d'avantages sociaux ainsi qu'une marginalisation croissante des communautés forestières; ii) la dégradation continue des forêts qui entraîne une augmentation des émissions de CO₂ et une disparition de la biodiversité; iii) une réduction de l'offre en bois et un coût élevé des matières premières nécessaires à la filière; iv) des coûts de production élevés; et v) des coûts de transaction qui demeurent élevés.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de développement du projet consiste à *favoriser le développement socioéconomique et la gestion durable des forêts africaines par la création de valeur ajoutée dans le cadre de l'expansion de la transformation plus poussée et du commerce intra-africain des bois tropicaux et produits dérivés.*

Son objectif spécifique consiste à *initier des efforts concertés passant par la mise en place d'éléments clés dans la capacité à renforcer la compétitivité des pays producteurs africains membres de l'OIBT sur les marchés du bois et de ses produits dérivés.* Au nombre de ces éléments clés figurent: i) une sensibilisation des entreprises, entrepreneurs, investisseurs, décideurs et acteurs aux opportunités de développement; ii) la mise en place de conditions favorables aux niveaux régional et national; iii) des connaissances et compétences d'ordre technique et managérial dans le secteur privé; iv) des organisations du secteur privé renforcées; v) un accès facilité au financement, et v) de meilleures informations et connaissances sur les marchés et les technologies.

INTERVENTIONS DU PROJET

Les produits du projet sont: i) un processus destiné à faciliter le commerce d'exportation des BPD dans la région; ii) des stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans des pays pilotes; iii) le développement des activités commerciales dans des entreprises pilotes; iv) des mesures destinées à améliorer la transparence des marchés; v) des mesures favorisant le commerce; vi) **quatre cents personnes formées utilisant leurs compétences acquises au service du développement de la transformation plus poussée et du commerce;** vii) des associations de l'industrie et du commerce renforcées pour la sensibilisation et la fourniture de services adéquats à leurs membres; viii) des mécanismes de financement novateurs ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement organisées; et ix) un transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques.

La stratégie du projet s'inspire des intérêts communs qu'ont les pays producteurs africains membres de l'OIBT à travailler ensemble pour développer leur transformation plus poussée et élargir le commerce intra-régional. C'est ce qu'exprime clairement le Plan d'action d'Accra auquel tant les gouvernements que le secteur privé ont souscrit. La stratégie s'appuie sur l'avantage compétitif de l'OIBT s'agissant d'apporter un appui à des questions qui requièrent une solide interface avec les secteurs public et privé, doublé d'une expérience reconnue sur le plan des réalisations en matière de travaux d'orientation et de renforcement des capacités.

La stratégie d'ensemble repose sur des interventions aux niveaux régional et national ainsi qu'à l'échelon des entreprises et entrepreneurs. Le projet servira de catalyseur pour favoriser l'ajustement des politiques, mettre en place des ressources humaines qualifiées, et générer de nouvelles informations et connaissances pour les partager efficacement. Le projet est lui-même divisé en deux phases dont la présente proposition couvre la Phase I, qui comprend le lancement de la facilitation et du développement du commerce, le renforcement des capacités, le pilotage aux niveaux de l'entreprise et du pays, ainsi que des transferts de technologie et la promotion de l'investissement. La Phase II, qui sera conçue deux ans après le démarrage du projet, visera à intégrer les meilleures pratiques au sein de la filière et du commerce du bois, et à élargir les activités afin de couvrir l'ensemble des pays producteurs membres de l'OIBT en Afrique.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes des capacités nécessaires aux niveaux national et des entreprises en vue de développer la transformation plus poussée et le commerce des BPD. L'appui direct aux entreprises privilégiera celles détenues par des ressortissants africains. Au niveau de l'entreprise, le projet apportera un appui destiné à améliorer la gestion et la technologie dans des entreprises pilotes. Celles-ci seront sélectionnées en fonction de critères prédéterminés.

Une sélection d'activités liées au développement de la transformation plus poussée et du commerce intra-africain seront menées au niveau régional afin d'accompagner les activités menées au niveau des pays et des entreprises. Des pays individuels seront progressivement incorporés dans le programme, en tenant compte de leurs contraintes actuelles. Au terme de la Phase II, l'ensemble des pays producteurs africains membres de l'OIBT sera pleinement engagé dans le projet.

Le projet tire pleinement parti de l'expérience et des connaissances existantes au sein des pays africains et dans d'autres régions, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La stratégie s'inspire des complémentarités ainsi que de la large participation du secteur privé et d'autres groupes d'acteurs afin d'éviter toute situation où des micro-entreprises ou petites entreprises seraient désavantagées. La stratégie vise en outre à exploiter les synergies avec d'autres organisations travaillant dans le même domaine.

BUDGET

Le budget total de ce projet d'une durée de trois années s'élève à 6,27 millions \$EU, un montant qui est financé par l'OIBT à 82,2%, par les gouvernements des pays à 4,7% et par le secteur privé à 13%. La ventilation du projet par produit est la suivante: i) facilitation du commerce: 4,7%; ii) stratégies nationales de développement de la filière et du commerce: 7,8%, iii) développement des activités commerciales au niveau des entreprises, y compris la formation en interne: 18,6%; iv) transparence des marchés: 5%; v) promotion du commerce: 7,6%; vi) formation et éducation technique et managériale: 24%; vii) renforcement des associations nationales: 5,5%; viii) mécanismes de financement et promotion de l'investissement: 5,6%; et ix) transfert de technologie: 6%. La gestion et la coordination du projet représentent 14,9% du total.

HYPOTHÈSES, RISQUES ET DURABILITÉ

Les hypothèses et risques principaux concernent le manque de volonté politique de mettre en œuvre les ajustements nécessaires au niveau des barrières tarifaires et de renforcer les politiques et cadres législatifs nationaux pour permettre le développement de la filière et du commerce. Un autre risque majeur tient au désir des entreprises de BPD d'appliquer les améliorations proposées et l'absence d'un engagement réel à vouloir renforcer leurs propres associations.

La durabilité du projet dépend de ses retombées sur la capacité des acteurs et sur leur sensibilisation aux avantages potentiels que présente la poursuite du développement de l'industrie et du commerce. L'expérience a montré que les processus d'ajustement des politiques nationales et des institutions demandent toujours du temps et progressent à des rythmes différents. L'adoption de meilleures pratiques et la mise en œuvre de nouveaux investissements dans les entreprises prennent aussi du temps en raison des priorités et capacités qui divergent selon l'entreprise ou l'entrepreneur. Au titre de principale stratégie de sortie, le projet apportera en conséquence des mesures de soutien dans le cadre de la Phase II afin de poursuivre et d'intégrer les améliorations chez tous les pays producteurs de la région qui sont membres de l'OIBT. En outre, la conception du projet comprend plusieurs éléments spécifiques destinés à assurer la pérennité des interventions individuelles.

DÉMARCHES ET MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE

Un Comité directeur du projet supervisera les activités du projet et approuvera les directives de gestion. L'OIBT est l'Agence d'exécution. L'organisation comprend un Chef de projet et un Assistant basés dans le Bureau du projet qui sera implanté dans la région. Les consultants et sous-traitants travailleront sous la direction du Chef de projet. Les partenaires sont: i) les organismes nationaux en charge des forêts; ii) les organisations du secteur privé; iii) les organisations internationales compétentes comme l'ATIBT, la FAO, la SFI la Bafd, etc.; iii) les organisations économiques et organisations forestières régionales; iv) les établissements de formation forestière et industrielle de la région; et v) les organismes de recherche nationaux et internationaux.

Les mécanismes de participation des acteurs comprennent des lignes directrices communes spécifiques pour veiller à la participation ouverte, transparente et active des acteurs concernés qui seront appliquées afin de: i) assurer l'accès à toutes les informations non confidentielles sur les activités et produits du projet; et ii) la participation aux processus d'orientation liés au développement de la filière et du commerce nationaux.

Le projet prévoit des dispositions spécifiques pour la diffusion et l'intégration des enseignements qui en seront dégagés ainsi que pour la coordination avec des activités connexes que d'autres acteurs exécutent dans la région.

Liste des sigles et abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française du développement
AIBT	Accord international sur les bois tropicaux
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
BAfD	Banque africaine de développement (<i>African Development Bank</i>)
BD	base de données
BPD	bois et produits dérivés
CCI	Centre du commerce international
CDP	Comité directeur du projet
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale/ <i>Economic Community of Central African States</i>
CEDEAO/ ECOWAS	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (<i>Economic Commission of Western African States</i>)
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CIBT	Conseil international des bois tropicaux
CFME	Gestion des forêts et entreprises de collectivités
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CN	Coordonnateur national
CP	Chef de projet
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
ETP	emploi à temps plein
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAWAG	Association ghanéenne des fabricants de meubles et produits bois (<i>Furniture and Wood Products Association of Ghana</i>)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FORAF	Observatoire des forêts d'Afrique
GDF	gestion durable des forêts
GFTN	Réseau international forêt et commerce
GTMO	Organisation ghanéenne des exploitants de scieries (<i>Ghana Timber Millers' Organization</i>)
IDE	Développement et efficacité de l'industrie
IFIA	Association interafricaine des industries forestières
KfW	Banque allemande de développement (<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>)
LUS	essences moins utilisées
n.d.	non disponible
OAB	Organisation africaine du bois/ <i>African Timber Organization</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONFI	ONF (Office national des forêts) International
PBTS	produits bois de transformation secondaire
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PPP	parité du pouvoir d'achat
r	bois rond
RCA	République centrafricaine
R&D	recherche-développement
RDC	République démocratique du Congo
REM	<i>Resource Extraction Monitoring</i> (ONG de suivi de l'extraction des ressources)
RIFFEAC	Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (<i>Network of Forestry and Environmental Training Institutes in Central Africa</i>)
s	produit fini
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SATA	Bois africains et sud-américains (Règles de classement)
SFI	Société financière internationale
SVL	Système de vérification de la légalité

TFLET	Application des lois forestières, gouvernance et commerce
TFT	<i>Tropical Forest Trust</i>
TMT	Transparence du commerce et des marchés
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale (<i>Central African Customs and Economic Union</i>)
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine (<i>West African Economic and Monetary Union</i>)
UFA	Unité forestière d'aménagement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
\$EU	dollar des États-Unis
WWF	Fonds mondial pour la nature

Table des matières

FICHE DE PROJET	i
Liste des sigles et abréviations	iv
1^{ère} PARTIE CONTEXTE DU PROJET	1
1.1 Origine	1
1.2 Pertinence.....	2
1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.....	2
1.2.2 Pertinence aux politiques publiques du pays soumissionnaire.....	4
1.3 Zone visée	4
1.3.1 Emplacement géographique	4
1.3.2 Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux.....	5
1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet	6
2^o PARTIE ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	7
2.1 Argumentaire.....	7
2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques	7
2.1.2 Analyse des acteurs.....	7
2.1.3 Analyse du problème	10
2.1.4 Grille du cadre logique.....	16
2.2 Objectifs.....	23
2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impacts	23
2.2.2 Objectif spécifique et indicateurs de résultats	23
3^o PARTIE DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET	24
3.1 Produits et activités	24
3.1.1 Produits.....	24
3.1.2 Activités	24
3.2 Démarche et méthodes de mise en œuvre.....	26
3.3 Plan des travaux.....	35
3.4 Budget du projet	38
3.4.1 Grille budgétaire principale	38
3.4.2 Budget consolidé par rubrique et par activité	47
3.4.3 Part budgétaire de l'OIBT par rubrique	54
3.4.4 Part budgétaire des sources autres par rubrique.....	56
3.5 Hypothèses, risques et durabilité	57
3.5.1 Hypothèses et risques	57
3.5.2 Durabilité.....	58
4^o PARTIE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	61
4.1 Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	61
4.1.1 Agence d'exécution et partenaires	61
4.1.2 Équipe de gestion du projet	62

4.1.3	Comité directeur du projet.....	63
4.1.4	Mécanismes de participation des acteurs.....	63
4.2.	Rapports, examen, suivi et évaluation.....	63
4.3.	Diffusion et intégration des enseignements du projet.....	63
4.3.1	Diffusion des résultats du projet.....	63
4.3.2	Intégration des enseignements du projet.....	64

Liste des tableaux

Tableau 1	Acteurs du projet.....	9
Tableau 2	Grille du cadre logique.....	17
Tableau 3	Échelonnement du projet.....	26
Tableau 4	Plan des travaux.....	35
Tableau 5	Grille budgétaire principale.....	38
Tableau 6	Budget annuel du projet consolidé par rubrique.....	47
Tableau 7	Budget annuel du projet consolidé par produit, activité et rubrique.....	50
Tableau 8	Budget annuel du projet par source - OIBT.....	54
Tableau 9	Budget annuel du projet par source - Gouvernement.....	56
Tableau 10	Budget annuel du projet par source – Secteur privé.....	56
Tableau 11	Grille d'intégration des enseignements du projet.....	64

Liste des figures

Figure 1	Carte de la zone ciblée.....	5
Figure 2	Arbre du problème.....	12
Figure 3	Arbres des objectifs.....	13
Figure 4	Stratégie du projet.....	29
Figure 5	Organigramme du projet.....	62

Liste des encadrés

Encadré 1	Stratégie de formation en interne dans les entreprises.....	33
-----------	---	----

Liste des annexes

ANNEXE 1	PLAN D'ACTION OIBT D'ACCRA POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS
ANNEXE 2	LISTE DES PROJETS FINANCÉS PAR L'OIBT POUR L'AFRIQUE DEPUIS LA 41 ^e SESSION DU CIBT
ANNEXE 3	STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION ET LES EXPORTATIONS DE BOIS ET PRODUITS DÉRIVÉS TROPICAUX EN AFRIQUE
ANNEXE 4	RÉSUMÉ DES POLITIQUES ET LÉGISLATIONS SECTORIELLES NATIONALES DANS LES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT
ANNEXE 5	INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT
ANNEXE 6	SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE DANS LES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT
ANNEXE 7	ENQUÊTE AUPRÈS DES ACTEURS

ANNEXE 8 CARACTÉRISATION DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION CRÉATRICES DE VALEUR AJOUTÉE (MENUISERIE ET MEUBLES)

ANNEXE 9 INITIATIVES ET PROJETS RÉCENTS OU EN COURS DANS UNE SÉLECTION DE PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT

ANNEXE 10 TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE PERSONNEL, LES CONSULTANTS ET LES SOUS-TRAITANTS FINANCÉS PAR L'OIBT

ANNEXE 11 PROFILS DE L'AGENCE D'EXÉCUTION ET DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

ANNEXE 12 RÉSUMÉ DES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS DU 45^E PANEL D'EXPERTS

1^{ère} PARTIE CONTEXTE DU PROJET

1.1 Origine

Au vu des progrès limités de la transformation plus poussée et du commerce associé en Afrique, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), en coopération avec l'Organisation africaine du bois (OAB), a organisé en 2001 une conférence technique sur cette question suivie, en 2003, d'une conférence ministérielle. Un plan stratégique a été approuvé (OAB, 2004) qui préconisait: i) le développement des ressources dans une optique durable; ii) la promotion d'incitations dans le cadre de politiques et de réglementations; iii) le renforcement des capacités institutionnelles; iv) le développement des marchés africains et international; ainsi que v) la promotion de la transformation plus poussée et le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Si plusieurs actions ont depuis été menées dans ces domaines tant au niveau national que régional, elles n'ont toutefois pas abouti aux résultats souhaités sur le terrain.

Dans le cadre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2008-2009, l'OIBT a mené une étude sur la promotion du commerce intra-africain du bois et de ses produits dérivés, qui a été suivie d'une conférence internationale tenue à Accra (Ghana) du 30 juin au 2 juillet 2009.¹ Au cours de cette conférence a été adopté le Plan d'action OIBT d'Accra pour le développement du commerce intra-africain des bois tropicaux et produits dérivés, qui comprend des actions destinées au secteur privé, aux gouvernements, à l'OIBT et autres organisations internationales et régionales (annexe 1). L'OIBT a été sollicitée pour servir d'organe de coordination et de suivi en charge de la mise en œuvre de ce Plan d'action. La présente proposition vise à apporter un appui au secteur privé, aux gouvernements et autres acteurs dans la mise en œuvre de ce Plan par des efforts concertés.

Cette proposition tire également parti d'études et projets pertinents antérieurs et en cours menés par l'OIBT et d'autres partenaires internationaux.² Deux études spécifiques de l'OIBT sur la compétitivité des feuillus tropicaux par rapport aux produits de substitution³ se sont penchées sur les questions globales de l'amélioration de la compétitivité des producteurs de bois tropicaux. Depuis la 41^e session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) en 2006, l'OIBT a financé 32 projets dans des pays producteurs africains membres de l'OIBT (annexe 2). **Au nombre de ces efforts figurent, entre autres, la promotion de la bioénergie bois utilisant des résidus et rebuts ligneux (PP A/43 231), un forum d'investissement organisé à Brazzaville en 2009, et la collaboration entre l'OIBT, la FAO et l'IFIA sur une stratégie destinée à favoriser le développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo.**⁴ Cette proposition s'inspire également des enseignements dégagés dans le cadre de ces projets ainsi que des résultats de la méta-évaluation que l'OIBT a récemment menée sur des projets ayant précédemment fait l'objet d'une évaluation a posteriori (OIBT, 2012). Les efforts associés que mènent d'autres partenaires internationaux⁵ ont également été importants.

En 2010, en coopération avec l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA)⁶ et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux hébergé par la FAO, l'OIBT a décidé de mettre au point des stratégies de développement de la filière forestière dans quatre pays du bassin du Congo (le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Gabon).

¹ OIBT. 2010. *Good Neighbors: Promoting intra-African markets for timber and timber products*, n° 35 de la Série technique de l'OIBT. Yokohama

² Bolton, J. et Cooper, R. (2001). *The Competitiveness of Tropical Timber and Timber Products vis-à-vis Timber and Non-timber Substitutes*. Document de l'avant-projet PPD 26/99 (M). OIBT, Yokohama, Japon; Oliver, R. et Donkor, B. (2010). *Leveling the Playing Field: Options for boosting the competitiveness of tropical hardwoods against substitute products*. N° 36 de la Série technique de l'OIBT.

³ Notamment les études menées sur la promotion de la GDF dans les forêts africaines, l'utilisation de la bioénergie, le développement de la chaîne de commercialisation, les innovations en matière de bois tropicaux, les mécanismes de soutien opérationnel destinés à promouvoir la transformation plus poussée et le développement, et la mise en œuvre d'un mécanisme d'identification des essences et de traçabilité du bois.

4 Quatre réunions ont été organisées en 2010-2011 au Cameroun, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Gabon dans l'objectif de développer des stratégies de développement de l'industrie de transformation du bois aux échelons national et régional dans les pays du bassin du Congo. Elles ont été suivies de la réunion Racewood à Pointe Noire (République du Congo) en septembre 2011. Cinquante pour cent des participants à ces réunions émanaient du secteur privé. Les autres participants représentaient des gouvernements, des ONG et diverses institutions locales. Le fruit des travaux menés a été un Livre blanc sur la stratégie destinée à promouvoir le développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo, y compris les défis associés à ce développement.

⁵ ATIBT, IFIA, CIFOR, FAO, l'Union européenne et autres bailleurs de fonds bilatéraux.

⁶ Avec l'appui de l'Union européenne (*Recap Wood Invest*).

Au niveau national, les quatre ateliers rassemblant les acteurs qui ont été menés ont déterminé la priorité et les besoins du secteur privé ainsi que les besoins d'une action ultérieure dans le Livre blanc.⁷ Des efforts qui sont parallèlement menés pour promouvoir la légalité et la certification de la gestion durable des forêts (GDF) sont appuyés dans le cadre du processus de négociation et de mise en œuvre des Accords de partenariat volontaire FLEGT-UE⁸ qui sont axés sur la conformité aux exigences du marché de l'UE. Dans la région, la promotion de l'investissement entre la filière bois africaine et les investisseurs européens a été menée dans le cadre de RACEWOOD⁹, et de manière élargie au niveau national par le Forum d'investissement organisé par l'OIBT en République du Congo (2009).

Malgré ce soutien apporté par diverses voies, les efforts pratiques destinés à développer le commerce intra-africain du bois et la transformation plus poussée dans les pays membres de l'OIBT dans la région ont été foncièrement inadéquats. Alors que l'Afrique importe des bois et produits dérivés (BPD) pour une valeur avoisinant 4 milliards \$EU par an, moins de 10 pour cent proviennent de la région¹⁰. Le marché croît rapidement en raison de la croissance démographique, de l'expansion de l'activité économique et de l'urbanisation en plein essor. Le secteur du bois n'est pas équipé pour faire face à la future demande en BPD dans la région. Chez les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la part des bois ronds industriels au sein de masse des exportations de BPD (chiffrées à 2,9 milliards \$EU) en 2010 demeurait de 36%, un pourcentage élevé, alors que celle des sciages et panneaux en bois était de 64%¹¹. Seuls 2,2% des recettes totales d'exportation étaient imputables aux produits bois de transformation secondaire (PBTS), qui sont importés à grande échelle en direction de la région¹².

Compte tenu de ce contexte, le présent projet a été mis au point afin d'appuyer les actions pratiques prioritaires définies dans le Plan d'action OIBT d'Accra et la stratégie d'industrialisation pour le bassin du Congo tout en complétant d'autres initiatives connexes qui sont en cours.

1.2 Pertinence

1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

De manière générale, le projet est en conformité avec les objectifs de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, tels qu'ils figurent à l'article 1:

- a) *Facilitant une organisation efficace des consultations, de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois:* le projet prévoit plusieurs conférences, ateliers et forums pour les consultations aux niveaux régional et national, y compris avec la participation des partenaires commerciaux.
- b) *Facilitant la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre:* le projet met en place un processus visant à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires comprenant un mécanisme consultatif.
- c) *Contribuant à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté:* l'expansion de l'industrie des TPP créatrice de valeur ajoutée et du commerce associé généreront des revenus et des emplois pour les ouvriers et communautés riveraines.
- d) *Renforçant la capacité des membres de mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les exportations de bois tropicaux et de produits dérivés proviennent de sources gérées de façon durable :* Le projet développé des stratégies nationales d'industrialisation et de développement du commerce, et dispense des formations dans ces domaines. Le projet prend des mesures pour intégrer le secteur non officiel à l'industrie du bois classique.
- e) *Améliorant la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs*

⁷ IFIA et al., 2012. Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans le Bassin du Congo. Livre Blanc.

⁸ Au Congo, au Ghana, en République centrafricaine (RCA), au Gabon, au Cameroun et au Libéria

⁹ RACEWOOD est une manifestation organisée par l'ATIBT en vue de développer la coopération entre l'Afrique et l'Europe dans le secteur de l'industrie du bois. L'ATIBT a organisé 4 manifestations RACEWOOD: Gabon (Libreville, 2004), Ghana (Accra, 2006), Cameroun (Douala, 2010) et République du Congo (Pointe Noire, 2011).

¹⁰ OIBT (2010) op. cit.

¹¹ Les situations varient considérablement d'un pays à l'autre; par ex., la Côte d'Ivoire et le Cameroun transforment la majeure partie de leur production sur place alors que, par ex., en République du Congo cette proportion a oscillé entre 51 et 65%.

¹² Voir les tableaux de statistiques en annexe 3.

influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts : le projet met en place un processus destiné à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, et génère de meilleures connaissances dans ces domaines à travers des études de marché et un service périodique d'information sur le marché.

- f) *Favorisant et appuyant la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre* : le projet mène des activités spécifiques de transfert de technologie dans l'utilisation de bois issus de plantations, des résidus ligneux pour la bioénergie, et des activités de R&D sur la promotion d'essences moins utilisées (LUS) et autres domaines prioritaires.
- g) *Concevant et soutenant des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord*: les stratégies nationales de développement de la filière et du commerce élaborées au titre du projet visent à mettre en place des conditions propices à l'investissement dans le secteur du bois, et des mesures spécifiques sont menées pour promouvoir l'investissement dans des pays pilotes.
- h) *Améliorant l'information commerciale et économique et encourageant l'échange d'informations sur le marché international des bois tropicaux en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information sur les marchés et leurs tendances, notamment par le rassemblement, la compilation et la diffusion de données relatives au commerce, en particulier aux essences commercialisées*: le projet génère de meilleures connaissances dans ces domaines par des études de marché et un service périodique d'information sur le marché.
- i) *Favorisant dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation*: le second axe principal du projet consiste à encourager la transformation accrue et plus poussée dans le cadre d'efforts concertés.
- k) *Améliorant la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés qui proviennent de sources faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation légale et qui sont commercialisées de manière licite, notamment en sensibilisant les consommateurs*: le projet appuie l'amélioration de la commercialisation et de la distribution dans le cadre de ses activités avec des entreprises pilotes, et la sensibilisation du consommateur dans le cadre du développement du commerce.
- l) *Renforçant la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales*: le projet apporte une assistance technique et une formation en vue d'améliorer les informations statistiques sur la production et le commerce.
- m) *Encourageant les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux*: le projet appuie l'élaboration de politiques nationales et leur mise en œuvre dans l'optique de l'utilisation durable des forêts productrices de bois.
- n) *Renforçant la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié*: le projet renforce la capacité des industries du bois à développer des systèmes de gestion adéquats pour contrôler leur approvisionnement en bois. Le projet encourage l'intégration du secteur non officiel, qui fonctionne en grande partie en dehors du cadre réglementaire, au secteur privé officiel afin de réduire les incitations aux activités illicites dans les forêts tropicales.
- p) *Facilitant l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu*: le projet comprend des activités spécifiques destinées à encourager le transfert de technologie, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le projet contribue directement aux quatre priorités stratégiques du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 (1, 2, 5 et 6). Le projet a trait à la Décision 2(XLVII) portant adoption du Programme de travail biennal pour 2012-2013 dans ses Activités (26)-(30), (33), (37) et (38).

Le projet contribue directement à la mise en œuvre des Programmes thématiques «Transparence du commerce et des marchés» (TMT)¹³ et «Développement et efficacité de l'industrie» (IDE). Le projet contribue également à la mise en œuvre des Programmes thématiques de l'OIBT portant sur l'«Application des lois forestières, la gouvernance et le commerce» (TFLET) et la «Gestion et les entreprises des forêts de collectivités» (CFME).

1.2.2 Pertinence aux politiques publiques du pays soumissionnaire

Cette proposition est pleinement en phase avec les politiques nationales de développement du secteur forestier en vigueur dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, comme le reflètent ou l'impliquent les politiques et législations forestières nationales telles que résumées dans la publication de l'OIBT *Situation de la gestion des forêts tropicales 2011* (annexe 4).

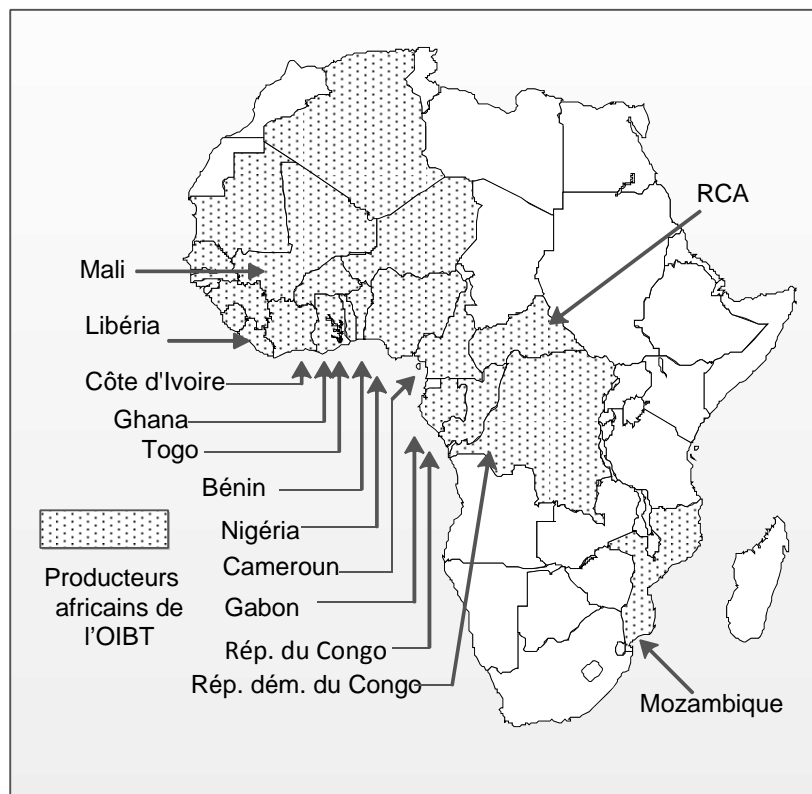
1.3 Zone visée

1.3.1 Emplacement géographique

Le projet couvre l'ensemble des pays d'Afrique dans ses activités visant à promouvoir le commerce intra-régional des BPD. L'autre principal domaine d'intervention, la promotion de la transformation accrue et plus poussée, est axé sur les pays producteurs africains membres de l'OIBT en vue de renforcer leur compétitivité sur les marchés régional et international des BPD (Figure 1).

¹³ Objectif spécifique 1, acquis (1) et (3); Objectif spécifique 2, acquis (1) et (2).

Figure 1 Carte de la zone ciblée



Pour cette première phase du projet, les pays ciblés où seront menées les activités pilotes seront sélectionnés à l'issue de consultations durant la phase de lancement parmi les suivants: Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, RDC, la République du Congo, Gabon, Ghana, Libéria et Mozambique. Les activités de facilitation du commerce seront axées sur le Nigéria. Tous les autres pays membres de la région bénéficieront des activités du projet menées au niveau régional.

1.3.2 Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

L'Afrique couvre une superficie terrestre de 2,964.4 millions d'ha et sa population totale est de 987,3 millions d'habitants, qui augmente au rythme de 2,3% par an (2008). Son PIB moyen par habitant (2008) était de 2 789 \$EU avec un taux de croissance réelle annuelle de 5,2%. En Afrique la superficie forestière totale est de 674,4 millions d'ha (23% de la superficie totale du territoire). En 2008, le continent a consommé 615,6 millions de m³ de bois de feu, 12,9 millions de m³ de bois ronds industriels et 1,2 million de m³ de sciages. Le secteur forestier africain contribue pour 0,1% au total de l'emploi et pour 1,3% au PIB (2006)¹⁵. Malgré ses vastes ressources en bois, l'Afrique est un importateur net de BPD.¹⁶ La déforestation, qui est principalement due à l'expansion agricole, et la dégradation des forêts, essentiellement imputable à une utilisation non durable des forêts, constituent des problèmes majeurs qui affectent l'environnement. Selon la FAO (2011a), la disparition annuelle des forêts a légèrement reculé, de 0,6% en 1990-2000 à 0,5% en 2000-2010. Le taux annuel de disparition des forêts est le plus élevé en Afrique de l'Ouest. Certains pays de la sous-région (Ghana et Côte d'Ivoire) connaissent des problèmes d'offre en matière première bois.

En Annexe 5 figurent les indicateurs socioéconomiques et environnementaux pour les pays producteurs africains membres de l'OIBT et en Annexe 6 un résumé de la situation dans chacun des pays. **Ces pays représentent 34,6% de l'ensemble de la population de l'Afrique, 48,4% de sa superficie forestière, 34,9% de l'emploi déclaré dans le secteur forestier, et 36% de la valeur**

¹⁴ Voir la section 3.2 pour en savoir plus sur le regroupement et la sélection des pays.

¹⁵ FAO. 2011. Situation des forêts du monde 2011. Rome.

¹⁶ OIBT (2010) op. cit.

ajoutée brute dans la région. Le Bénin, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), le Libéria, le Mali, le Mozambique et le Togo figurent dans la catégorie des pays les moins développés, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria dans celle des pays à revenus faibles à intermédiaires et le Gabon dans celle des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure (OCDE, 2012).

1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet

À l'issue de la Phase I du projet, les acquis escomptés sont les suivants:

- Les emplois et les revenus générés par les industries des BPD ont augmenté dans les cinq pays pilotes.
- La transformation plus poussée des BPD a significativement augmenté dans les pays pilotes; les moyennes entreprises sélectionnées comme entreprises pilotes sont en passe de devenir de grandes entreprises et plusieurs petites entreprises pilotes se développent pour atteindre la taille moyenne.
- Il existe une masse critique de cadres et techniciens (400 personnes) pour assurer la pérennité des interventions du projet.
- Cinq pays pilotes procèdent à l'ajustement de leurs politique et réglementation en vue de mettre en place des conditions propices à l'investissement dans la transformation plus poussée et le développement du commerce.
- Le processus d'intégration du secteur non officiel aux opérations du secteur privé officiel a démarré dans une sélection de sites au sein des pays pilotes où sont réunies les conditions préalables au développement de pôles industriels.
- Il existe une sensibilisation accrue i) dans l'ensemble de l'industrie sur les possibilités d'exporter des BPD en direction des marchés africain et international; et ii) chez les acheteurs potentiels sur trois marchés africains à l'offre en BPD et à leurs fournisseurs en Afrique centrale et de l'Ouest.
- Il existe un processus destiné à faciliter le commerce et à mettre en œuvre des mécanismes facilitateurs chez les entreprises de BPD participantes visant à réduire les coûts de transaction dans le commerce transfrontalier à titre pilote qui est mis en place entre un grand pays importateur et ses fournisseurs dans les pays limitrophes.
- Il existe une expansion de l'investissement dans de nouvelles installations et la modernisation de l'outillage dans le secteur des BPD, de nouveaux mécanismes de financement sont en cours d'élaboration/en place et le processus de sensibilisation du secteur bancaire aux opportunités commerciales et risques dans le secteur des BPD a été entamé.
- Il existe des connaissances accrues sur de meilleures technologies, notamment chez les entreprises pilotes et dans l'industrie au sens large, y compris sur l'utilisation de nouvelles LUS.

En résumé, une amélioration significative de la compétitivité des fournisseurs de BPD a été réalisée sur les marchés intérieurs, intra-régional et international. Durant la seconde phase du projet, l'ensemble des pays fournisseurs sera couvert par un appui ciblé qui intégrera les effets pérennes du projet.

2^e PARTIE ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Argumentaire

2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques

Depuis la cessation des activités opérationnelles de l'OAB, il n'existe aucun autre organe que l'OIBT qui soit en mesure de réunir les producteurs de bois tropicaux d'Afrique de l'Ouest et centrale. Seule l'OIBT est en mesure de mettre en œuvre des activités du projet qui soient pleinement en phase avec les priorités de ses États membres en matière d'économie et d'orientation dans la région (annexe 4). Toutefois, pour déployer le projet avec succès, une coopération étroite s'impose avec les organismes régionaux de coopération économique (notamment la CEDEAO et la CEMAC) ainsi que la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dont le Plan de convergence bénéficiera directement de la contribution du projet¹⁷. En particulier, le processus régional du projet destiné à réduire les barrières tarifaires s'appuie sur le plein engagement de ces organismes.

La volonté des gouvernements des pays membres de l'OIBT de participer au projet est illustrée par leur engagement dans la mise en œuvre du Plan d'action OIBT d'Accra. Leur pleine participation est nécessaire, ce qui est assuré en alignant les stratégies nationales d'industrialisation et de développement du commerce sur les objectifs de niveau global en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté. Toutefois, la mise en œuvre des plans et propositions antérieurs montre que des mesures spéciales sont nécessaires pour apporter un soutien consécutif sachant que la planification ne constitue qu'une première étape. Cet appui peut être relié aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations stratégiques de ces plans.

Le secteur privé ne dispose d'aucune organisation régionale commune susceptible de servir de plateforme pour échanger les informations ou les enseignements dégagés et assurer la coopération sur des questions stratégiques comme la facilitation du commerce, l'enseignement et la formation, ainsi que la recherche.¹⁸ Cette situation s'explique en partie par le fait que nombre de pays ne disposent toujours pas de leurs propres associations nationales et que même celles qui existent nécessitent un soutien. Un soutien de ce type et le réseautage entre organismes nationaux sont prévus dans le projet pour pallier ces lacunes. Une coopération étroite sera mise en place avec des organisations du secteur privé (associations nationales et l'ATIBT) pour mettre en œuvre le projet, y compris leur participation au Comité directeur du projet.

Il n'existe dans la région aucun institut de formation spécialisé dans les industries du bois et la coopération entre institutions de formation forestière se limite au RIFFEAC dans le bassin du Congo.¹⁹ Par conséquent, le projet doit identifier 1 ou 2 instituts de formation dans la région, qui pourraient inclure la technologie industrielle du bois et la gestion commerciale dans leurs programmes. Les enseignants des écoles forestières et techniques seront formés et recrutés pour travailler comme formateurs dans le cadre du projet afin de mettre ultérieurement à profit leurs connaissances acquises dans d'autres contextes.

La coopération avec des organismes nationaux de recherche ainsi que des détenteurs de savoirs du secteur privé font partie des dispositions institutionnelles du projet dans le cadre de leur participation en tant que prestataires à des programmes individuels de travail du projet et la participation de leur personnel à des activités de formation du projet. Un Chef de projet et un Assistant de projet sont nécessaires pour la planification, la coordination et la mise en œuvre (cf. 4^e Partie).

2.1.2 Analyse des acteurs

La nécessité du projet fait l'objet d'un consensus général comme le montrent: i) la forte participation des acteurs (Tableau 1) durant la Conférence internationale sur la promotion du commerce intra-africain des BPD en 2009; ii) les résultats des quatre ateliers consultatifs de préparation du Livre blanc dans le bassin du Congo en 2010-2011; et iii) d'autres manifestations pertinentes dans la région. Pour

¹⁷ Notamment à l'axe stratégique suivant du Plan de Convergence: 5. Valorisation durable des ressources forestières, 7. Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation, 8. Recherche-développement, et 9. Développement de mécanismes de financement.

¹⁸ Il est toutefois reconnu que l'ATIBT mène des travaux précieux dans ces domaines.

¹⁹ L'OIBT a récemment lancé un projet en cours destiné à renforcer les écoles de foresterie qui sont membres du réseau RIFFEAC.

les besoins du projet, une enquête a été menée auprès des acteurs primaires du secteur privé afin de recueillir leurs avis sur leurs besoins prioritaires en soutien (voir l'annexe 6).

Les entreprises, le commerce et les associations des industries du bois, ainsi que les entreprises d'exploitation forestière seront les principaux bénéficiaires du projet. Les entreprises pilotes, entrepreneurs et associations du commerce bénéficieront du renforcement des capacités et fourniront les informations nécessaires. D'autres entreprises, dont des micro-entreprises et petites entreprises du secteur non officiel, bénéficieront des activités de formation, d'information sur le marché ainsi que de facilitation du marché et de développement menées dans le cadre du projet.

Au nombre des principaux bénéficiaires figurent également des institutions de formation qui participent à l'organisation des stages de formation et dont le personnel est qualifié. Dans une sélection d'établissements spécialisés, la formation aux technologies et à la commercialisation du bois sera intégrée aux programmes.

Les prestataires de services nationaux bénéficieront de meilleures connaissances et de la valorisation de leurs propres services à la filière. Les fournisseurs de technologie fourniront des informations et bénéficieront de la formation du projet, de l'investissement consécutif dans la modernisation de l'outillage et de l'expansion de la filière. Les investisseurs financeront les investissements qui seront rendus possibles par la mise en place de conditions favorables dans le pays et la transparence des opportunités et risques.

Les organismes gouvernementaux bénéficieront du renforcement des capacités et faciliteront la mise en œuvre du projet en fournissant des informations sur le secteur forestier qui bénéficiera des propositions stratégiques d'ajustement des politiques et réglementations ainsi que de l'amélioration des statistiques et autres informations sur le secteur.

Les organisations internationales du secteur privé (notamment l'ATIBT), les organisations de recherche forestière et d'autres participeront à la mise en œuvre conjointe du projet.

Dans les limites de leur mandat, les organisations régionales de coopération économique aideront les pays à réduire les obstacles au commerce dans le cadre du projet. Les consommateurs africains bénéficieront d'un meilleur accès à des produits bois à prix compétitif.

Tableau 1 Acteurs du projet

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins et intérêts	Potentialités	Participation au projet
PREMIERS ACTEURS (ACTEURS PRIMORDIAUX)				
Entreprises de l'industrie du bois	Disposent de matériel de transformation du bois	Faible rentabilité et manque de compétitivité	Amélioration des compétences et connaissances	Premiers bénéficiaires
Associations de l'industrie et du commerce	Fournissent des services promotionnels et techniques à ses	Manque de moyens pour servir leurs membres	Activités de sensibilisation et de soutien	Premiers bénéficiaires; Intermédiaires pour atteindre leurs membres
Micro-entrepreneurs du secteur non officiel	Disposent d'un matériel manuel de travail de base du bois, sert les marchés locaux	Compétences et connaissances limitées	Intégration à des opérations industrielles et développement en des entreprises officielles	Premiers bénéficiaires de la formation
<u>Établissements de formation technique</u>	<u>Disposent de capacités générales en formation technique ou forestière</u>	<u>Manque de programmes sur l'industrie et les marchés du bois</u>	<u>Intégration des formations spécialisées aux technologies et à la commercialisation du bois dans les programmes</u>	<u>Premiers bénéficiaires, participation à l'organisation de formations; établissements sélectionnés pour poursuivre la formation dans ces domaines</u>
ACTEURS SECONDAIRES				
Organismes forestiers nationaux	Garants de l'application de la politique sectorielle	Procédures fiscales et de contrôle, services inadéquats au secteur privé	Connaissances sur le secteur forestier, réduction des coûts de transaction	Modérateurs de la mise en œuvre du projet, bénéficiaires des formations, contribution d'incitations
Prestataires de services nationaux à l'industrie	Services d'appui	Manque de connaissances sur les caractéristiques de l'industrie du bois	Transfert de compétences et connaissances, création de nouvelles activités	Bénéficiaires des formations, participation à l'exécution des activités
Investisseurs et institutions de financement institutions	Apport de capitaux et financement d'emprunts	Compréhension limitée du secteur, manque de conditions propices	Liquidités, diversification du portefeuille	Bénéficiaires des formations et participants aux manifestations de promotion
Organismes de recherche forestière	Disposent d'une mission de recherche et d'assistance technique	Connaissances limitées sur le développement de l'industrie du bois	Connaissances et expérience du secteur forestier, compétences analytiques	Peuvent être des partenaires de la mise en œuvre du projet dans la formation et la R&D
ACTEURS TERTIAIRES				
Organismes régionaux de développement économique	Disposent d'une mission d'élaboration politique régionale de développement	Coopération inadéquate au niveau opérationnel et de la mise en œuvre entre les pays	En mesure de faciliter une politique commune de l'économie et du commerce	Facilitent le processus d'élimination des obstacles au commerce
Ministères et organismes ayant des liens avec le secteur forestier	Garants des politiques sectorielles connexes	Conflits et incohérence transectoriels, manque de planification intégrée	Coordination intersectorielle dans le développement socioéconomique	Contribution d'incitations, réduction des coûts de transaction
Fournisseurs de technologies	Fournissent des technologies matérielles et immatérielles	Capacités d'investissement limitées et faible niveau des compétences chez les clients potentiels	Amélioration de la productivité et de la rentabilité	Contribution d'informations et d'enseignements à partir des besoins des clients

2.1.3 Analyse du problème

S'agissant de développer le commerce intra-africain des BPD et la transformation à valeur ajoutée, le problème principal tient à la faible compétitivité des producteurs dans les pays producteurs membres de l'OIBT.

Si les causes de cette situation varient d'un pays et d'une entreprise à l'autre, les diverses études²⁰ et consultations²¹ ainsi que les résultats de l'enquête²² menés auprès des acteurs ont toutefois permis de déterminer plusieurs causes communes et sous-jacentes (**Error! Reference source not found.**). Les causes directes comprennent: i) des barrières tarifaires, ou d'autre nature, significatives au commerce des BPD; ii) des politiques nationales inadéquates et la faiblesse des institutions qui accompagnent la filière; iii) la faiblesse des capacités industrielles et managériales; iv) l'absence de main-d'œuvre qualifiée dans la filière; v) une transparence du marché inadéquate; vi) l'absence de sensibilisation aux BPD africains et à leurs fournisseurs dans les pays importateurs; vii) l'organisation insuffisante du secteur privé; ainsi que viii) le manque d'accès au financement; et ix) à de meilleures technologies. On citera également les contraintes qui existent dans d'autres domaines comme le manque de gestion des forêts, les techniques d'exploitation forestières destructrices et les activités forestières illicites. Bien qu'elles aient des incidences sur la compétitivité, elles ne font pas partie de l'analyse qui suit car elles excèdent la portée du projet, sachant que plusieurs autres initiatives relevant de ces questions sont en cours dans la région.²³ L'Arbre du problème du projet est contenu dans la Figure 3.

Eu égard aux obstacles au commerce, les taux des *tarifs* douaniers des BPD sont, en Afrique, élevés. L'escalade de ces tarifs constitue en outre une charge supplémentaire pour le commerce des produits à valeur ajoutée. Au niveau intra-régional, l'intégration économique n'est pas aussi avancée que ce qui serait souhaitable et certaines des règles de la CEDEAO et de la CEMAC sur la liberté de circulation des personnes et biens ne sont dans la pratique pas respectées, ce qui entraîne un coût fiscal parallèle. Un autre problème tient aux contraintes pesant sur l'accès des exportateurs africains de l'OIBT au marché d'autres sous-régions de coopération économique (SADC, Communauté de l'Afrique de l'Est, Union du Maghreb arabe) qui ne sont pas justifiées, sachant qu'il existe de fortes complémentarités entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sur le plan des structures de production du secteur du bois. Une intégration plus poussée engendrerait d'importants avantages économiques pour les gouvernements, les entreprises participantes et leurs employés. Le potentiel le plus important se trouve là où les marchés sont complémentaires et où les infrastructures logistiques sont développées. Une région particulièrement prometteuse qui répond à ces critères est l'Afrique de l'Ouest où les gisements de ressources nationales et les structures de production sont largement complémentaires. En outre, les pays d'Afrique centrale seraient bien placés pour compléter un commerce efficace en Afrique de l'Ouest. Des tarifs douaniers élevés augmentent le coût des BPD pour les consommateurs, notamment dans les pays qui dépendent en grande partie des importations pour alimenter leur demande intérieure en Afrique du Nord, au Sahel et dans la sous-région de la SADC.

Encore plus importantes pourraient être les diverses *barrières non tarifaires* qui empêchent que l'on tire parti des possibilités qu'offre le secteur forestier en matière de développement durable. On citera les procédures d'exportation dans les pays producteurs, les procédures d'importation dans les pays importateurs, des charges publiques inutiles, un contrôle aux frontières inefficace qui entraîne une perte de temps significative et donc des coûts logistiques accrus, ainsi que la corruption associée. Aux coûts élevés du financement du commerce dans la région s'ajoutent les coûts de transaction du commerce des BPD qui sont très élevés en Afrique et pénalisent davantage les producteurs régionaux que les exportateurs externes à la région. Les acteurs ont le sentiment que les gouvernements doivent agir de toute urgence dans cette zone en simplifiant les procédures, en réduisant les charges administratives et en améliorant les services des organismes gouvernementaux. Des procédures douanières innovantes et modernes sont aussi considérablement susceptibles d'améliorer cette situation.²⁴ Toutefois, le processus du changement n'est pas aisé compte tenu des intérêts particuliers des parties qui profitent du status quo en vigueur.

²⁰ Rupert O. R., Donkor, B. (2010), op cit.; OIBT (2010) op.cit.

²¹ Quatre ateliers menés en relation avec la préparation du Livre blanc (Livre Blanc par IFIA/OIBT/ATIBT/PRO-INVEST).

²² Voir l'annexe 7.

²³ Voir la liste des projets en annexe 9.

²⁴ La réglementation de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en vigueur prévoit des dispositions pour les «stratégies clientèle». La clé consiste à mener de manière extensive une analyse intelligente des risques et à segmenter les entreprises en fonction de leur profil de risque. En conséquence, une entreprise à faible risque peut se voir accorder un statut special lui permettant d'optimiser sa logistique sans quasiment aucune interférence de la part des douanes. Cette politique est souvent intégrée à une «stratégie clientèle» spéciale. Une entreprise bénéficiant du statut spécial est

Les politiques publiques n'ont pas favorisé le développement de l'industrie de la transformation plus poussée, ce en dépit du nombre de conférences, ateliers et réunions qui ont donné lieu à des déclarations politiques favorables. Dans la plupart des pays, le cadre réglementaire se caractérise par la multiplicité des prélèvements fiscaux et charges, des régimes que la filière ressent comme étant injustes, difficiles à comprendre et inadaptés au regard des objectifs poursuivis.²⁵ Une réduction des coûts de transaction s'impose associée à des incitations d'ordre fiscal et autres ainsi qu'une action coordonnée avec les ministères compétents. **Il n'existe pas de politiques publiques destinées à favoriser l'approvisionnement de BPD provenant de sources légales gérées en mode durable.**

De manière générale, il n'existe pas de *stratégies nationales* relatives à l'industrialisation du secteur du bois et au développement du commerce prévoyant les actions qui seraient également nécessaires de la part d'autres secteurs connexes (transport, énergie, communications, etc.). Les coupures d'électricité sont courantes et nombre d'opérations de transformation n'ont pas accès au réseau national d'électricité, ce qui augmente sensiblement leurs coûts d'exploitation en raison du recours à des groupes électrogènes diesel.²⁶ Dans la transformation plus poussée, qui nécessite des matières premières séchées en étuve et implique plusieurs étapes mécanisées, l'électricité est un facteur crucial de la production. Il convient donc de faire le lien entre les projets de développement énergétique et les besoins du secteur des BPD, notamment dans les zones rurales qui n'ont pas accès à l'électricité.

Malgré la volonté politique affichée sur le principe, les conditions propices au développement de la filière et du commerce dans la région ne sont pas encore en place et des mesures structurelles qui soient cohérentes s'imposent. Les investisseurs, tant locaux qu'étrangers, n'ont pas confiance dans la cohérence des politiques et dans la continuité de l'appui du gouvernement, et ne peuvent pas se fier à des marchés régionaux opaques où la concurrence d'opérateurs illégaux est significative. Il est possible de résoudre cette question en mettant en œuvre des stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce qui soient cohérentes.

préalablement auditée par les douanes afin d'assurer qu'elle connaît la législation douanière et est en mesure de l'appliquer. Pour appliquer cette approche nouvelle, il faut une bonne coopération entre les administrations douanières de la région. En outre, les autres autorités compétentes doivent également participer pour que la facilitation soit pleine et entière. De manière plus large, il existe au niveau de l'OMD des projets de grande portée visant à appliquer le concept des «Opérateurs économiques agréés» auxquels des avantages spéciaux sont accordés pour les besoins de leur logistique. Ce concept est également applicable au secteur forestier, un aspect qui pourrait être adopté lors de la Phase II du projet.

²⁵ Par ex., la taxe sur les bois ronds qui entrent dans les usines de transformation au Cameroun. Voir aussi IFIA/et al. (2012).

²⁶ Il s'agit d'une contrainte critique pour nombre de scieries implantées dans des zones isolées (par ex., en RCA, au Libéria, au Cameroun, en RDC, en République du Congo et au Gabon). L'ATIBT favorise la co-production à partir de résidus ligneux, mais les travaux n'en sont qu'à l'étape initiale.

Figure 2

Arbre du problème

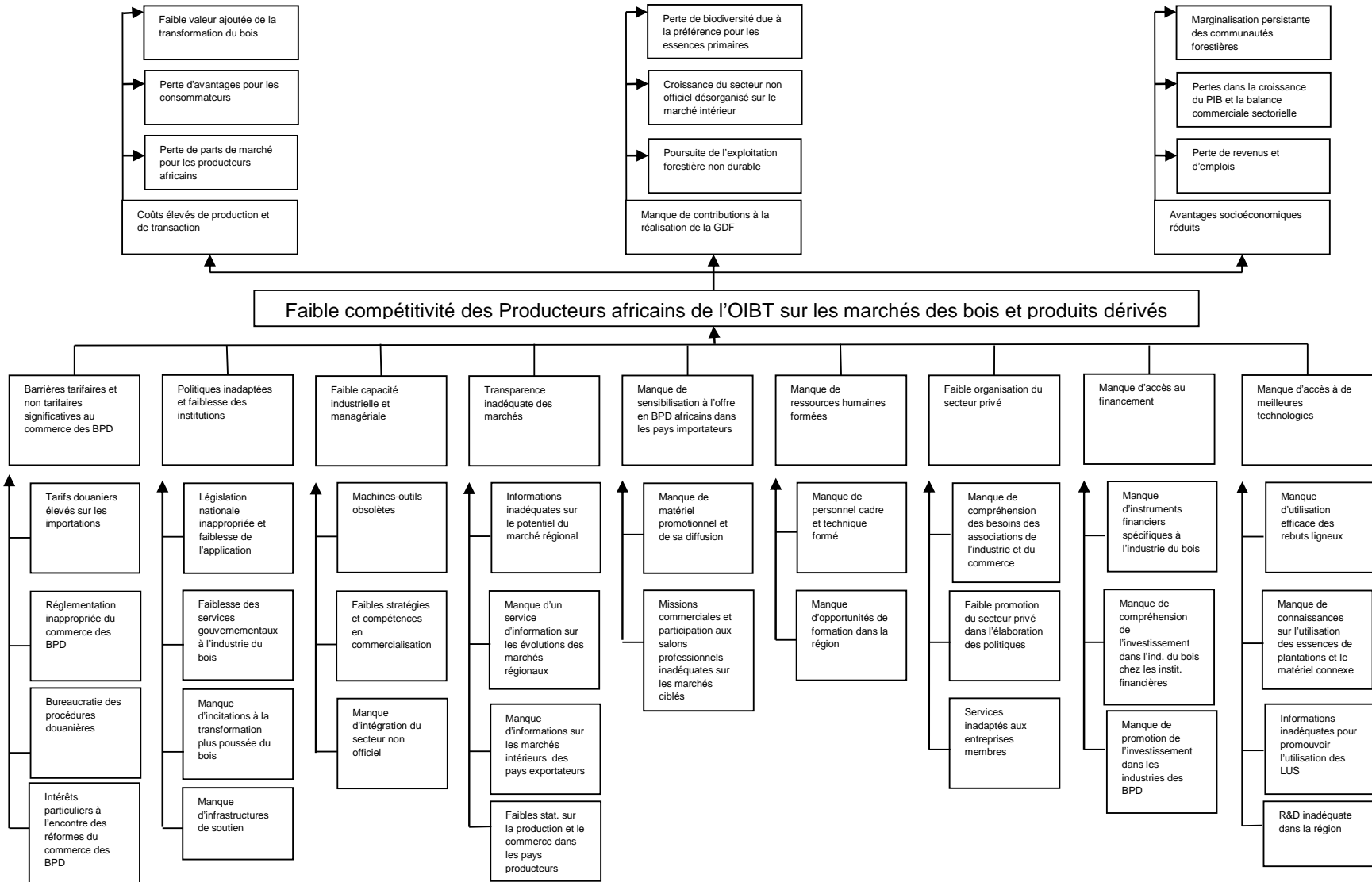
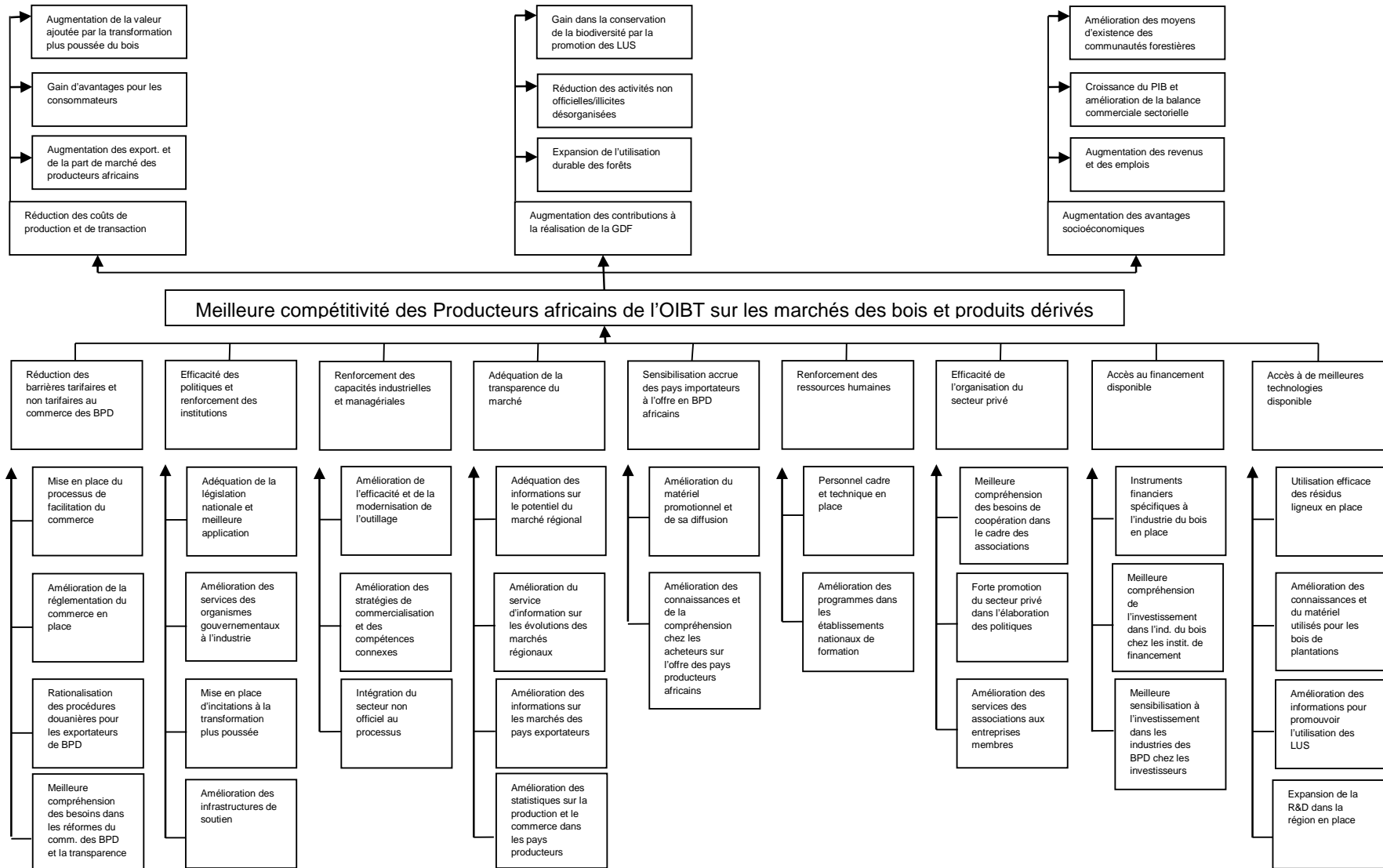


Figure 3 Arbres des objectifs



Autre contrainte pesant sur le développement du commerce, des installations inadaptées dans la plupart des ports maritimes (à l'exception de Pointe Noire) et les frais de manutention très élevés, dont l'une des premières causes réside dans la situation de monopole des services portuaires dans la région. Les mauvaises liaisons routières entre pays limitrophes augmentent également les coûts de transport et réduisent la fiabilité de la livraison des produits finis.

Il importe que la *faible capacité de la filière bois* soit réorganisée pour plusieurs raisons:

i) l'offre raréfiée en principales essences commerciales doit être remplacée/complémentée par des bois issus de plantations et des essences moins utilisées. Dans les pays producteurs membres de l'OIBT, la ressource existante dans les plantations pourrait produire entre 15 et 20 millions de m³ de bois par an, un volume pour lequel il n'existe quasiment pas de capacité de transformation idoine, car les scieries existantes ne sont pas équipées pour exploiter ce nouveau type de matière première. Elles nécessitent en outre de moderniser in extenso leur outillage puisque leur équipement est obsolète. Le manque de transformation plus poussée entraîne en outre des taux élevés de rebuts qui ne sont pas efficacement exploités et servent en grande partie de bois de feu; ii) le secteur privé officiel et le secteur non officiel fonctionnent en parallèle sans stratégie nationale claire pour leur intégration et leur développement; et iii) l'industrie ne peut pas devenir compétitive sans la transformation à valeur ajoutée et le développement du commerce.

Dans le bassin du Congo, plusieurs exploitations actuellement certifiées GDF (couvrant environ 5 millions d'ha)²⁷ connaissent des problèmes de rentabilité en raison de la concurrence d'entreprises à bas coût non certifiées. Associée à un respect de la loi renforcé, la transformation à valeur ajoutée constituerait une stratégie utile pour traiter ce problème (y compris l'intégration du secteur non officiel) à condition que les conditions propices à l'investissement correspondant puissent être mises en places.

Dans les produits de transformation plus poussée (portes, fenêtres, menuiserie, meubles) le *secteur non officiel* domine le marché avec des produits de qualité inférieure vendus à bas prix avec lesquels les entreprises du marché intérieur officiel ne peuvent pas rivaliser. En revanche, sans marché intérieur, il est difficile de développer la transformation plus poussée dans l'optique des exportations. Le secteur non officiel n'étant pas tenu de prouver qu'il se conforme aux exigences de durabilité et de légalité, il est ainsi bien placé pour faire concurrence avec sa matière première bois. Néanmoins, dans plusieurs pays producteurs, le secteur non officiel joue un rôle majeur en générant des emplois et revenus. Il est également confronté en partie à des problèmes de même ordre que ceux du secteur privé officiel (procédures et harcèlement de l'administration, accès limité à des matières premières de qualité, techniques d'exploitation forestière et de sciage inadaptées entraînant un niveau élevé de résidus, manque de ressources financières, coupures d'électricité, relations de travail, etc.).²⁸

La pénurie de *ressources humaines* qualifiées constitue une contrainte majeure dans l'industrie du bois. Dans la région, il n'existe aucun établissement de formation spécialisé dans les industries de transformation du bois, ce malgré l'importance de ce secteur pour nombre d'économies nationales et locales. La formation professionnelle est essentiellement assurée par les entreprises sur place. Le problème est moins marqué dans la production de sciages, placages et contreplaqués dans les pays jouissant d'une longue tradition et où les compétences de base sont bien ancrées. Il en va de même pour l'exploitation forestière, la gestion des forêts et la logistique, domaines dans lesquels les entreprises sont largement autonomes sur le plan de leurs services spécialisés comme l'entretien ou la réparation du matériel. Dans les petites et micro-entreprises, il serait possible de réduire les coûts si des services techniques centralisés étaient disponibles dans les principales zones de production, mais ils font défaut.

L'expansion de la transformation à valeur ajoutée nécessiterait de *nouvelles compétences* (planification de la production, conception de produit, séchage, usinage, collage, finition, usinage du bois, maintenance, contrôle de qualité, logistique, commercialisation, etc.) qui sont différentes de celles de la transformation primaire et font largement défaut dans la région. En outre, les cadres de la filière n'ont qu'une formation technique ou gestionnaire limitée, voire aucune, ce qui explique les dispositifs de gestion rudimentaires, souvent jugé inadéquats, ne serait-ce que pour autoriser la certification de la chaîne de traçabilité des matières premières et des produits finis produits. Les savoir-faire spécialisés en conception de produit pour les meubles et la menuiserie font également défaut dans la région.

²⁷ Cf. IFIA/et al. 2012

²⁸ Cerutti, P.O. Lescuyer, G., Nguieburi, J., Essiane, e., Ondua, J.P. 2009. The domestic timber sector in the Congo Basin. 14th Illegal Logging Update and stakeholder consultation. Chatham House. 23 juin 2009. Londres.

Les *informations sur les marchés africains* des BPD qui sont disponibles sont lacunaires et peu fiables pour la plupart.²⁹ Ce ne sont pas seulement les informations sur les marchés qui font défaut, dans la plupart des cas, il n'existe que peu d'informations, voire aucune, sur la production et le commerce officiels des BPD, et encore moins sur les flux de produits écoulés par le secteur non officiel et la production ou le commerce illicites. Il n'existe pas de service d'information qui tiendrait les exportateurs au courant des évolutions à court terme des conditions du marché régional, ce qui rend la commercialisation et la tarification aléatoires et entraîne une perte de recettes potentielles.³⁰ Dans la région, les voies d'exportation actuelles se caractérisent par un petit nombre d'intermédiaires spécialisés dans chaque pays, et les exportateurs ont peu de connaissances sur les utilisateurs finaux, leurs exigences ou les possibilités de tarification. En revanche, sur les marchés d'exportation, les acheteurs potentiels ne connaissent pas les opportunités d'importer des produits bois tropicaux de qualité d'Afrique de l'Ouest et centrale.

Les *marchés intérieurs* ne sont pas développés, dans la mesure où les produits finaux sont essentiellement fournis par des micro-entrepreneurs offrant des produits de qualité inférieure qui sont toutefois chers. Faute d'offre alternative, les consommateurs sont obligés d'acheter en majeure partie des meubles et des articles de menuiserie importés. En raison des problèmes d'offre, la consommation de BPD en Afrique est relativement faible et pourrait être substantiellement accrue si des produits standardisés et de bonne qualité étaient disponibles en quantités suffisantes à des prix abordables, en tirant parti d'économies d'échelle identiques à celles qu'utilisent les producteurs d'Asie et d'Amérique latine. L'appui du secteur public au développement du marché est quasiment inexistant et il n'existe aucune politique de marchés publics pour les produits bois dans les pays africains³¹ qui seraient susceptibles de favoriser la consommation de BPD issus de sources durables et légales au titre de matériaux respectueux de l'environnement.

Dans la région, la *culture d'entreprise* repose essentiellement sur les efforts opportunistes et individuels des entreprises. Cela a entraîné une désintégration des chaînes d'approvisionnement (notamment dans le secteur non officiel fonctionnant en parallèle) et, dans le secteur privé, une absence de mobilisation forte en faveur de politiques cohérentes, et de la promotion de la coopération en matière de développement du commerce et autres domaines comme la formation ou l'éducation, la R&D, ou encore la mise au point de mécanismes spécifiques de financement pour la filière. Seuls quelques pays disposent d'associations industrielles, mais celles qui existent demeurent faibles.³²

Comme le montre la situation actuelle, le développement du commerce intra-africain ne saurait uniquement reposer sur des initiatives individuelles des entreprises. Des efforts concertés visant à mobiliser le secteur au sens large nécessitent une action conjointe avec l'appui au développement du commerce de la part des instances internationales et des gouvernements par l'organisation de missions du commerce, la participation à des salons professionnels sur les marchés ciblés, une meilleure communication sur les marchés et l'organisation de salons professionnels dans les pays producteurs avec la participation des acheteurs potentiels. Or, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, aucune de ces activités n'est menée de manière systématique.

Le manque *d'accès au financement* constitue une contrainte majeure pour le développement de la transformation plus poussée et le commerce des BPD. Les taux d'intérêt élevés sont prohibitifs pour les entreprises de ce secteur qui, alors qu'il a besoin de financements de long à moyen terme, a toutefois d'une mauvaise image notoire auprès des institutions financières. Le secteur bancaire a une vision confuse du secteur de la transformation du bois, qu'il confond fréquemment avec l'exploitation forestière. C'est la raison pour laquelle les petites et micro-entreprises ne peuvent quasiment pas accéder au financement, y compris dans des situations où il s'agit de petits emprunts d'investissement remboursables en quelques mois. En général, les entreprises de BPD ne sont pas en mesure de préparer des dossiers de demande de crédit acceptables. Une autre contrainte majeure tient à l'absence d'une caution, ce qui pourrait être remédié par des dispositions innovantes. Pour que le secteur de la transformation du bois soit susceptible d'être financé, il faut une comptabilité fiable, une meilleure organisation des entreprises et un renforcement des capacités à tous les niveaux.

²⁹ Voir Favada, I.M. 2010. Intra-African Trade in Timber and Timber Products. In OIBT. (2010).

³⁰ La situation s'est aggravée en raison de la suspension en 2011 du Service d'information de l'OIBT sur le marché.

³¹ Une dizaine de pays développés procèdent à la mise en oeuvre de politiques de ce type destinées à favoriser les bois issus de sources durables et légales (Simula, M. 2010 The Pros and Cons of Procurement. N° 34 de la Série technique de l'OIBT. Yokohama). Le Plan d'action OIBT d'Accra a préconisé que soient mises en place des politiques de marchés publics pour les bois afin de favoriser la consommation intérieure de BPD (annexe 1).

³² Cameroun, RDC, Gabon et Ghana

D'autre part, de nouveaux mécanismes sont nécessaires pour assurer un financement du secteur du bois qui soit ciblé et pour combler l'écart entre les sources externes de financement et les banques de détail.

Il existe également dans la filière des contraintes pour accéder à de meilleures *technologies*. Dans la transformation, les niveaux élevés de résidus entraînent une perte de recettes potentielles sachant qu'ils pourraient être utilisés comme matière première ou bioénergie, mais les informations sur la faisabilité des options techniques font défaut. De manière grandissante, la filière devra dépendre de l'utilisation de bois issus de plantations qui requièrent un matériel différent de celui utilisé à présent. Les technologies correspondantes sont peu connues dans les pays africains.³³ Sur le plan de l'exploitation en forêt naturelle, il conviendrait de s'orienter vers une utilisation accrue des essences moins utilisées, mais les informations sur leurs caractéristiques techniques du point de vue de la transformation industrielle et du développement de produits sont insuffisantes. En général, les activités de R&D ne sont pas suffisantes pour accompagner le développement de la filière et du commerce dans la région.

La complexité de la problématique, que traite le projet, engendre des effets socio-économiques et environnementaux défavorables qui sont résumés ci-après (figure 2):

- une perte de croissance économique et d'effets bénéfiques sociaux, et une marginalisation accrue des communautés forestières en raison de l'absence de développement de la filière et du commerce sur le plan des produits à valeur ajoutée, et une perte d'avantages pour les consommateurs en raison de l'offre limitée en BPD africains, de leur qualité inférieure et de leurs prix élevés sur les marchés nationaux et régional;
- une dégradation continue des forêts en raison de l'absence de création de valeur à partir des ressources forestières, ce qui entraîne des émissions croissantes de CO₂ et une disparition de la biodiversité;
- une offre réduite en bois et le coût élevé des matières premières pour l'industrie, en raison des sources de principales essences commerciales qui se raréfient, un manque de progrès dans l'utilisation des essences moins utilisées et des essences issues des plantations et la poursuite des activités illicites;
- des coûts élevés de production en raison du manque d'investissement dans la modernisation de l'outillage et les taux élevés de résidus qui perdurent; et
- des coûts constamment élevés de transaction qui augmentent le coût total des produits livrés.

Comme indiqué précédemment, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre sur le plan de leurs contraintes et opportunités dans le développement de l'industrie et du commerce des BPD. Par conséquent, il conviendra de mener dans le cadre du projet une analyse plus fine de la problématique au niveau de chaque pays. Une analyse spécifique de la problématique sera menée dans chaque pays pilote dans le cadre du processus destiné à élaborer des stratégies nationales de développement de la filière.

2.1.4 Grille du cadre logique

Le Tableau 2 présente la grille du cadre logique du projet. Lorsque les hypothèses du projet sont concrétisées, que les apports nécessaires sont contribués et que les activités sont exécutées, les produits sont réalisés dans le cadre des activités prévues, ce qui donne lieu à la matérialisation des acquis du projet et contribue à l'objectif de développement socioéconomique.

³³ À l'exception de l'Afrique du Sud.

Tableau 2 Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses clés
<p>Objectif de développement:</p> <p>Favoriser le développement socioéconomique et la gestion durable des forêts africaines par la création de valeur ajoutée dans le cadre de l'expansion de la transformation plus poussée et du commerce intra-africain des bois tropicaux et produits dérivés</p>	<p>D'ici à 2020 la transformation plus poussée a augmenté de 30%.</p> <p>D'ici à 2020, chez les pays producteurs africains membres de l'OIBT, la part des PBTS au sein du total des exportations de BPD a augmenté à 10% par rapport à son niveau actuel de 1%³⁴ en 2009.</p> <p>D'ici à 2020, les importations intra-africaines au sein du commerce total de BPD ont augmenté de 30%, par rapport à leur niveau actuel inférieur à 10% par an.</p>	<p>Statistiques nationales sur le PIB sectoriel, l'emploi sectoriel, et les salaires et rémunérations payés par l'industrie.</p> <p>Base de données OIBT en ligne sur le commerce et <i>Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois</i>.</p> <p>Calcul de la part de marché des importations totales de BPD par source d'importation. Les sources d'information sont les TradeMap du CCI, ForesSTAT de la FAO et les bases de données OIBT sur le commerce.</p>	<p><u>Les politiques nationales de développement demeurent porteuses de croissance dans la transformation plus poussée et le commerce des BPD.</u></p> <p>La libéralisation du commerce se poursuit dans la région.</p> <p><u>Les investissements d'infrastructures tiennent compte du secteur des BPD.</u></p> <p><u>Fréquence accrue des services de transport maritime sur les côtes africaines.</u></p> <p><u>Les taux de change ne sapent pas la compétitivité du secteur régional des BPD.</u></p>
<p>Objectif spécifique:</p> <p>Initier des efforts concertés passant par la mise en place d'éléments clés dans la capacité à renforcer la compétitivité des pays producteurs africains membres de l'OIBT sur les marchés du bois et de ses produits dérivés.</p>	<p>D'ici à la fin de la 1^{ère} année, le processus de facilitation du commerce est en place et à l'achèvement du projet, les mécanismes de facilitation opèrent sur les marchés clés.</p> <p>Les stratégies nationales d'industrialisation sont préparées et mises en œuvre à l'achèvement du projet.</p> <p>D'ici à la fin de la 1^{ère} année, la promotion du commerce a été renforcée, et à l'achèvement du projet, les exportations en direction des marchés ciblés ont augmenté.</p> <p>À l'achèvement du projet, 400 personnes tirent effectivement parti de leurs meilleures compétences et connaissances dans l'industrie.</p> <p>D'ici à la fin du projet, 50 entreprises/entrepreneurs ont amélioré leur rentabilité et ont élargi leur production.</p> <p>Investissement accru dans la transformation plus poussée et meilleure connaissance des opportunités d'investissement chez les investisseurs.</p> <p>Meilleures connaissances sur les technologies chez les entreprises.</p>	<p>Rapports des ateliers et réunions; comptes rendus sur les modifications de la réglementation et documents sur le nombre d'entreprises participantes bénéficiant des procédures facilitées.</p> <p>Documents de planification des stratégies nationales, décisions d'approbation, documents sur la mise en œuvre des politiques.</p> <p>Rapports sur la mission commerciale, statistiques nationales sur les exportations vers les marchés ciblés.</p> <p>Rapports d'évaluation des formations.</p> <p>Bilans financiers et comptes-rendus sur la production des entreprises.</p> <p>Rapports sur les projets d'investissement réalisés/prévus dans la région.</p> <p>Rapports sur les conférences et ateliers, rapports de R&D, comptes-rendus de diffusion.</p>	<p><u>Il existe une volonté politique de réduire les obstacles au commerce dans les pays exportateurs et importateurs de la région.</u></p> <p><u>Coopération efficace des autorités douanières.</u></p> <p><u>Il existe une volonté politique de mettre en œuvre les ajustements politiques nécessaires au niveau national pour le développement de l'industrie et du commerce des BPD.</u></p> <p><u>Les entreprises participantes sont désireuses d'adopter de nouvelles technologies, de détacher du personnel en formation et de cofinancer les coûts.</u></p> <p><u>Les programmes de formation de l'industrie du bois peuvent être intégrés aux programmes des établissements nationaux.</u></p> <p><u>Le secteur non officiel peut efficacement participer au projet.</u></p>

³⁴ OIBT, 2010. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses clés
<p>Produit 1: Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises.</p>	<p>Cinq mois après le démarrage du projet, un rapport sur les barrières tarifaires et non tarifaires est disponible. Sept mois après le démarrage, un atelier régional est organisé. D'ici à la fin de l'année 1, les stratégies clientèle sont définies pour les pays pilotes. D'ici à la fin de l'année 2, les stratégies clientèle sont approuvées et mises en œuvre par les autorités nationales dans les pays pilotes. D'ici à la fin de l'année 3, une évaluation et un atelier régional sont organisés en vue de l'intégration.</p>	<p>Document du rapport d'étude Rapport d'atelier Document décrivant la stratégie clientèle et ses procédures de mise en œuvre Documentation sur les décisions d'approbation Rapport d'évaluation, et document du rapport d'atelier; rapport sur les recommandations pour l'intégration des procédures facilitées.</p>	<p>Volonté des ministères des finances et du commerce, et des autorités douanières de participer au projet. Les autorités douanières locales sont pleinement informées de la mise en œuvre des dispositions pilotes. Les intérêts particuliers n'empêchent pas la mise en œuvre pratique des stratégies clientèle pilotes au contrôle aux frontières. Un soutien efficace est reçu de l'OMD et des organismes régionaux de développement économique. Qualité adéquate de l'analyse des politiques et diffusion efficace des résultats.</p>
<p>Produit 2: Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre.</p>	<p>D'ici à la fin de l'année 1, un (1) pays pilote, d'ici à la fin de l'année 2, 2 autres et d'ici à la fin de l'année 3, deux autres pays ont chacun terminé leur plan stratégique et démarré leur mise en œuvre. Dans chaque pays: Un minimum de trois ateliers d'acteurs ont été organisés. Les études de diagnostic sur les options stratégiques sont terminées. <u>Décisions sur l'ajustement des politiques gouvernementales</u> Un mécanisme d'exécution, de suivi et d'évaluation a été mis en place dans les pays pilotes.</p>	<p><u>Documents du plan stratégique approuvés</u> Rapports d'atelier assortis des comptes rendus de participation Rapports des études de diagnostic Rapports de suivi et d'évaluation</p>	<p>Volonté des gouvernements de cofinancer le processus de planification et d'appliquer les recommandations de politiques. Les ministères concernés peuvent efficacement s'engager dans le processus afin d'assurer leur appui à sa mise en œuvre. Tous les acteurs concernés, notamment le secteur privé, ont des opportunités adéquates de participer au processus. L'intégration du secteur non officiel au processus est fructueuse. Qualité adéquate de l'analyse des politiques et diffusion efficace des résultats. Les besoins logistiques de l'industrie et du commerce du bois sont pris en compte dans le développement des infrastructures macroéconomiques. Le mécanisme de mise en œuvre des stratégies nationales peut être rendu efficace.</p>

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses clés
<p>Produit 3: Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené.</p>	<p>Dans les six mois suivant le lancement, sélection des entreprises pilotes et consultations au niveau des entreprises assortie d'accords avec 10 entreprises participant au processus d'ici à la fin de l'année 1 D'ici à la fin de l'année 2, 20 autres entreprises, et de l'année 3 20 autres participent au projet. Un nombre de plans d'activités et de projets de développement sont préparés et en cours de mise en œuvre. Des membres du personnel sont formés en interne à de meilleures pratiques. Rapport d'atelier national sur le partage des enseignements dégagés d'ici à la fin de l'année 3.</p>	<p>Accords de soutien signés avec les entreprises pilotes Documents des plans d'activités/projets de développement préparés. Rapports consultatifs/de suivi des consultants sur la mise en œuvre Comptes-rendus des formations des entreprises participantes <u>Rapports des entreprises sur le développement de leurs activités</u> Rapport national d'atelier</p>	<p>Des entreprises adaptées aux efforts pilotes peuvent être identifiées. Volonté des propriétaires/gérants des entreprises de participer aux conditions proposées. Des liens de confiance et de bonne coopération sont noués entre les cadres et les consultants pour éviter tout plan ou projet irréaliste. L'intégration des activités du secteur non officiel est acceptable pour les entreprises pilotes. La formation peut être personnalisée en fonction des besoins des entreprises. Une masse critique de personnel peut être formée.</p>
<p>Produit 4: Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises.</p>	<p>Trois études sur une sélection de marchés d'exportation ciblés et sur trois autres marchés intérieurs sont efficacement diffusées (1 sur chacun les années 1, 2 et 3). Le Service d'information sur le marché opère en Afrique, avec un accès immédiat aux bénéficiaires et un système de recueil des données en place (fin de l'année 1). D'ici à la fin de l'année 1, les producteurs et négociants de bois sont au courant des opportunités sur le marché africain des BPD. Meilleures informations sur la production, le commerce et la consommation de BPD en Afrique. Création d'une base de données en ligne périodiquement actualisée sur les producteurs africains de BPD.</p>	<p>Rapports des études de marché et comptes rendus de diffusion Bulletins d'information trimestriels/mensuels sur le marché et comptes rendus de diffusion Rapports des consultants et comptes rendus de formation sur les statistiques dans les pays producteurs de l'OIBT. Site Internet en opération avec un compte rendu sur les visiteurs</p>	<p>La barrière de la langue à la diffusion peut être surmontée. Des réseaux de contributeurs d'informations au sein des marchés clés peuvent être identifiés. La diffusion peut atteindre tous les usagers potentiels du secteur privé. L'impact de la formation aux statistiques peut être assuré lors des changements de personnel. Le site Internet devient une source utile d'informations pour les acheteurs potentiels et les entreprises actualisent activement leurs informations. Les entreprises bénéficiaires peuvent avoir accès à internet.</p>

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses clés
<p>Produit 5: Les mesures de promotion du commerce ont été prises.</p>	<p>Des missions commerciales sont organisées sur les marchés ciblés, y compris la participation des entreprises dont la capacité à l'exportation a été validée à des salons professionnels (1, 2 et 2 missions les années 1, 2 et 3, respectivement)</p> <p>Organisation d'un salon professionnel régional en coopération avec RACEWOOD/ATIBT (année 3)</p> <p>Manifestations nationales de promotion du commerce</p> <p>Des politiques de marchés publics du bois sont mises en place dans les pays producteurs membres pilotes (d'ici à la fin de l'année 3).</p>	<p>Le matériel de promotion du commerce est produit et diffusé par Internet et des envois ciblés.</p> <p><u>Rapports des missions commerciales et comptes rendus de diffusion</u></p> <p>Rapport de mise en œuvre du salon professionnel régional et de la table ronde interentreprises.</p> <p>Comptes rendus des manifestations nationales de promotion du commerce.</p> <p>Documents des politiques de marchés publics du bois assortis de recommandations pour leur mise en œuvre.</p>	<p>Le matériel promotionnel est activement utilisé par les acheteurs et producteurs de BPD.</p> <p>Les entreprises participantes peuvent donner suite efficacement aux missions commerciales.</p> <p>Les acheteurs étrangers peuvent être attirés par le salon professionnel régional.</p> <p>Les manifestations nationales de promotion du commerce bénéficient d'une participation pertinente adéquate.</p> <p>Les politiques de marchés publics sont exécutables et ne deviennent pas un obstacle au commerce.</p>

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses clés
<p>Produit 6 : Quatre cents personnes qualifiées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce.</p>	<p>Compilation et mise en ligne du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée du bois. Formations régionales destinées aux formateurs et prestataires de services (2 formations: anglais et français) (année 1) Formations thématiques spécialisées organisées dans des pays pilotes. Intégration des formations sur la transformation plus poussée du bois aux programmes des établissements d'enseignement forestier et technique (année 3). 5 étudiants boursiers ont terminé leurs études de 3^e cycle dans les domaines de la technologie et de l'industrie du bois.</p>	<p>L'ensemble du matériel de formation accessible par Internet Rapports sur les stages de formation Modules de formation thématique utilisés dans les formations spécialisées. Document sur les programmes de transformation plus poussée du bois adoptés par l'/les établissement(s) de formation pertinent(s). <u>Comptes rendus sur l'utilisation du site Internet</u> Rapports d'évaluation des formations Rapports sur les bourses</p>	<p>Les prestataires de services et formateurs compétents peuvent être identifiés et recrutés moyennant la compréhension des conditions africaines. La sélection des participants est pertinente. Les compétences acquises sont applicables par les participants. Un/des établissement(s) de formation adéquats peuvent être identifiés pour assurer la poursuite des services de formation La coopération Sud-Sud peut être impliquée dans la formation</p>
<p>Produit 7: Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres.</p>	<p>Évaluation des besoins en développement et en appui technique et financier aux quatre associations existantes et (à compter de l'année 1), à deux autres (à compter de l'année 2). Création d'associations nationales dans les pays à potentiel (année 2). Toutes les associations soutenues fournissent des services de sensibilisation et autres à leurs membres.</p>	<p>Rapports d'évaluation sur les besoins en soutien de chaque association. Accords de soutien avec les associations Comptes-rendus financiers et rapports des missions consultatives Rapports sur les membres et activités des associations <u>Communiqués de presse et autres rapports des médias</u> Statuts des nouvelles associations adoptés <u>Comptes rendus sur l'utilisation des sites Internet des associations</u></p>	<p>Les membres comprennent pleinement le besoin et les avantages de disposer d'associations conjointes. Redevabilité des associations soutenues. Les conflits d'intérêts entre les membres peuvent être évités. Les associations ne sont pas politisées.</p>

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses clés
<p>Produit 8: Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées.</p>	<p>1. Examen des mécanismes de financement existants pour l'industrie du bois dans la région et ailleurs, et identification de modèles adaptés aux producteurs africains (année 1). 2. Atelier régional avec le secteur privé, les institutions de financement et les gouvernements sur les mécanismes de financement de l'industrie (année 1). 3. Organisation de forums d'investissement thématiques/nationaux dans des pays pilotes (années 2 et 3).</p>	<p>Rapport d'étude sur les mécanismes de financement applicables et leur adéquation à l'industrie africaine des BPD. Rapport sur l'atelier régional Rapports sur les consultations avec les institutions de financement Rapports sur les forums nationaux d'investissement et activités consécutives <u>Comptes rendus de diffusion</u></p>	<p>Les institutions de financement peuvent participer efficacement au développement d'instruments adaptés à l'industrie des BPD. Des conditions propices à l'investissement peuvent être mises en place dans les pays. Les informations sur la promotion de l'investissement sont efficacement diffusées. Les parties donnent suite aux recommandations du forum d'investissement et les opportunités sont identifiées.</p>
<p>Produit 9: Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué.</p>	<p>Conférence régionale sur la bioénergie dérivée du bois organisée (année 2). Atelier régional sur l'utilisation du bois issu de plantations organisé (année 1). Tests en laboratoire sur les LUS (année 1). Rapports de projets de R&D préparés sur des thèmes prioritaires (année 3).</p>	<p>Rapports d'ateliers Rapports sur les tests en laboratoire et fiches techniques des essences pour diffusion Rapports de projets de R&D Comptes rendus de diffusion</p>	<p>Les ministères de l'énergie et les prestataires de technologies peuvent participer aux mesures consécutives aux résultats de la conférence sur la bioénergie. La coopération Sud-Sud peut être organisée pour l'atelier sur l'utilisation de bois issus de plantations. Les tests sur les essences satisfont aux normes techniques pertinentes. Les résultats de la R&D sont adoptés par les entreprises pilotes et d'autres. Les informations sur le transfert de technologie sont efficacement diffusées.</p>

2.2 Objectifs

2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impacts

Favoriser le développement socioéconomique et la gestion durable des forêts africaines par la création de valeur ajoutée dans le cadre de l'expansion de la transformation plus poussée et du commerce intra-africain des bois tropicaux et produits dérivés.

À l'issue de la Phase II, il sera possible d'évaluer la contribution du projet à la réalisation de l'objectif de développement au moyen des indicateurs ci-dessous:

D'ici à 2020, la part intra-africaine du marché des importations totales africaines de BPD a augmenté de 30 à 50%, par rapport au pourcentage de 10% par an qu'elle représente actuellement.

D'ici à 2020, les pays producteurs africains de l'OIBT sont des exportateurs nets de principaux PBTS.

D'ici à 2020, chez les pays producteurs africains de l'OIBT, la contribution du secteur forestier au PIB a augmenté à entre 10 et 15%, par rapport à son niveau moyen de 5,6%³⁵ en 2006.

D'ici à 2020, chez les pays producteurs africains de l'OIBT, la part du total des exportations de PBTS a augmenté à entre 5 et 10%, par rapport à son niveau actuel de 1%³⁶ en 2009.

2.2.2 Objectif spécifique et indicateurs de résultats

Initier des efforts consolidés passant par la mise en place d'éléments clés dans la capacité à renforcer la compétitivité des pays producteurs africains membres de l'OIBT sur les marchés du bois et de ses produits dérivés.

Au nombre de ces éléments clés figurent: i) une sensibilisation des entreprises, entrepreneurs, investisseurs, décideurs et acteurs aux opportunités de développement; ii) la mise en place de conditions favorables aux niveaux régional et national; iii) des connaissances et compétences d'ordre technique et managérial dans le secteur privé; iv) des organisations du secteur privé renforcées; v) un accès facilité au financement, et v) de meilleures informations et connaissances sur les marchés et les technologies.

Au nombre des indicateurs d'acquis (à l'issue de la Phase I du projet) figurent:

Un processus de facilitation du commerce est en place et les mécanismes de facilitation fonctionnent sur les marchés clés;

Les stratégies nationales de développement de la filière et du commerce sont préparées et mises en œuvre dans cinq pays pilotes à l'issue du projet;

De meilleures informations sur les 6 marchés nationaux sont produites et les exportateurs sont tenus informés en permanence des évolutions sur les marchés international et régional;

Les activités de promotion du commerce ont été renforcées et, à l'issue du projet, les exportations en direction des marchés ciblés ont augmenté;

Les entreprises pilotes disposent des plans d'activités qui ont été élaborés et les mettent en œuvre;

Quatre cents personnes utilisent concrètement leurs compétences et connaissances améliorées dans l'industrie;

Des mécanismes spécifiques au financement de la filière des BPD ont été adoptés et sont accessibles aux bénéficiaires potentiels;

Les technologies d'utilisation de la bioénergie et des bois issus de plantations sont efficacement communiquées aux potentiels bénéficiaires dans la région; et

Des informations techniques sur cinq essences moins utilisées ont été obtenues et sont diffusées aux producteurs et acheteurs.

³⁵ FAO. 2009. Situation des forêts du monde (SOFO) 2009. Le niveau moyen actuel a été calculé à partir de la contribution relative du secteur forestier au PIB au Cameroun, en République centrafricaine, au Congo, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Ghana, au Libéria et au Togo.

³⁶ OIBT. 2010. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois

3^e PARTIE DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1 Produits et activités

3.1.1 Produits

Les produits du projet sont les suivants:

- Produit 1.* Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises;
- Produit 2.* Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre;
- Produit 3.* Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené;
- Produit 4.* Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises;
- Produit 5.* Les mesures de promotion du commerce ont été prises;
- Produit 6.* Quatre cents personnes qualifiées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce;
- Produit 7.* Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres;
- Produit 8.* Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées; et
- Produit 9.* Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué.

3.1.2 Activités

Produits/Activités	Descriptions
Produit 1	<i>Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises</i>
A1.1	Étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans une sélection de pays membres de l'OIBT
A1.2	Deux ateliers de haut niveau sur le commerce intra-régional dans des marchés ciblés en vue d'élaborer des propositions de procédures de facilitation du commerce
A1.3	Services consultatifs de suivi pour la mise en œuvre des propositions
Produit 2	<i>Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre</i>
A2.1	Ateliers d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce
A2.2	Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales
A2.3	Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques
A2.4	Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques (dont réglementations, application, incitations, politiques de marchés publics, etc.)
A2.5	Services consultatifs aux actions stratégiques prioritaires (intégration du secteur non officiel, créations de pôles locaux, etc.)
A2.6	Ateliers thématiques de mobilisation de la participation des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie
A2.7	Assistance technique au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie
A.2.8	<u>Atelier régional de partage des expériences</u>

Produits/Activités	Descriptions
Produit 3	<i>Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené</i>
A3.1	Présélection des candidats pilotes et consultations au niveau des entreprises sur leur participation
A3.2	Diagnostic technique et commercial des opérations des entreprises pilotes
A3.3	Élaboration de plans de développement d'activités pour les entreprises pilotes
A3.4	Services consultatifs à la mise en œuvre des plans de développement d'activités
A3.5	Formation en interne du personnel technique et cadre
A3.6	Ateliers nationaux de partage des expériences
Produit 4	<i>Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises</i>
A4.1	Études sur une sélection de marchés ciblés (3 d'export et 3 intérieurs)
A4.2	Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains
A4.3	Services consultatifs et formation destinés à améliorer les données de la production, du commerce et de la consommation
A4.4	Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et produits dérivés
A4.5	Autres activités de diffusion des informations sur le marché
Produit 5	<i>Les mesures de promotion du commerce ont été prises</i>
A5.1	Préparation et diffusion du matériel de promotion du commerce par Internet et envoi ciblé
A5.2	Organisation de missions commerciales dans les marchés ciblés, y compris la participation à des salons professionnels d'entreprises dont la capacité à l'export a été validée
A5.3	Organisation d'un salon professionnel régional en coopération avec RACEWOOD/l'ATIBT
A5.4	Manifestations nationales de promotion du commerce
Produit 6	<i>Quatre cents personnes qualifiées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce</i>
A6.1	Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)
A6.2	Organisation de stages régionaux de formation des formateurs et prestataires de services (2 stages)
A6.3	Organisation de stages de formation thématique spécialisée dans les pays pilotes
A6.4	Intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques
A6.5	<u>Attribution de dix bourses de troisième cycle dans les domaines de la technologie et de la gestion de l'industrie du bois</u>
Produit 7	<i>Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres</i>
A7.1	Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui
A7.2	Déploiement des modules d'appui
A7.3	Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)
Produit 8	<i>Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées</i>
A8.1	Examen des mécanismes de financement existants dans l'industrie du bois dans la région et identification de modèles adaptés aux producteurs africains
A8.2	Atelier régional avec le secteur privé, les institutions de financement et les gouvernements sur les mécanismes de financement de la filière
A8.3	Organisation de forums thématiques/nationaux dans les pays pilotes (par ex., sur les plantations)

Produits/Activités	Descriptions
Produit 9	<u>Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué</u>
A9.1	Organisation d'une conférence régionale sur la bioénergie
A9.2	Organisation d'un atelier régional sur l'utilisation des essences issues de plantations
A9.3	Tests en laboratoire sur les essences moins utilisées
A9.4	Mise en œuvre de projets de R&D

3.2 Démarche et méthodes de mise en œuvre

La stratégie du projet s'inspire des intérêts communs qu'ont les pays producteurs africains membres de l'OIBT à travailler ensemble pour développer leur transformation plus poussée et élargir le commerce intra-régional.³⁷ C'est ce qu'exprime clairement le Plan d'action d'Accra auquel tant les gouvernements que le secteur privé ont souscrit. La stratégie s'appuie sur l'avantage compétitif de l'OIBT s'agissant d'apporter un appui à des questions qui requièrent une solide interface avec les secteurs public et privé, doublée d'une expérience reconnue sur le plan des réalisations en matière de travaux d'orientation et de renforcement des capacités.

La stratégie d'ensemble repose sur des interventions aux niveaux régional et national ainsi qu'à l'échelon des entreprises et entrepreneurs. Le projet servira de catalyseur pour favoriser l'ajustement des politiques, mettre en place des ressources humaines qualifiées, et générer de nouvelles informations et connaissances pour les partager efficacement.

Le projet est divisé en deux phases comme suit (Tableau 3) :

Phase I: Renforcement des capacités aux niveaux régional, national et des entreprises dans une sélection de pays et d'entreprises en privilégiant le développement, le pilotage et la validation des outils d'intervention.

Phase II: Expansion du renforcement des capacités au niveau national et des entreprises dans d'autres pays producteurs membres de l'OIBT et intégration des améliorations dans l'industrie et le commerce. La Phase II prévoit également un soutien, dans une certaine mesure, de niveau régional aux pays participants.

Tableau 3 Échelonnement du projet

Phase I	Phase II
Examen des obstacles au commerce et initiation des processus de facilitation du commerce	Appui à l'expansion des processus de facilitation du commerce dans la région
Planification stratégique au niveau national dans les pays pilotes	Planification stratégique au niveau national dans les autres pays et appui à la mise en œuvre des plans stratégiques dans tous les pays
Études des marchés régional et intérieurs et création du service d'information sur le marché	Études sur les nouveaux marchés et actualisation du service d'information
Salon professionnel régional, préparation de matériel promotionnel, participation aux salons des marchés d'exportation, missions commerciales dans la région	Appui aux salons professionnels régionaux et nationaux, missions commerciales et autres mesures de promotion du commerce dans de nouveaux pays de la région
Formation des formateurs, programmes de cours thématiques régionaux et formation en interne du personnel des entreprises pilotes	Formation au niveau national et formation en interne dans les nouvelles entreprises pilotes
Appui au renforcement des associations nationales dans les pays pilotes	Appui au renforcement des associations nationales dans tous les pays

³⁷ Cet aspect a été exprimé dans le Plan d'action OIBT (annexe 1) et le Livre blanc (IFIA/ et al. 2012).

Élaboration de mécanismes de financement et de mesures de promotion de l'investissement dans les pays pilotes	Promotion nationale de l'investissement et autre appui à la mise en œuvre des mécanismes de financement dans tous les pays
Activités de transfert de technologie en matière d'utilisation des bois issus de plantations et de bioénergie; R&D sur l'emploi des essences moins utilisées et autres domaines prioritaires	Activités de transfert de technologie et R&D dans d'autres domaines prioritaires

La présente proposition de projet décrit les produits et activités de la Phase I qui peuvent être exécutés avec succès indépendamment du financement de la Phase II. Toutefois, il est avéré que la mise en place d'une industrie de la transformation plus poussée qui soit compétitive à l'international et viable et un commerce intra-africain qui soit efficace nécessitent un impact de plus long terme que les trois années de la Phase I. La Phase II du projet sera conçue deux ans après le commencement de la Phase I et se fondera sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes des capacités nécessaires aux niveaux national et des entreprises en vue de développer la transformation plus poussée et le commerce des BPD.³⁸ L'appui direct aux entreprises privilégiera celles détenues par des ressortissants africains. S'il est établi que chacun des pays qui est un producteur significatif de bois tropicaux se doit de mettre au point ses propres instruments de réglementation et de promotion, il est possible d'utiliser à bon escient les outils régionaux, tels que les meilleures informations sur le marché, le matériel de formation, les engagements dégagés des efforts pilotes, etc.

La séquence logique de la stratégie du projet est illustrée en **Error! Reference source not found.** Dans certains pays (Cameroun et Ghana), les étapes initiales sont déjà bien avancées mais une assistance et une coopération seraient bénéfiques ou nécessaires à l'étape du développement. Dans les autres pays, les travaux doivent commencer par des étapes préparatoires au cours desquelles les enseignements dégagés de l'expérience des autres seront précieux.

Afin de répondre à la diversité des situations nationales, les pays seront provisoirement répartis en trois groupes³⁹:

Les pays qui ont une certaine expérience de la transformation plus poussée et du commerce intra-régional (Cameroun, Ghana, Gabon et Côte d'Ivoire).

Les pays présentant un potentiel de court à moyen terme pour développer la transformation plus poussée orientée vers les exportations et le commerce associé (République du Congo, RDC, Libéria, Mozambique et République centrafricaine).

Les pays ne présentant qu'un potentiel à long terme limité, ou nul, pour développer la transformation plus poussée orientée vers les exportations (Bénin, Mali, Nigéria et Togo).

Les pays pilotes où sera mis en place un environnement propice au développement du commerce et à l'investissement accru dans la transformation plus poussée et les ressources forestières seront sélectionnés dans les Groupes A et B, mais l'appui au développement des ressources humaines, au transfert de technologie, à l'information sur le marché et autre renforcement des capacités au niveau national couvrira tous les pays.⁴⁰ Les entreprises pilotes seront également sélectionnées dans les Groupes A et B. La réduction des obstacles au commerce sera axée sur les pays du Groupe C, mais le processus couvrira également tous les pays.

Dans les pays du Groupe C, les thèmes prioritaires consisteraient à améliorer l'efficacité des industries existantes et l'utilisation des plantations forestières.⁴¹ Dans les pays des Groupes A et B, les activités couvriront l'emploi de bois issus de forêts naturelles et de forêts plantées.⁴²

³⁸ Cf. la définition des capacités en section 2.2.2.

³⁹ À noter que la République centrafricaine et le Nigéria avaient signé l'AIBT de 2006 en novembre 2012, mais qu'ils n'avaient pas ratifié l'Accord à cette date.

⁴⁰ Au nombre des critères envisageables pour sélectionner les pays pilotes figurent le potentiel d'exportation de BPD à court terme, la taille du marché intérieur, des infrastructures adaptées au commerce intra-africain, le niveau d'organisation du secteur privé, l'environnement des politiques et réglementations, un engagement manifeste pour développer et mettre en oeuvre une stratégie nationale d'industrialisation (y compris un co-financement par le gouvernement).

⁴¹ Le Nigéria dispose d'une surface de plantations forestières de 382 000 ha et le Togo de 42 000 ha (FAO, 2011).

⁴² La Côte d'Ivoire dispose d'une surface de forêts plantées de 337 000 ha, le Ghana de 260 000 ha, la République du Congo de 75 000 ha, la RDC de 59 000 ha et la RCA de 30 000 ha (FAO, 2011).

Les activités sélectionnées se rapportant au développement de la transformation plus poussée et au commerce intra-africain seront menées au niveau régional pour accompagner les activités menées au niveau des pays et des entreprises. Les pays seront individuellement incorporés dans le programme en tenant compte de leurs contraintes actuelles sur le plan de la situation macro-économique et politique. À l'issue de la Phase II, l'ensemble des pays producteurs africains membres de l'OIBT sera pleinement engagé dans le projet.

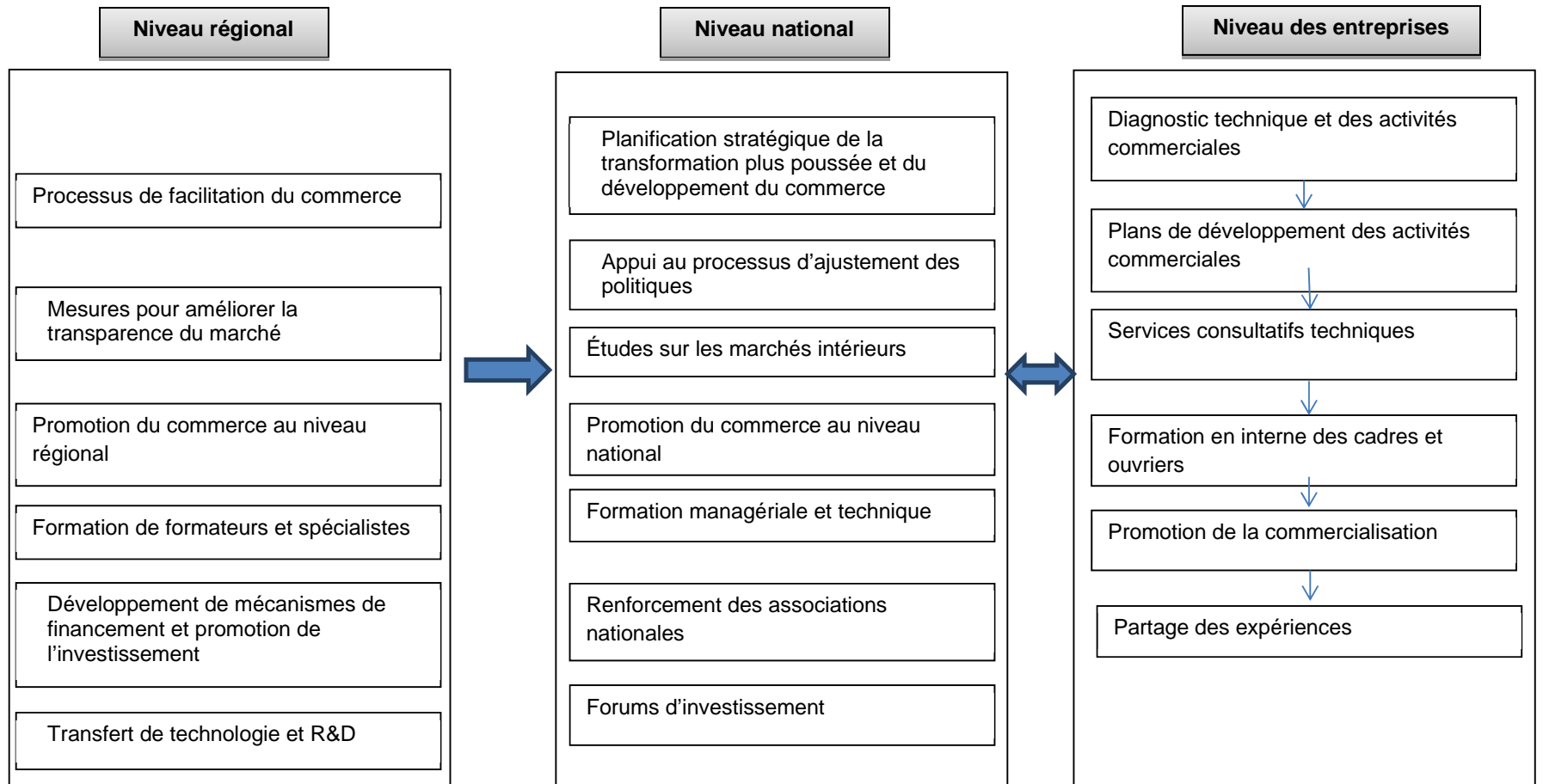
Au niveau des entreprises, le projet apportera un appui destiné à améliorer la gestion et la technologie des entreprises pilotes. Celles-ci seront sélectionnées en fonction de critères prédéterminés.⁴³ Les entreprises pilotes seront sélectionnées parmi: a) des entreprises moyennes appartenant à des Africains susceptibles de devenir de grandes exploitations; b) de petites entreprises susceptibles de devenir des entreprises moyennes. Les entreprises pilotes peuvent également comprendre c) quelques grandes entreprises susceptibles de renforcer leurs liens opérationnels avec des petites, moyennes ou micro-entreprises.⁴⁴

Le développement industriel passe par la création de pôles industriels efficaces dans lesquels les industries de transformation présentes dans une même zone géographique ont le besoin et le potentiel de développer des services de soutien disponibles localement (par ex., affûtage des scies, séchage au four, fourniture d'outillage et de pièces détachées, services de comptabilité et de gestion d'activité commerciale, etc.).

⁴³ Au nombre des critères de sélection envisageables figurent la taille de l'entreprise, le régime de propriété, le potentiel en commerce d'exportation, les besoins recensés en appui, la volonté manifeste de participer et de partager les enseignements dégagés, ainsi que l'engagement en faveur d'un co-financement.

⁴⁴ Voir la description des catégories d'entreprise en annexe 8.

Figure 4 Stratégie du projet



Le projet tirera pleinement parti des expériences et connaissances disponibles dans les pays africains et d'autres régions, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

La stratégie s'inspire des complémentarités ainsi que de la large participation du secteur privé et d'autres groupes d'acteurs afin d'éviter toute situation où des micro-entreprises ou petites entreprises seraient désavantagées. La stratégie vise en outre à exploiter les synergies avec d'autres organisations travaillant dans le même domaine telles que la FAO, l'ATIBT, le CIFOR, les bailleurs de fonds bilatéraux, la SFI, la Banque africaine de développement et autres institutions internationales de financement. En raison d'autres activités qui sont en cours (annexe 9), le projet ne traite pas directement les questions relevant de la pérennité de la gestion forestière, de la vérification de la légalité, de la planification de l'aménagement des forêts ou de la REDD+. Le Projet contribue toutefois à ces aspects en s'attaquant aux contraintes fondamentales se rapportant aux conditions propices, à la gestion durable des forêts, à la redevabilité de l'industrie, à l'intégration du secteur non officiel et au développement des ressources humaines.

Une *stratégie de projet alternative* pour le soutien de l'OIBT au niveau régional consisterait à répondre à des propositions de projet soumises par des entreprises privées ou organismes gouvernementaux individuels, qui pourraient couvrir certains des aspects proposés ci-dessus. Dans un tel cas de figure, il serait toutefois difficile de mettre en place une approche exhaustive coordonnée du renforcement des capacités. Une autre option pour la stratégie du projet serait de concentrer l'appui uniquement sur des entreprises du secteur privé. Dans ce cas, plusieurs insuffisances du renforcement des capacités seraient ignorées, les conditions propices ne seraient pas mises en place et les avantages seraient essentiellement engrangés par de grandes entreprises (appartenant souvent à des intérêts étrangers).

Plusieurs autres projets financés par l'OIBT (annexe 2) et autres organismes (annexe 9) qui sont en cours ou à un stade avancé de réalisation dans la région, présentent des synergies avec le Projet. Des contacts étroits ont été mis en place avec ces autres actions afin d'assurer que les produits du projet soient intégrés dans leurs activités et inversement. Les synergies potentielles seront ainsi valorisées et tout doublon des activités évité.

Pour mettre en place le *processus de facilitation du commerce*, on procédera dans un premier temps au recensement des acteurs concernés et à une analyse comparative des barrières tarifaires et non tarifaires (notamment les procédures administratives et les exigences au titre de la réglementation). **Les différences dans les structures horizontales et verticales de production et du commerce de même que les coûts et bénéfices de la situation actuelle dans les pays d'exportation et d'importation seront analysés.** Les résultats seront présentés lors d'un atelier régional avec la participation des ministères des finances et du commerce, des autorités douanières, des autorités du secteur forestier, du secteur privé, des organismes de développement du commerce, et des organisations régionales de développement économique qui y seront invités. L'atelier aura pour objet de: i) préciser l'envergure et les coûts économiques des problèmes liés aux obstacles au commerce et leurs causes profondes; et ii) discuter des solutions permettant de faciliter le commerce dans le contexte des règles en vigueur au niveau macroéconomique, y compris les options de mise en œuvre de stratégies clientèle reposant sur l'analyse des risques concernant les dispositions pilotes pour le secteur forestier. Ces stratégies clientèle peuvent être exécutées à titre pilote au niveau national, bilatéral ou sous-régional dans le contexte des pays producteurs membres de l'OIBT. Le projet fournira des services consultatifs et de suivi au processus de mise en œuvre des recommandations formulées durant cet atelier. Au cours de la troisième année du projet, un second atelier régional sera organisé afin d'examiner les progrès et émettre des recommandations destinées à élargir l'application de la stratégie clientèle et autres mesures pour réduire les barrières non tarifaires au commerce.

L'élaboration des *stratégies nationales d'industrialisation et de développement du commerce* dans les pays pilotes prévoient: i) un atelier de lancement à l'intention des acteurs pour déterminer les besoins et opportunités; ii) des études de diagnostic sur l'industrie, les instruments de politique, les réglementations, l'offre en matières premières, les marchés, les ressources humaines et la R&D existants, ainsi que la question du genre et autres questions pertinentes; iii) les options en matière d'orientation, y compris leurs coûts et bénéfices et incidences sur les acteurs, seront analysés pour approbation lors du second atelier d'acteurs à large participation; iv) le projet de plan sera préparé et discuté lors d'un atelier de validation avant d'être approuvé par le gouvernement et avalisé par les groupes d'acteurs. La stratégie prévoit un plan de mise en œuvre chiffré pour lequel un mécanisme de suivi sera mis en place; v) le projet contribuera des apports supplémentaires au processus de mise en œuvre tels qu'ils auront été déterminés au cours du suivi. Au cours de la première année, la stratégie sera achevée dans un (1) pays pilote, suivi de deux pays chaque année consécutive.

Dans le *développement de la transformation à valeur ajoutée au niveau des entreprises*, les activités du projet ont pour objet de: i) apporter un appui aux PME qui présentent un potentiel de croissance et pour le commerce d'exportation; et ii) intégrer les petites et micro-entreprises aux opérations des moyennes et grandes entreprises dans le cadre de dispositions de partenariat diverses, dont la sous-traitance, la fourniture coordonnée de matières premières, la coopération au niveau de la commercialisation, etc. Cet appui sera fourni à des entreprises pilotes, qui seront sélectionnées en fonction de critères prédéterminés.⁴⁵ L'engagement des entreprises dans ce processus comprend l'invitation à participer aux ateliers nationaux de lancement, aux consultations avec les entreprises concernées, ainsi que la signature d'un accord de coopération avec les entreprises sélectionnées, y compris la définition des obligations mutuelles, des activités à mener et de l'appui qui sera fourni par le projet. Les services d'appui du projet sont flexibles et peuvent être fournis pour mettre en œuvre des besoins spécifiques définis par les entreprises plutôt que de couvrir un processus complet de planification et de mise en œuvre d'activités commerciales. Durant la première année, 10 entreprises pilotes seront incluses dans le projet, suivies de 20 nouveaux entrepreneurs/entreprises au cours de chacune des seconde et troisième années.⁴⁶ **Des groupes thématiques seront créés pour les entreprises pilotes participantes qui rencontrent des problèmes similaires afin de partager leurs expériences.** Pour le secteur privé, des ateliers nationaux et régionaux seront organisés pour leur permettre de partager plus largement leurs expériences et enseignements dégagés qui seront pris en compte dans l'élaboration du matériel de formation.

La *transparence du marché sera améliorée* par: i) la conduite d'études sur les marchés intérieurs et d'exportation ciblés qui ne sont pas adéquatement connus (5 études spécifiques durant la première phase du projet); b) la création et l'exploitation d'un service d'information sur le marché bilingue destiné à suivre périodiquement les évolutions de la situation du marché en Afrique et sur d'autres marchés d'exportation clés⁴⁷; et c) l'examen et l'analyse des statistiques de la production et du commerce suivis d'un service consultatif et d'une formation pratique pour mettre en œuvre les améliorations nécessaires dans les pays membres.⁴⁸

Les activités de *promotion du commerce* comprennent un appui reposant sur le co-financement à: i) l'organisation de missions commerciales destinées à des représentants du secteur privé présentant un potentiel pour l'exportation; ii) leur participation à des salons professionnels dans les pays d'exportation; iii) la préparation de matériel de promotion destiné au niveau national et à celui des entreprises; et iv) autres activités pertinentes. Ces activités seront menées en coopération étroite avec les associations nationales de l'industrie et du commerce ainsi qu'avec les organes de développement du commerce, le cas échéant. Au niveau régional, un appui sera apporté à l'organisation à titre pilote (2015) d'un salon professionnel régional qui comprendra une table ronde interentreprises dans un pays producteur membre⁴⁹. Si le bilan est positif, il pourra être répété à intervalles de deux ou trois ans.

La mise en œuvre de la formation technique et managériale du projet prévoit un appui à: i) la participation à la formation de formateurs qui pourront être des représentants de l'industrie, des spécialistes, des formateurs professionnels employés par des établissements de formation et des prestataires de services sélectionnés qui souhaitent devenir formateurs dans la transformation industrielle dans le cadre de programmes régionaux de formation liés à des sujets stratégiques; ii) l'organisation de formations de niveau national sur des sujets prioritaires déterminés;⁵⁰ et iii) des formations en interne du personnel et des ouvriers dans des entreprises pilotes (Encadré 1); et iv) des subventions à l'éducation officielle dans la transformation du bois à l'étranger et la participation à des formations de perfectionnement.

Outre les formations à divers aspects de la transformation du bois et à la production à valeur ajoutée, la formation à la gestion sera organisée dans le cadre de programmes thématiques et de formations

⁴⁵ Voir la section 3.2.

⁴⁶ L'expérience (Méta-évaluation de l'OIBT, 2012) a montré qu'il était préférable de travailler de manière intensive sur un nombre limité d'entreprises pilotes pour avoir un impact significatif sur elles plutôt que d'apporter un appui superficiel à un plus grand groupe d'entreprises.

⁴⁷ Cette activité tirera parti de l'expérience du Service OIBT de l'information sur le marché qui est pour l'instant suspendu. **Étant donné que le Service a repris en janvier 2013, cette composante peut être intégrée à l'expansion de sa couverture en Afrique.**

⁴⁸ Les enseignements dégagés des projets extensifs de formation de l'OIBT dans ce domaine ainsi que le projet national d'amélioration des systèmes d'information sur le marché seront utilisés à titre d'orientation pour élaborer les plans de travaux détaillés dans ce domaine (cf. OIBT Meta-evaluation of previously ex-post evaluated projects, annexe II).

⁴⁹ En coopération et en coordination avec l'ATIBT et le projet RACEWOOD.

⁵⁰ Par ex., le séchage au four, le classement des bois tropicaux en accord avec les règles de la SATA.

en interne dans les entreprises pilotes. Le matériel de formation disponible en Afrique et dans d'autres régions sera utilisé suivant les besoins. **Des programmes de formation sélectionnés seront soustraits à des organes compétents tels que par ex., l'ATIBT⁵¹ ou des instituts nationaux de formation. Afin de répondre à la pénurie de professionnels de l'industrie du bois dans la région, le projet attribuera dix bourses de deux années aux candidats éligibles à des études de troisième cycle en technologie du bois et gestion industrielle qui seront menées à l'étranger.**

Le *renforcement des associations nationales de la filière et du commerce* sera mis en œuvre dans le cadre d'accords conjoints, y compris les obligations spécifiques de suivi et de préparation de rapports par rapport au projet. Les activités appuyées seront celles qui: i) augmentent le nombre de leurs membres et améliorent le bilan de leurs activités; ii) améliorent les services de l'association à ses membres; iii) renforcent la sensibilisation de l'industrie et le rôle de promotion du commerce; et iv) améliorent la communication sur le marché. Le seuil de l'appui sera fixé à un montant de 60 000 \$EU qui sera réparti sur 2 ou trois ans. Durant la première année, un accord d'appui sera conclu avec l'association nationale dans quatre pays⁵², puis élargi au cours de la seconde année pour couvrir deux pays supplémentaires.⁵³

Sachant que d'autres pays producteurs membres⁵⁴ ne disposent pas encore d'association de l'industrie et du commerce, le projet appuiera leur création en organisant tout d'abord des réunions de sensibilisation chez les entreprises, pour aider à identifier les leaders initiaux et apporter un appui à la phase de lancement. Étant donné que le processus de mise en place d'associations nationales efficaces prend du temps, l'appui du projet à ces organismes émergents sera progressif en fonction de leur performance au cours du processus de mise sur pied. **Durant la première année, le projet organisera des réunions initiales dans deux de ces pays, suivis de deux pays supplémentaires la deuxième année.** Le projet n'apportera pas d'appui financier aux coûts d'administration et aux coûts ordinaires d'exploitation en dehors de la ou des première(s) année(s) de la mise en place des nouvelles associations. Afin d'améliorer le réseautage entre les associations nationales, le projet organisera des réunions de réseautage en relation avec d'autres manifestations régionales liées au projet.

⁵¹ Consulter le site www.atibt.org pour connaître les cours qu'offre actuellement l'ATIBT.

⁵² Dont la RDC, le Cameroun, le Ghana et la Côte d'Ivoire

⁵³ Gabon et Nigeria

⁵⁴ République du Congo, République centrafricaine, Libéria, Togo et Mozambique

Phases du processus de formation au niveau des entreprises:

1. Réunion d'information entre le spécialiste formateur et le formateur adjoint, la direction et les cadres de l'usine pour discuter de l'objectif, de la portée et des résultats escomptés de la formation au vu des ressources disponibles, et communication d'informations initiales sur l'agencement du process et autres caractéristiques.
2. Première visite de l'usine par l'équipe de formation pour se familiariser avec le parc à bois, les produits finaux et les zones de rebuts qui fournissent en général des indices permettant de comprendre la performance de la chaîne de process. Le volume de résidus ligneux et leurs caractéristiques aident à identifier les aspects du process à améliorer.
3. Visite détaillée des diverses sections de la chaîne de production assortie d'une démonstration pratique du formateur au personnel et aux ouvriers sur les problèmes techniques qui se produisent et sur les mesures permettant d'y remédier. Des photos de chaque élément à améliorer sont prises. Dans une scierie ou une usine de fabrication de contreplaqués typique, les aspects couverts sont, le cas échéant, les suivants:
 - Manutention des grumes dans le parc à bois
 - Sciage (acheminement des grumes, fendage et resciage)
 - Séchage des sciages (séchage à l'air ou en au four)
 - Transformation plus poussée (rabotage, moulurage, collage, ponçage)
 - Affûtage des scies (salle d'affûtage des scies, entretien des lames et dents des scies à ruban, meulage et affûtage des couteaux, installation de meules auxiliaires, entretien et entreposage des scies à ruban et scies circulaires)
 - Usine de contreplaqués (déroulage, séchage, jointage en bout, jointage, machine de préparation des colles et collage, pressage, réparation des décollements, sciage, ponçage)
 - Emballage et entrepôt
 - Gestion de l'usine
4. Réunion de compte rendu avec la direction, les superviseurs et opérateurs de l'usine afin de présenter les conclusions à l'aide de photos de l'usine et d'autres usines similaires, suivies d'une discussion sur ces conclusions avec les participants.
5. Préparation de recommandations écrites détaillées à l'intention de la direction assortie de l'identification des actions consécutives à mener (formations supplémentaires et autre appui du développement des activités commerciales)

Source: D'après l'OIBT (2011a) et les retours d'information sur le programme de formation de l'OIBT mené au Ghana en 2012.

Le projet traite la question du financement comme étant la contrainte la plus critique perçue dans le cadre de: i) travaux d'analyse des mécanismes optionnels de financement (y compris le micro-financement de petites entreprises et du secteur non officiel) qui seraient applicables à la situation africaine (durant la première année); ii) la facilitation de l'accès de l'industrie et d'entreprises individuelles aux sources de financement disponibles dans le cadre de consultations avec les institutions financières concernées et d'autres sources de financement au titre d'une activité continue; et iii) l'organisation de quatre forums d'investissement nationaux/thématiques destinés à sensibiliser la communauté bancaire et les investisseurs potentiels aux opportunités dans la transformation des bois tropicaux.⁵⁵ Cette composante du projet est en lien direct avec l'appui aux stratégies nationales d'industrialisation qui visent à mettre en place des conditions favorables à l'investissement par le secteur privé. L'Organisation de forums d'investissement est justifiée dans les pays qui se sont explicitement engagés à mettre en place des conditions propices par l'ajustement de leurs politiques et réglementations, et le renforcement de leur gouvernance.

Dans le *transfert de technologie et la R&D*, le projet apportera un appui à des activités spécifiques ciblées pour lesquelles des besoins prioritaires ont été déterminés: i) organisation d'une conférence ou d'un atelier de haut niveau à l'échelon régional sur la bioénergie utilisant le bois à l'intention de représentants de: i) secteur privé; ii) organisation d'un atelier régional sur l'utilisation industrielle du bois issu de plantations dans le cadre de la coopération Sud-Sud à l'intention de représentants de: a) secteur privé; b) autorités forestières dans les pays présentant un potentiel à court terme pour l'utilisation du bois issu de plantations, ainsi que c) des fournisseurs de technologies; iii) des études commanditées à des laboratoires sur les propriétés des bois de nouvelles essences moins utilisées

⁵⁵ Il a été tiré parti de l'expérience du forum d'investissement que l'OIBT a mené en République du Congo (2009).

(LUS) qui sont en offre suffisante pour justifier un investissement dans la R&D; et iv) la conduite d'autres travaux de R&D sur des thèmes prioritaires qui auront été définis au cours du projet.

Le projet est en principe neutre en termes de *genre* puisque la participation aux activités du projet est ouverte de manière égale aux femmes et aux hommes. Des comptes rendus seront dressés sur l'aspect du genre afin de suivre la participation aux manifestations du projet et une action spécifique sera menée pour encourager la participation des femmes si des problèmes étaient identifiés. Sachant que les femmes représentent une part significative de la main-d'œuvre dans l'industrie du placage et du contreplaqué et dans la transformation à valeur ajoutée, la question du genre figure explicitement dans l'élaboration des stratégies nationales d'industrialisation et dans les activités de formation du projet.

3.3 Plan des travaux

Tableau 4 Plan des travaux

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3			
		Trimestre				Trimestre				Trimestre			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Produit 1: Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises													
1.1. Étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans une sélection de pays membres de l'OIBT	Consultant												
1.2. Ateliers de haut niveau sur le commerce intra-régional dans des marchés ciblés en vue d'élaborer des propositions de procédures de facilitation du commerce	Chef de projet (CP)												
1.3. Services consultatifs de suivi pour la mise en œuvre des propositions	Consultant												
Produit 2: Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre													
2.1. Atelier d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce	Coordonnateur national (CN)												
2.2. Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies	Consultant												
2.3. Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques	CN												
2.4. Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques (dont réglementations, application, incitations, politiques de marchés publics, etc.)	Consultant												
2.5 Services consultatifs aux actions stratégiques prioritaires (intégration du secteur non officiel, créations de pôles industriels locaux, etc.)	Consultant												
2.6. Ateliers thématiques de mobilisation de la participation des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie	CN												
2.7. Assistance technique au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie	Consultant												
Activités 2.1 - 2.7 pour 4 pays pilotes	CN & Consultant												
2.8 Atelier régional de partage des expériences	CP & Consultant												
Produit 3: Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené													
3.1. Présélection des candidats pilotes et consultations au niveau des entreprises sur leur participation	CP												
3.2. Diagnostic technique et commercial des opérations de 10 entreprises	Consultant												
3.3. Élaboration de plans de développement d'activités	Consultant												
3.4. Services consultatifs à la mise en œuvre	Consultant												
3.5. Formation interne du personnel technique et cadre	Consultant												
3.6. Ateliers nationaux de partage des expériences	CP, Consultant & CN												
3.7. Activités 3.1 – 3.6 pour 40 entreprises pilotes													

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3			
		Trimestre				Trimestre				Trimestre			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Produit 4: Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises													
4.1. Études sur une sélection de marchés ciblés (6)	Consultant												
4.2. Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	Consultant												
4.3. Services consultatifs et formation destinés à améliorer les données de la production, du commerce et de la consommation	CN & Consultant												
4.4. Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et leurs produits dérivés	Consultant												
4.5. Autres activités de diffusion des informations sur le marché	Association de l'industrie												
Produit 5: Les mesures de promotion du commerce ont été prises													
5.1. Préparation et diffusion du matériel de promotion du commerce par Internet et envoi ciblé	Association de l'industrie & consultant												
5.2. Organisation de missions commerciales dans les marchés ciblés, y compris la participation à des salons professionnels d'entreprises dont la capacité à l'export a été validée	Association de l'industrie & consultant												
5.3. Organisation d'un salon professionnel régional en coopération avec RACEWOOD/ATIBT	OIBT & ATIBT												
5.4. Manifestations nationales de promotion du commerce	Association de l'industrie												
Produit 6: Quatre cents personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce													
6.1. Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	Consultant & CP												
6.2. Organisation de stages régionaux de formation des formateurs et prestataires de services (2 stages)	CP & consultant & institutions de formation												
6.3. Organisation de stages de formation thématique spécialisée dans les pays pilotes	Consultant & institutions de formation												
6.4. Intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	Consultant & institutions de formation												
6.5. Bourses de troisième cycle	CP/étudiants												
Produit 7: Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres													
7.1. Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	Association de l'industrie & consultant												
7.2. Déploiement des modules d'appui	CP & association de l'industrie												
7.3. Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	Consultant												

Produits et activités	Responsable	Année 1				Année 2				Année 3			
		Trimestre				Trimestre				Trimestre			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Output 8: <i>Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées</i>													
8.1. Examen des mécanismes de financement existants dans l'industrie du bois dans la région et identification de modèles adaptés aux producteurs africains	Consultant												
8.2. Atelier régional avec le secteur privé, les institutions de financement et les gouvernements sur les mécanismes de financement de la filière	CP & partenaires												
8.3. Organisation de forums thématiques/nationaux dans les pays pilotes (par ex., sur les plantations)	CP & CN & consultant												
Produit 9: <i>Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué</i>													
9.1. Conférence régionale sur la bioénergie	CP												
9.2. Atelier régional sur l'utilisation des essences issues de plantations	CP												
9.3. Tests en laboratoire sur les essences moins utilisées	Laboratoire de technologie du bois												
9.4. Autres études de R&D	Établissement de recherche												

3.4 Budget du projet

3.4.1 Grille budgétaire principale

Tableau 5 Grille budgétaire principale

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	Nomb.					
Produit 1: Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises							
Activité 1.1: Étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans une sélection de pays membres de l'OIBT (marchés ciblés – Nigéria)	Études sur les obstacles au commerce, forfait, année 1	1	30,000.00	OIBT	A1	14.1	30,000.00
Activité 1.2: Ateliers de haut niveau sur le commerce intra-régional dans des marchés ciblés en vue d'élaborer des propositions de procédures de facilitation du commerce	Ateliers régionaux, forfait, Année 1	1	80,000.00	OIBT	A1	61	80,000.00
	Ateliers régionaux, forfait, Année 3	1	80,000.00	OIBT	A3	61	80,000.00
Activité 1.3: Services consultatifs de suivi pour la mise en œuvre des propositions	Services consultatifs, mois-personne, Année 1	2	15,000.00	OIBT	A1	14.1	30,000.00
	Services consultatifs, mois-personne, Année 2	1	15,000.00	OIBT	A2	14.1	15,000.00
	Services consultatifs, mois-personne, Année 3	1	15,000.00	OIBT	A3	14.1	15,000.00
	Per diem, int., 10 jours, Année 1	10	200.00	OIBT	A1	31.2	2,000.00
	Billet d'avion, int., Année 1	1	2,500.00	OIBT	A1	32.2	2,500.00
	Frais dépl. locaux, Consult. int., Année 1	1	300.00	OIBT	A1	33.2	300.00
	Per diem, int., 6 jours, Année 2	6	200.00	OIBT	A2	31.2	1,200.00
	Billet d'avion, int., Année 2	1	2,500.00	OIBT	A2	32.2	2,500.00
	Coûts dépl., Consult. int., Année 2	1	300.00	OIBT	A2	33.2	300.00
	Per diem, int. 6 jours, Année 3	6	200.00	OIBT	A3	31.2	1,200.00
	Billet d'avion, int., Année 3	1	2,500.00	OIBT	A3	32.2	2,500.00
	Frais dépl. locaux, Consult. int., Année 3	1	300.00	OIBT	A3	33.2	300.00
Produit 2: Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre							
Activité 2.1: Atelier d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce	Atelier d'acteurs, forfait	1	8,000.00	OIBT	A1	61	8,000.00
	Atelier d'acteurs, forfait, cof. Govt.	1	2,000.00	Gouvernement	A1	61	2,000.00
	2 pays pilotes l'Année 2	2	8,000.00	OIBT	A2	61	16,000.00
	2 pays pilotes l'Année 2, cof. Govt.	2	2,000.00	Gouvernement	A2	61	4,000.00
	2 pays pilotes l'Année 3	2	8,000.00	OIBT	A3	61	16,000.00
	2 pays pilotes l'Année 3, cof. Govt.	2	2,000.00	Gouvernement	A3	61	4,000.00
Activité 2.2: Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	Élab. stratégie, mois-personne, nat., Année 1	4	3,000.00	OIBT	A1	13.1	12,000.00
	2 pays pilotes l'Année 2	8	3,000.00	OIBT	A2	13.1	24,000.00
	2 pays pilotes l'Année 3	8	3,000.00	OIBT	A3	13.1	24,000.00
	Élab. stratégie, mois-personne, Int.	1	15,000.00	OIBT	A1	14.2	15,000.00
	2 pays pilotes l'Année 2	2	15,000.00	OIBT	A2	14.2	30,000.00
	2 pays pilotes l'Année 3	2	15,000.00	OIBT	A3	14.2	30,000.00
Activité 2.3: Ateliers de validation des conclusions et recommandations	Atelier de validation, forfait	1	10,000.00	Gouvernement	A1	61	10,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	Nomb.					
stratégiques	2 pays pilotes l'Année 2	2	10,000.00	Gouvernement	A2	61	20,000.00
	2 pays pilotes l'Année 3	2	10,000.00	Gouvernement	A3	61	20,000.00
Activité 2.4: Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques (dont réglementations, application, incitations, politiques de marchés publics, etc.)	Mise en œuvre pol. (1 pays pilote l'Année 2), mois-personne	1	15,000.00	OIBT	A2	14.2	15,000.00
	Mise en œuvre pol. (3 pays pilotes l'Année 3), mois-personne	1	15,000.00	OIBT	A3	14.2	15,000.00
Activité 2.5: Services consultatifs aux actions stratégiques prioritaires (intégration du secteur non officiel, créations de pôles industriels locaux, etc.)	Domaines priorité strat. (3 pays pilotes l'Année 2), mois-pers., nat.	1	3,000.00	Gouvernement	A2	13.1	3,000.00
	Domaines priorité strat. (2 pays pilotes l'Année 3), mois-pers., nat.	4	3,000.00	Gouvernement	A3	13.1	12,000.00
Activité 2.6: Ateliers thématiques de mobilisation de la participation des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie	Atelier thématique (2 pays pilotes l'Année 2), forfait	1	5,000.00	OIBT	A2	61	5,000.00
	Co-financement, Govt., Année 2	1	5,000.00	Gouvernement	A2	61	5,000.00
	Atelier thématique (3 pays pilotes l'Année 3), forfait	3	5,000.00	OIBT	A3	61	15,000.00
	Co-financement, Govt., Année 3	3	5,000.00	Gouvernement	A3	61	15,000.00
Activité 2.7: Assistance technique au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie	Assistance technique (1 pays pilote l'Année 2, mois-personne)	1	3,000.00	Gouvernement	A2	13.1	3,000.00
	Technical assistance (3 pilot countries l'Année 3, mois-personne)	3	3,000.00	Gouvernement	A3	13.1	9,000.00
	Per diem, int., jour, Année 1	15	200.00	OIBT	A1	31.2	3,000.00
	Per diem, int., jour, Année 2	15	200.00	OIBT	A2	31.2	3,000.00
	Per diem, int., jour, Année 3	15	200.00	OIBT	A3	31.2	3,000.00
	Billet d'avion, int., Année 1	2	2,500.00	OIBT	A1	32.2	5,000.00
	Billet d'avion, int., Année 2	2	2,500.00	OIBT	A2	32.2	5,000.00
	Billet d'avion, int., Année 3	2	2,500.00	OIBT	A3	32.2	5,000.00
	Frais de dépl. locaux, Consult. int., Année 1	3	400.00	OIBT	A1	33.2	1,200.00
	Frais de dépl. locaux, Consult. int., Année 2	6	400.00	OIBT	A2	33.2	2,400.00
	Frais de dépl. locaux Consult. int., Année 3	8	400.00	OIBT	A3	33.2	3,200.00
	Per diem, nat., jour, Année 1	5	200.00	OIBT	A1	31.1	1,000.00
	Per diem, nat., jour, Année 2	10	200.00	OIBT	A2	31.1	2,000.00
	Per diem, nat., jour, Année 3	16	200.00	OIBT	A3	31.1	3,200.00
	Frais de dépl. locaux, Année 1	2	400.00	OIBT	A1	33.1	800.00
	Frais de dépl. locaux, Année 2	2	400.00	OIBT	A2	33.1	800.00
	Frais de dépl. locaux, Année 3	2	400.00	OIBT	A3	33.1	800.00
Activité 2.8: Atelier régional de partage des expériences	Atelier régional, forfait	1	60,000.00	OIBT	A3	61	60,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
Produit 3: Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené							
Activité 3.1: Présélection des candidats pilotes et consultations au niveau des entreprises sur leur participation	Présélection des entreprises, mois-personne, Année 1	0.5	4,000.00	OIBT	A1	13.2	2,000.00
	Présélection des entreprises, mois-personne, Année 2	0.5	4,000.00	OIBT	A2	13.2	2,000.00
	Présélection des entreprises, mois-personne, Année 3	0.5	4,000.00	OIBT	A3	13.2	2,000.00
Activité 3.2: Diagnostic technique et commercial des opérations des entreprises	Diagnostic des entreprises, mois-personne, Année 1	10	4,000.00	OIBT	A1	13.2	40,000.00
	Diagnostic des entreprises, mois-personne, Année 1	10	4,000.00	Secteur privé	A1	13.2	40,000.00
	Diagnostic des entreprises, mois-personne, Année 2	20	4,000.00	OIBT	A2	13.2	80,000.00
	Diagnostic des entreprises, mois-personne, Année 2	20	4,000.00	Secteur privé	A2	13.2	80,000.00
	Diagnostic des entreprises, mois-personne, Année 3	20	4,000.00	OIBT	A3	13.2	80,000.00
	Diagnostic des entreprises, mois-personne, Année 3	20	4,000.00	Secteur privé	A3	13.2	80,000.00
Activité 3.3: Élaboration de plans de développement d'activités	Plan d'activ., mois-pers., Année 1	2	15,000.00	OIBT	A1	14.2	30,000.00
	Plan d'activ., mois-pers., Année 1	10	4,000.00	Secteur privé	A1	13.2	40,000.00
	Plan d'activ., mois-pers., Année 2	4	15,000.00	OIBT	A2	14.2	60,000.00
	Plan d'activ., mois-pers., Année 2	20	4,000.00	Secteur privé	A2	13.2	80,000.00
	Plan d'activ., mois-pers., Année 3	4	15,000.00	OIBT	A3	14.2	60,000.00
	Plan d'activ., mois-pers., Année 3	20	4,000.00	Secteur privé	A3	13.2	80,000.00
Activité 3.4: Services consultatifs à la mise en œuvre	Services consultatifs (mise en oeuvre), mois-pers., Année 1	0.5	4,000.00	OIBT	A1	13.2	2,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 1	1	4,000.00	Secteur privé	A1	13.2	4,000.00
	Services consultatifs (mise en oeuvre), mois-pers., Année 2	1	4,000.00	OIBT	A2	13.2	4,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 2	2	4,000.00	Secteur privé	A2	13.2	8,000.00
	Services consultatifs (mise en oeuvre), mois-pers., Année 3	1	4,000.00	OIBT	A3	13.2	4,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 3	2	4,000.00	Secteur privé	A3	13.2	8,000.00
Activité 3.5: Formation en interne du personnel technique et cadre	Formation en interne, mois-pers., Année 1	2	10,000.00	OIBT	A1	14.2	20,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 1	2	2,500.00	Secteur privé	A1	13.2	5,000.00
	Formation en interne, mois-pers., Année 2	4	10,000.00	OIBT	A2	14.2	40,000.00
	Formation en interne, mois-pers., Année 2	4	2,500.00	Secteur privé	A2	13.2	10,000.00
	Formation en interne, mois-pers., Année 3	4	10,000.00	OIBT	A3	14.2	40,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 3	4	2,500.00	Secteur privé	A3	13.2	10,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
	Per diem, int., jour, Année 1	40	200.00	OIBT	A1	31.2	8,000.00
	Per diem, int., jour, Année 2	80	200.00	OIBT	A2	31.2	16,000.00
	Per diem, int., jour, Année 3	80	200.00	OIBT	A3	31.2	16,000.00
	Billet d'avion, Année 1	3	2,500.00	OIBT	A1	32.2	7,500.00
	Billet d'avion, Année 2	4	2,500.00	OIBT	A2	32.2	10,000.00
	Billet d'avion, Année 3	4	2,500.00	OIBT	A3	32.2	10,000.00
	Frais dépl. locaux, Année 1	3	300.00	Secteur privé	A1	33.1	900.00
	Frais dépl. locaux, Année 2	4	300.00	Secteur privé	A2	33.1	1,200.00
	Frais dépl. locaux, Année 3	4	300.00	Secteur privé	A3	33.1	1,200.00
Activité 3.6: Ateliers nationaux de partage des expériences	Atelier de partage des expériences, forfait	2	5,000.00	OIBT	A2	61	10,000.00
	Atelier de partage des expériences, forfait, secteur privé	2	5,000.00	Secteur privé	A2	61	10,000.00
	Atelier de partage des expériences, forfait	3	5,000.00	OIBT	A3	61	15,000.00
	Atelier de partage des expériences, forfait, secteur privé	3	5,000.00	Secteur privé	A3	61	15,000.00
Produit 4: Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises							
Activité 4.1: Études sur une sélection de marchés ciblés (Nigéria, Maroc, etc.)	Marchés intérieurs, forfait, Année 1	1	8,000.00	OIBT	A1	13.3	8,000.00
	Marchés intérieurs, forfait, Année 2	2	8,000.00	OIBT	A2	13.3	16,000.00
	Marchés intérieurs, forfait, Année 3	2	8,000.00	OIBT	A3	13.3	16,000.00
-	Marchés d'exportation, forfait, Année 1	1	12,000.00	OIBT	A1	14.2	12,000.00
-	Marchés d'exportation, forfait, Année 2	1	12,000.00	OIBT	A2	14.2	12,000.00
-	Marchés d'exportation, forfait, Année 3	1	12,000.00	OIBT	A3	14.2	12,000.00
-	Per diem, int., jour, Année 1	10	200.00	OIBT	A1	31.2	2,000.00
-	Per diem, int., jour, Année 2	10	200.00	OIBT	A2	31.2	2,000.00
-	Per diem, int., jour, Année 3	10	200.00	OIBT	A3	31.2	2,000.00
-	Billet d'avion, Année 1	1	2,500.00	OIBT	A1	32.2	2,500.00
-	Billet d'avion, Année 2	1	2,500.00	OIBT	A2	32.2	2,500.00
-	Billet d'avion, Année 3	1	2,500.00	OIBT	A3	32.2	2,500.00
-	Frais dépl. locaux, Année 1	1	300.00	OIBT	A1	33.2	300.00
-	Frais dépl. locaux, Année 2	1	300.00	OIBT	A2	33.2	300.00
-	Frais dépl. locaux, Année 3	1	300.00	OIBT	A3	33.2	300.00
Activité 4.2: Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	Service d'info. sur le marché, forfait, Année 1	1	60,000.00	OIBT	A1	14.2	60,000.00
	Service d'info. sur le marché, forfait, Année 2	1	20,000.00	OIBT	A2	14.2	20,000.00
	Service d'info. sur le marché, forfait, Année 3	1	20,000.00	OIBT	A3	14.2	20,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
Activité 4.3: Services consultatifs et formation destinés à améliorer les données de la production, du commerce et de la consommation	Services consultatifs (données), mois-personne, Année 1	1	12,000.00	OIBT	A1	14.2	12,000.00
	Services consultatifs (données), mois-personne, Année 2	1	12,000.00	OIBT	A2	14.2	12,000.00
	Services consultatifs (données), mois-personne, Année 3	1	12,000.00	OIBT	A3	14.2	12,000.00
	Per diem, 10 j. par voyage dans 2 pays	20	200.00	OIBT	A1	31.2	4,000.00
	Billet d'avion, par voyage dans 2 pays	2	3,000.00	OIBT	A1	32.2	6,000.00
	Frais de dépl. locaux, par voyage dans 2 pays	2	500.00	OIBT	A1	33.2	1,000.00
	Activité 4.4: Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et leurs produits dérivés	Dvpt. BD en ligne, forfait, Année 1	1	25,000.00	OIBT	A1	14.2
	Maintenance BD en ligne, forfait, Année 2	1	3,000.00	OIBT	A2	14.2	3,000.00
	Maintenance BD en ligne, forfait, Année 3	1	3,000.00	OIBT	A3	14.2	3,000.00
Activité 4.5: Autres activités de diffusion des informations sur le marché	Activités de diffusion, forfait, Année 2	1	4,000.00	OIBT	A2	61	4,000.00
	Activités de diffusion, forfait, Année 3	1	4,000.00	OIBT	A3	61	4,000.00
Produit 5: Les mesures de promotion du commerce ont été prises							
Activité 5.1: Préparation et diffusion du matériel de promotion du commerce par Internet et envoi ciblé	Conception et impression du matériel, forfait	1	5,000.00	OIBT	A1	51	5,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 1	1	1,000.00	Secteur privé	A1	51	1,000.00
	Conception et impression du matériel, forfait	2	5,000.00	OIBT	A2	51	10,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 2	2	1,000.00	Secteur privé	A2	51	2,000.00
	Conception et impression du matériel, forfait	2	5,000.00	OIBT	A3	51	10,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 3	2	1,000.00	Secteur privé	A3	51	2,000.00
Activité 5.2: Organisation de missions commerciales dans les marchés ciblés, y compris la participation à des salons professionnels d'entreprises dont la capacité à l'export a été validée	Mission comm., forfait, Année 1	1	13,000.00	OIBT	A1	61	13,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 1	15	500.00	Secteur privé	A1	61	7,500.00
	Mission comm., forfait, Année 2	2	10,000.00	OIBT	A2	61	20,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 2	30	500.00	Secteur privé	A2	61	15,000.00
	Mission comm., forfait, Année 3	2	10,000.00	OIBT	A3	61	20,000.00
	Mission comm., forfait, Année 3	30	500.00	Secteur privé	A3	61	15,000.00
Activité 5.3: Organisation d'un salon professionnel régional en coopération avec RACEWOOD//ATIBT	Salon professionnel, forfait	1	100,000.00	OIBT	A3	61	100,000.00
	Cofinancement, secteur privé	1	150,000.00	Secteur privé	A3	61	150,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
Activité 5.4: Manifestations nationales de promotion du commerce	Manifestations de promotion, forfait, Année 2	2	5,000.00	OIBT	A2	61	10,000.00
	Cofinancement, secteur privé	2	5,000.00	Secteur privé	A2	61	10,000.00
	Manifestations de promotion, forfait, Année 3	3	5,000.00	OIBT	A3	61	15,000.00
	Cofinancement, secteur privé	3	5,000.00	Secteur privé	A3	61	15,000.00
Produit 6: Quatre cents personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce							
Activité 6.1: Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations) Activité 6.2: Organisation de stages régionaux de formation des formateurs et prestataires de services (2 stages)	Matériel de formation, mois-personne, Année 1	2	10,000.00	OIBT	A1	15.1	20,000.00
	Formateurs stages de formation, forfait, Année 2	1	60,000.00	OIBT	A1	15.1	60,000.00
	Formateurs stages de formation, forfait, Année 3	1	60,000.00	OIBT	A2	15.1	60,000.00
Activité 6.3: Organisation de stages de formation thématique spécialisée dans les pays pilotes	Stages de formation thématiques, forfait, Année 1	2	40,000.00	OIBT	A1	15.1	80,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 1	40	200.00	Secteur privé	A1	15.1	8,000.00
	Stages de formation thématiques, forfait, Année 2	5	40,000.00	OIBT	A2	15.1	200,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 2	120	200.00	Secteur privé	A2	15.1	24,000.00
	Stages de formation thématiques, forfait, Année 3	5	40,000.00	OIBT	A3	15.1	200,000.00
	Cofinancement, s. privé, Année 3	120	200.00	Secteur privé	A3	15.1	24,000.00
	Formateur spécialisé	4	12,000.00	OIBT	A1	14.2	48,000.00
	Formateur spécialisé	2	12,000.00	OIBT	A2	14.2	24,000.00
	Formateur spécialisé	2	12,000.00	OIBT	A3	14.2	24,000.00
	Per diem, int., jour, Année 1	30	200.00	OIBT	A1	31.2	6,000.00
	Per diem, int., jour, Année 2	30	200.00	OIBT	A2	31.2	6,000.00
	Per diem, int., jour, Année 3	30	200.00	OIBT	A3	31.2	6,000.00
	Billet d'avion, int., Année 1	3	2,500.00	OIBT	A1	32.2	7,500.00
	Billet d'avion, int., Année 2	3	2,500.00	OIBT	A2	32.2	7,500.00
	Billet d'avion, int., Année 3	3	2,500.00	OIBT	A3	32.2	7,500.00
	Frais dépl. locaux, Consult. int., Année 1	3	400.00	OIBT	A1	33.2	1,200.00
	Frais dépl. locaux, Consult. int., Année 2	3	400.00	OIBT	A2	33.2	1,200.00
Frais dépl. locaux, Consult. int., Année 3	3	400.00	OIBT	A3	33.2	1,200.00	
Activity 6.4: Intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	Intégration des formations aux programmes, mois-personne	3	5,000.00	OIBT	A3	15.1	15,000.00
Activité 6.5: Bourses de troisième cycle	10 étudiants x 2 ans, Année 1	10	20,000.00	OIBT	A1	15.2	200,000.00
	Cofinancement, Govt., Année 1	10	5,000.00	Gouvernement	A1	15.2	50,000.00
	10 étudiants x 2 ans, Année 2	10	20,000.00	OIBT	A2	15.2	200,000.00
	Cofinancement, Govt., Année 2	10	5,000.00	Gouvernement	A2	15.2	50,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL	
	Unités et qualité	No.						
Produit 7: Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres								
Activité 7.1: Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	Évaluation besoins (2 associations pilotes l'Année 1), forfait	2	2,000.00	OIBT	A1	13.3	4,000.00	
	Évaluation besoins (2 associations pilotes l'Année 2), forfait	3	2,000.00	OIBT	A2	13.3	6,000.00	
	Évaluation besoins (2 associations pilotes), forfait	3	2,000.00	OIBT	A3	13.3	6,000.00	
	Atelier lancement (2 associations pilotes l'Année 1), forfait	2	1,200.00	OIBT	A1	61	2,400.00	
	Atelier lancement (2 associations pilotes l'Année 1), forfait	3	1,200.00	OIBT	A2	61	3,600.00	
	Atelier lancement (2 associations pilotes), forfait	3	1,200.00	OIBT	A3	61	3,600.00	
	Atelier lancement (2 associations pilotes), forfait				Secteur privé	A3	61	0.00
	Activité 7.2: Déploiement des modules d'appui	Modules d'appui (2 associations l'Année 1), forfait	2	20,000.00	OIBT	A1	61	40,000.00
	Cofinancement, secteur privé	2	2,000.00	Secteur privé	A1	61	4,000.00	
	Modules d'appui (3 associations), forfait	3	20,000.00	OIBT	A2	61	60,000.00	
	Cofinancement, secteur privé	3	2,000.00	Secteur privé	A2	61	6,000.00	
	Modules d'appui (5 associations), forfait	5	20,000.00	OIBT	A3	61	100,000.00	
	Cofinancement, secteur privé	5	2,000.00	Secteur privé	A3	61	10,000.00	
Activité 7.3: Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	Assistance technique (2 associations), mois-pers., Année 1	1	12,000.00	OIBT	A1	14.2	12,000.00	
	Assistance technique (5 associations), mois-pers., Année 2	1	12,000.00	OIBT	A2	14.2	12,000.00	
	Assistance technique (5 associations), mois-pers., Année 3	1	12,000.00	OIBT	A3	14.2	12,000.00	
	Per diem, int., jour, Année 1	10	200.00	OIBT	A1	31.2	2,000.00	
	Per diem, int., jour, Année 2	10	200.00	OIBT	A2	31.2	2,000.00	
	Per diem, int., jour, Année 3	10	200.00	OIBT	A3	31.2	2,000.00	
	Billet d'avion, Année 1	2	2,500.00	OIBT	A1	32.2	5,000.00	
	Billet d'avion, Année 2	2	2,500.00	OIBT	A2	32.2	5,000.00	
	Billet d'avion, Année 3	2	2,500.00	OIBT	A3	32.2	5,000.00	
	Frais dépl. locaux, Année 1	1	500.00	Secteur privé	A1	33.2	500.00	
Frais dépl. locaux, Année 2	1	500.00	Secteur privé	A2	33.2	500.00		
Frais dépl. locaux, Année 3	1	500.00	Secteur privé	A3	33.2	500.00		
Produit 8: Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées								
Activité 8.1: Examen des mécanismes de financement existants dans l'industrie du bois dans la région et identification de modèles adaptés aux producteurs africains	Mécanismes financ., mois-pers.	1.5	15,000.00	OIBT	A1	14.2	22,500.00	

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
Activité 8.2: Atelier régional avec le secteur privé, les institutions de financement et les gouvernements sur les mécanismes de financement de la filière	Atelier régional, forfait	1	80,000.00	OIBT	A1	61	80,000.00
	Cofinancement, secteur privé	1	10,000.00	Secteur privé	A1	61	10,000.00
Activité 8.3: Organisation de forums thématiques/nationaux dans les pays pilotes (par ex., sur les plantations)	Forum d'investissement, Année 2	2	40,000.00	OIBT	A2	61	80,000.00
	Cofinancement, Govt., Année 2	2	10,000.00	Gouvernement	A2	61	20,000.00
	Forum d'investissement, Année 3	2	40,000.00	OIBT	A3	61	80,000.00
	Cofinancement, Govt., Année 3	2	10,000.00	Gouvernement	A3	61	20,000.00
Produit 9: Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué							
Activité 9.1: Organisation d'une conférence régionale sur la bioénergie	Conférence bioénergie, forfait	1	100,000.00	OIBT	A3	61	100,000.00
	Cofinancement, secteur privé	1	10,000.00	Secteur privé	A3	61	10,000.00
Activité 9.2: Organisation d'un atelier régional sur l'utilisation des essences issues de plantations	Essences de plantations, forfait	1	100,000.00	OIBT	A2	61	100,000.00
	Cofinancement, secteur privé	1	10,000.00	Secteur privé	A2	61	10,000.00
Activité 9.3: Tests en laboratoire sur les essences moins utilisées	Tests en laboratoire, forfait	10	2,500.00	OIBT	A2	21	25,000.00
Activité 9.4: Autres projets de R&D	R&D, forfait, Année 2	2	20,000.00	OIBT	A2	61	40,000.00
	R&D, forfait, secteur privé	2	5,000.00	Secteur privé	A2	61	10,000.00
	R&D, forfait, Année 3	2	20,000.00	OIBT	A3	61	40,000.00
	R&D, forfait, secteur privé	2	5,000.00	Secteur privé	A3	61	10,000.00
Activité 9.5: Coordination du projet	Chef de projet (Consultant int., salaire, location et avantages, par mois, Année 1)	12	10,000.00	OIBT	A1	11.1	120,000.00
	Chef de projet (Consultant int., salaire, location et avantages, par mois, Année 2)	12	10,000.00	OIBT	A2	11.1	120,000.00
	Chef de projet (Consultant int., salaire, location et avantages, par mois, Année 3)	12	10,000.00	OIBT	A3	11.1	120,000.00
	Per diem, forfait Année 1	1	9,000.00	OIBT	A1	31.2	9,000.00
	Per diem, forfait Année 2	1	8,000.00	OIBT	A2	31.2	8,000.00
	Per diem, forfait Année 3	1	8,000.00	OIBT	A3	31.2	8,000.00
	Billet d'avion, forfait, Année 1	1	12,000.00	OIBT	A1	32.2	12,000.00
	Billet d'avion, forfait, Année 2	1	9,000.00	OIBT	A2	32.2	9,000.00
	Billet d'avion, forfait, Année 3	1	9,000.00	OIBT	A3	32.2	9,000.00
	Frais dépl. locaux, forfait, Année 1	1	3,000.00	OIBT	A1	33.2	3,000.00
	Frais dépl. locaux, forfait, Année 2	1	3,000.00	OIBT	A2	33.2	3,000.00
	Frais dépl. locaux, forfait, Année 3	1	3,000.00	OIBT	A3	33.2	3,000.00
	Assistant de projet (Consultant nat., salaire et avantages, par mois, Année 1)	12	3,500.00	OIBT	A1	12.1	42,000.00
	Assistant de projet (Consultant nat., salaire et avantages, par mois, Année 2)	12	3,500.00	OIBT	A2	12.1	42,000.00

Produits et activités	Apports		Coût unitaire	Source	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	No.					
	Assistant de projet (Consultant nat., salaire et avantages, par mois, Année 3)	12	3,500.00	OIBT	A3	12.1	42,000.00
	Per diem, forfait Année 1	1	1,800.00	OIBT	A1	31.1	1,800.00
	Per diem, forfait Année 2	1	1,800.00	OIBT	A2	31.1	1,800.00
	Per diem, forfait Année 3	1	1,800.00	OIBT	A3	31.1	1,800.00
	Billet d'avion, forfait, Année 1	1	1,200.00	OIBT	A1	32.1	1,200.00
	Billet d'avion, forfait, Année 2	1	1,200.00	OIBT	A2	32.1	1,200.00
	Billet d'avion, forfait, Année 3	1	1,200.00	OIBT	A3	32.1	1,200.00
	Frais dépl. locaux, forfait, Année 1	1	1,000.00	OIBT	A1	33.1	1,000.00
	Frais dépl. locaux, forfait, Année 2	1	1,000.00	OIBT	A2	33.1	1,000.00
	Frais dépl. locaux, forfait, Année 3	1	1,000.00	OIBT	A3	33.1	1,000.00
	Location bureaux (forfait, Année 1)	1	54,000.00	OIBT	A1	41	54,000.00
	Location bureaux (forfait, Année 2)	1	54,000.00	OIBT	A2	41	54,000.00
	Location bureaux (forfait, Année 3)	1	54,000.00	OIBT	A3	41	54,000.00
	Fournitures bureau et communications (forfait, Année 1)	1	12,000.00	OIBT	A1	54	12,000.00
	Fourniture bureau et communications (forfait, Année 2)	1	12,000.00	OIBT	A2	54	12,000.00
	Fournitures bureau et communications (forfait, Année 3)	1	12,000.00	OIBT	A3	54	12,000.00
	Matériel de bureau, forfait	1	8,000.00	OIBT	A1	44.1	8,000.00
	Autres biens d'équipement	1	3,000.00	OIBT	A1	44.3	3,000.00
	Autres biens d'équipement	1	3,000.00	OIBT	A2	44.3	3,000.00
	Autres biens d'équipement	1	2,000.00	OIBT	A3	44.3	2,000.00
	Coordonnateur national (frais de gestion, forfait, Année 1)	1	10,000.00	Gouvernement	A1	11.4	10,000.00
	Coordonnateur national (frais de gestion, forfait, Année 2)	2	10,000.00	Gouvernement	A2	11.4	20,000.00
	Coordonnateur national (frais de gestion, forfait, Année 3)	2	10,000.00	Gouvernement	A3	11.4	20,000.00

3.4.2 Budget consolidé par rubrique et par activité

Tableau 6 Budget annuel du projet consolidé par rubrique

Rubriques budgétaires		Apport	Coûts unitaires	TOTAL	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
10	Personnel du projet						
	11. Experts nationaux (long terme)						
	11.1. Coordonnateur du projet	36	10,000	360,000	120,000	120,000	120,000
	11.4. Coordonnateur national	5	10,000	50,000	10,000	20,000	20,000
	12. Autre personnel						
	12.1. Assistant du projet	36	3,500	126,000	42,000	42,000	42,000
	13. Consultants nationaux (court terme)						
	13.1. Spécialiste de la planification industrielle	29	3,000	87,000	12,000	30,000	45,000
	13.2. Spécialiste du développement des activités industrielles	169	3,911	661,000	133,000	264,000	264,000
	13.3 Spécialiste de la commercialisation	13	4,308	56,000	12,000	22,000	22,000
	14. Consultants internationaux						
	14.1 Consultants internationaux (commerce, planification commerciale, financement et marché)	56.5	31,835	802,500	316,500	243,000	243,000
	15. Bourses et formation						
	15.1. Formation 1 (entreprises et leurs associations)	299	2,311	691,000	168,000	284,000	239,000
	15.2. Formation 2 (étudiants de troisième cycle)	40	12,500	500,000	250,000	250,000	
	19. Total partiel	683.5	81,365	3,333,500	1,063,500	1,275,000	995,000
20	Sous-traitance						
	21. Sous-traitant (topique, par ex, cartographie, etc.)	10	2,500	25,000		25,000	
	29. Total partiel	10	2,500	25,000		25,000	

Rubriques budgétaires		Apport	Coûts unitaires	TOTAL	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
30	Déplacements en mission						
	31. Allocation journalière de subsistance						
	31.1. Experts nationaux/Consultants	34	<u>341</u>	<u>11,600</u>	<u>2,800</u>	<u>3,800</u>	<u>5,000</u>
	31.2. Consultants internationaux	440	<u>255</u>	<u>112,400</u>	<u>36,000</u>	<u>38,200</u>	<u>38,200</u>
	32. Déplacements internationaux		-	-	-	-	-
	32.1. Experts nationaux/Consultants	3	<u>1,200</u>	<u>3,600</u>	<u>1,200</u>	<u>1,200</u>	<u>1,200</u>
	32.2. Consultants internationaux	43	<u>3,047</u>	<u>131,000</u>	<u>48,000</u>	<u>41,500</u>	<u>41,500</u>
	33. Frais de déplacements locaux		-	-	-	-	-
	33.1. Experts nationaux/Consultants	20	<u>435</u>	<u>8,700</u>	<u>2,700</u>	<u>3,000</u>	<u>3,000</u>
	33.2. Consultants internationaux	40	<u>593</u>	<u>23,700</u>	<u>7,500</u>	<u>7,700</u>	<u>8,500</u>
			-	-	-	-	-
	39. Total partiel	580	<u>5,871</u>	<u>291,000</u>	<u>98,200</u>	<u>95,400</u>	<u>97,400</u>
40	Biens d'immobilisation						
	41. Bureaux (loyer des bureaux)	3	54,000	162,000	54,000	54,000	54,000
	44. Équipement d'immobilisation						
	44.1 Matériel informatique (2 ordinateurs portables, 1 microordinateur, 3 écrans LCD de 19", 1 grande photocopieuse)	1	8,000	8,000	8,000		
	44.3. Autres	3	2,667	8,000	3,000	3,000	2,000
	49. Total partiel	7	64,667	178,000	65,000	57,000	56,000
50	Biens consommables						
	51 Matériel de promotion du commerce	10	3,000	30,000	6,000	12,000	12,000
	54. Fournitures de bureau	3	12,000	36,000	12,000	12,000	12,000
	59. Total partiel	13	15,000	66,000	18,000	24,000	24,000

Rubriques budgétaires		Apport	Coûts unitaires	TOTAL	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
60	Divers						
	61. Frais divers						
	61.1 Atelier régional sur le commerce du bois			<u>160,000</u>	<u>80,000</u>		<u>80,000</u>
	61.2 Atelier d'acteurs			<u>50,000</u>	<u>10,000</u>	<u>20,000</u>	<u>20,000</u>
	61.3 Atelier de validation			<u>50,000</u>	<u>10,000</u>	<u>20,000</u>	<u>20,000</u>
	61.4 Atelier thématique d'acteurs			<u>40,000</u>		<u>10,000</u>	<u>30,000</u>
	61.5 Atelier régional de partage des expériences			<u>60,000</u>			<u>60,000</u>
	61.6 Ateliers nationaux de partage des expériences			<u>50,000</u>		<u>20,000</u>	<u>30,000</u>
	61.7 Diffusion d'informations sur le marché			<u>8,000</u>		<u>4,000</u>	<u>4,000</u>
	61.8 Mission commerciale sur les marchés ciblés			<u>90,500</u>	<u>20,500</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>
	61.9 Salon professionnel			<u>250,000</u>			<u>250,000</u>
	61.10 Promotion du commerce national			<u>50,000</u>		<u>20,000</u>	<u>30,000</u>
	61.11 Atelier de lancement			<u>9,600</u>	<u>2,400</u>	<u>3,600</u>	<u>3,600</u>
	61.12 Module d'appui			<u>220,000</u>	<u>44,000</u>	<u>66,000</u>	<u>110,000</u>
	61.13 Atelier régional sur le financement			<u>90,000</u>	<u>90,000</u>		
	61.14 Forum d'investissement			<u>200,000</u>		<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
	61.15 Conférence sur la bioénergie			<u>110,000</u>			<u>110,000</u>
	61.16 Atelier sur les plantations			<u>110,000</u>		<u>110,000</u>	
	61.17 Autre R&D			<u>100,000</u>		<u>50,000</u>	<u>50,000</u>
	69. Total partiel	180	9,156	<u>1,648,100</u>	<u>256,900</u>	<u>458,600</u>	<u>932,600</u>
	SOUS-TOTAL			5,541,600	1,501,600	1,935,000	2,105,000
80	Suivi et administration du projet						
	81. Suivi et évaluation OIBT			<u>30,000</u>	<u>10,000</u>	<u>10,000</u>	<u>10,000</u>
	82. Évaluations à mi-parcours, finale et a posteriori OIBT			<u>30,000</u>		<u>15,000</u>	<u>15,000</u>
	83. Appui OIBT aux programmes (15% de 10 à 82 ci-dessus)			<u>672,945</u>	<u>197,805</u>	<u>235,245</u>	<u>239,895</u>
	89. Total partiel			<u>732,945</u>	<u>207,805</u>	<u>260,245</u>	<u>264,895</u>
100	TOTAL GÉNÉRAL			<u>6,274,545</u>	-	-	-

Tableau 7

Budget annuel du projet consolidé par produit, activité et rubrique

En dollars des États-Unis	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES										-	-
PRODUITS/ACTIVITÉS	10. Personnel du projet	20. Sous-traitance	30. Déplacements en mission	40. Biens d'immobilisation	50. Biens consommables	60. Divers					Année	TOTAL GÉNÉRAL
Dépenses hors activités												
Produit 1: Le processus destiné à faciliter le commerce est en place et les dispositions visant à faciliter les exportations de BPD dans la région à titre pilote ont été prises												
Activité 1.1: Étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans une sélection de pays membres de l'OIBT (marchés ciblés- Nigéria)	30,000	!	0	0	0	0	0	0	0		A1	30,000
Activité 1.2: Ateliers de haut niveau sur le commerce intra-régional dans des marchés ciblés en vue d'élaborer des propositions de procédures de facilitation du commerce	0		0	0	0	0	160,000	!			A1, A3	160,000
Activité 1.3: Services consultatifs de suivi pour la mise en œuvre des propositions	60,000	!	0	12,800	!	0	0	0	0		A1, A2, A3	72,800
Sous-total 1	90,000	!	0	12,800	!	0	0	0	160,000	!		262,800
Produit 2: Les stratégies nationales de développement de la transformation plus poussée et des exportations de BPD dans les pays pilotes ont été mises en œuvre												
Activité 2.1: Ateliers d'acteurs sur les possibilités et contraintes du développement de l'industrie et du commerce	0		0	0	0	0	50,000	IE			A1, A2, A3	50,000
Activité 2.2: Travaux analytiques en appui à l'élaboration des projets de stratégies nationales	135,000	!	0	0	0	0	0				A1, A2, A3	135,000
Activité 2.3: Ateliers de validation des conclusions et recommandations stratégiques	0		0	0	0	0	50,000	E			A1, A2, A3	50,000
Activité 2.4: Services consultatifs à la mise en œuvre des propositions de politiques (dont réglementations, application, incitations, politiques de marchés publics, etc.)	30,000	!	0	0	0	0	0				A2, A3	30,000
Activité 2.5: Services consultatifs aux actions stratégiques prioritaires (intégration du secteur non officiel, créations de pôles locaux, etc.)	15,000	E	0	0	0	0	0				A2, A3	15,000
Activité 2.6: Ateliers thématiques de mobilisation de la participation des acteurs à la mise en œuvre de la stratégie	0		0	0	0	0	40,000	IE			A2, A3	40,000
Activité 2.7: Assistance technique au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie	12,000	E	0	39,400	!	0	0	0	0		A2, A3, A1	51,400
Activité 2.8: Atelier régional de partage des expériences	0		0	0	0	0	60,000	!			A3	60,000
Sous-total 2	192,000	IE	0	39,400	!	0	0	0	200,000	IE		431,400

Produit 3: Le développement des activités commerciales dans les entreprises pilotes a été mené											
Activité 3.1: Présélection des candidats pilotes et consultations au niveau de entreprises sur leur participation	6.000	!	0	0	0	0	0	0	0	A1, A2, A3	6.000
Activité 3.2: Diagnostic technique et commercial des opérations des entreprises	400.000	IO	0	0	0	0	0	0	0	A1, A2, A3	400.000
Activité 3.3: Elaboration de plans de développement d'activités	350.000	IO	0	0	0	0	0	0	0	A1, A2, A3	350.000
Activité 3.4: Services consultatifs à la mise en œuvre	30.000	IO	0	0	0	0	0	0	0	A1, A2, A3	30.000
Activité 3.5: Formation en interne du personnel technique et cadre	125.000	IO	0	70.800	IO	0	0	0	0	A1, A2, A3	195.800
Activité 3.6: Ateliers nationaux de partage des expériences	0		0	0		0	0	50.000	IO	A2, A3	50.000
Sous-total 3	911.000	IO	0	70.800	IO	0	0	50.000	IO		1.031.800
Produit 4: Les mesures destinées à améliorer la transparence du marché ont été prises											
Activité 4.1: Études sur une sélection de marchés ciblés (Nigéria, Maroc, etc.)	76.000	!	0	14.400	!	0	0	0	0	A1, A2, A3	90.400
Activité 4.2: Création d'un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés des bois tropicaux et produits dérivés africains	100.000	!	0	0		0	0	0	0	A1, A2, A3	100.000
Activité 4.3: Services consultatifs et formation destinés à améliorer les données de la production, du commerce et de la consommation	36.000	!	0	11.000	!	0	0	0	0	A1, A2, A3	47.000
Activité 4.4: Création d'une base de données Internet sur les producteurs africains de bois tropicaux et leurs produits dérivés	31.000	!	0	0		0	0	0	0	A1, A2, A3	31.000
Activité 4.5: Autres activités de diffusion des informations sur le marché	0		0	0		0	0	8.000	!	A2, A3	8.000
Sous-total 4	243.000	!	0	25.400	!	0	0	8.000	!		276.400
Produit 5: Les mesures de promotion du commerce ont été prises											
Activité 5.1: Préparation et diffusion du matériel de promotion du commerce par Internet et envoi ciblé	0		0	0		0	30.000	IO	0	A1, A2, A3	30.000
Activité 5.2: Organisation de missions commerciales dans les marchés ciblés, y compris la participation à des salons professionnels d'entreprises dont la capacité à l'export a été validée	0		0	0		0	0	90.500	IO	A1, A2, A3	90.500
Activité 5.3: Organisation d'un salon professionnel régional en coopération avec RACEWOOD/I'ATIBT	0		0	0		0	0	250.000	IO	A3	250.000
Activité 5.4: Manifestations nationales de promotion du commerce	0		0	0		0	0	50.000	IO	A2, A3	50.000
Sous-total 5	0		0	0		0	30.000	IO	390.500	IO	420.500

Produit 6: Quatre cents personnes formées utilisent leurs compétences acquises dans la transformation plus poussée et le développement du commerce											
Activité 6.1: Compilation et mise en ligne sur Internet du matériel de formation disponible sur la transformation plus poussée (bois issus de forêts naturelles et de plantations)	<u>20.000</u>	!	0	0	0	0	0	0	0	A1	<u>20.000</u>
Activité 6.2: Organisation de stages régionaux de formation des formateurs et prestataires de services (2 stages)	<u>120.000</u>	!	0	0	0	0	0	0	0	A1, A2	<u>120.000</u>
Activité 6.3: Organisation de stages de formation thématique spécialisée dans les pays pilotes	<u>632.000</u>	IO	0	<u>44.100</u>	!	0	0	0	0	A1, A2, A3	<u>676.100</u>
Activité 6.4: Intégration de la formation à la transformation plus poussée des bois dans les programmes des établissements forestiers et techniques	<u>15.000</u>	!	0	0	0	0	0	0	0	A3	<u>15.000</u>
Activité 6.5: Bourses de troisième cycle	<u>500.000</u>	IE	0	0	0	0	0	0	0	A1, A2	<u>500.000</u>
Sous-total 6	<u>1.287.000</u>	IE O	0	<u>44.100</u>	!	0	0	0	0		<u>1.331.100</u>
Produit 7: Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont en mesure d'effectuer un travail de sensibilisation et de fournir des services adaptés à leurs membres											
Activité 7.1: Évaluation des besoins, consultations et ateliers sur les besoins en développement dans les associations existantes et sélection de modules pilotes d'appui	<u>16.000</u>	!	0	0	0	0	0	<u>9.600</u>	!	A1, A2, A3	<u>25.600</u>
Activité 7.2: Modules d'appui	0		0	0	0	0	0	<u>220.000</u>	IO	A1, A2, A3	<u>220.000</u>
Activité 7.3: Assistance technique au développement des services des associations à leurs membres et sensibilisation (encadrement)	<u>36.000</u>	!	0	<u>22.500</u>	IO	0	0	0	0	A1, A2, A3	<u>58.500</u>
Sous-total 7	<u>52.000</u>	!	0	<u>22.500</u>	IO	0	0	<u>229.600</u>	IO		<u>304.100</u>
Produit 8: Des mécanismes novateurs de financement ont été mis au point et des manifestations de promotion de l'investissement ont été organisées											
Activité 8.1 Examen des mécanismes de financement existants dans l'industrie du bois dans la région et identification de modèles adaptés aux producteurs africains	<u>22.500</u>	!	0	0	0	0	0	0	0	A1	<u>22.500</u>
Activité 8.2: Atelier régional avec le secteur privé, les institutions de financement et les gouvernements sur les mécanismes de financement de la filière	0		0	0	0	0	0	<u>90.000</u>	IO	A1	<u>90.000</u>
Activité 8.3: Organisation de forums thématiques/nationaux dans les pays pilotes (par ex., sur les plantations)	0		0	0	0	0	0	<u>200.000</u>	IE	A2, A3	<u>200.000</u>
Sous-total 8	<u>22.500</u>	!	0	0	0	0	0	<u>290.000</u>	IEO		<u>312.500</u>

Produit 9: Le transfert de technologie dans des domaines prioritaires spécifiques a été effectué														
Activité 9.1: Conférence sur la bioénergie	<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>110,000</u>	<u>IO</u>	<u>A3</u>	<u>110,000</u>
Activité 9.2: Atelier sur l'utilisation des essences issues de plantations	<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>110,000</u>	<u>IO</u>	<u>A2</u>	<u>110,000</u>
Activité 9.3: Tests en laboratoire sur les essences moins utilisées	<u>0</u>		<u>25,000</u>	<u>I</u>	<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>A2</u>	<u>25,000</u>
Activité 9.4: Autres études de R&D	<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>100,000</u>	<u>IO</u>	<u>A2, A3</u>	<u>100,000</u>
Activité 9.5: Coordination du projet	<u>536,000</u>	<u>IE</u>	<u>0</u>		<u>76,000</u>	<u>I</u>	<u>178,000</u>	<u>I</u>	<u>36,000</u>	<u>I</u>	<u>0</u>		<u>A1, A2, A3</u>	<u>826,000</u>
Sous-total 9	<u>536,000</u>	<u>IE</u>	<u>25,000</u>	<u>I</u>	<u>76,000</u>	<u>I</u>	<u>178,000</u>	<u>I</u>	<u>36,000</u>	<u>I</u>	<u>320,000</u>	<u>IO</u>		<u>1,171,000</u>
Sous-total (OIBT)	<u>2,655,500</u>		<u>25,000</u>		<u>286,200</u>		<u>178,000</u>		<u>61,000</u>		<u>1,220,600</u>			<u>4,426,300</u>
Sous-total (Agence d'exécution)	<u>177,000</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>0</u>		<u>120,000</u>			<u>297,000</u>
Sous-total (Autres)	<u>501,000</u>		<u>0</u>		<u>4,800</u>		<u>0</u>		<u>5,000</u>		<u>307,500</u>			<u>818,300</u>
TOTAL	<u>3,333,500</u>		<u>25,000</u>		<u>291,000</u>		<u>178,000</u>		<u>66,000</u>		<u>1,648,100</u>			<u>5,541,600</u>

Clé: I: OIBT; E: Gouvernements; O: Secteur privé (entreprises et leurs associations)

La ventilation du budget par produit est la suivante: i) facilitation du commerce 4,7%; ii) stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce 7,8%; iii) développement des activités commerciales au niveau des entreprises, y compris les formations en interne 18,6%; iv) transparence des marchés 5,0%; v) promotion du commerce 7,6%; vi) formation et enseignement technique et managérial 24,0%; vii) renforcement des associations nationales 5,5%; viii) mécanismes de financement et promotion de l'investissement 5,6%; et ix) transfert de technologie 6,0%. La gestion et la coordination du projet représentent 14,9% du total.

3.4.3 Part budgétaire de l'OIBT par rubrique

Tableau 8 Budget annuel du projet par source - OIBT

Rubriques budgétaires	Débursements annuels (\$EU)			
	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel du projet	2,655,500	906,500	997,000	752,000
11.1. Chef du projet	360,000	120,000	120,000	120,000
12. Autre personnel	-	-	-	-
12.1. Assistant du projet	126,000	42,000	42,000	42,000
13. Consultants nationaux (court terme)	-	-	-	-
13.1. Spécialiste de la planification industrielle	60,000	12,000	24,000	24,000
13.2. Spécialiste de la commercialisation	216,000	44,000	86,000	86,000
13.3 Spécialiste du dvpt. des activ. industrielles	56,000	12,000	22,000	22,000
14. Consultants internationaux	-	-	-	-
14.1 Consultants int. (commerce, planification commerciale, financement et marché)	802,500	316,500	243,000	243,000
15. Bourses et formation	-	-	-	-
15.1. Formation 1 (entreprises et leurs associations)	635,000	160,000	260,000	215,000
15.2. Formation 2 (étudiants de troisième cycle)	400,000	200,000	200,000	-
	-	-	-	-
20. Sous-traitance	25,000	-	25,000	-
21 Tests en laboratoire	25,000	-	25,000	-
	-	-	-	-
30. Déplacements en mission	286,200	96,800	93,700	95,700
31. Allocation journalière de subsistance	-	-	-	-
31.1. Experts nationaux/Consultants	2800	3800	5000	2800
31.2. Consultants internationaux	36000	38200	38200	36000
32. Déplacements internationaux	-	-	-	-
32.1. Experts nationaux/Consultants	1200	1200	1200	1200
32.2. Consultants internationaux	48000	41500	41500	48000
33. Frais de déplacement local	-	-	-	-
33.1. Experts nationaux/Consultants	1800	1800	1800	1800
33.2. Consultants internationaux	7000	7200	8000	7000
	-	-	-	-
40. Biens d'immobilisation	178,000	65,000	57,000	56,000
41. Bureaux (loyer des bureaux)	162,000	54,000	54,000	54,000
44. Équipement d'immobilisation	-	-	-	-
44.1 Matériel informatique (2 ordinateurs portables, 1 microordinateur, 3 écrans LCD de 19", 1 grande photocopieuse)	8,000	8,000	-	-
44.3. Autres	8,000	3,000	3,000	2,000
	-	-	-	-

Rubriques budgétaires	Déboursements annuels (\$EU)			
	Total	Année 1	Année 2	Année 3
	<u>61.000</u>	<u>17.000</u>	<u>22.000</u>	<u>22.000</u>
50. Biens consommables				
51. Matériel de promotion du commerce	<u>25.000</u>	<u>5.000</u>	<u>10.000</u>	<u>10.000</u>
54. Fournitures de bureau	<u>36.000</u>	<u>12.000</u>	<u>12.000</u>	<u>12.000</u>
	-	-	-	-
60. Divers	<u>1,220,600</u>	<u>223,400</u>	<u>348,600</u>	<u>648,600</u>
61.1 Atelier régional sur le commerce du bois	<u>160,000</u>	<u>80,000</u>		<u>80,000</u>
61.2 Atelier d'acteurs	<u>40,000</u>	<u>8,000</u>	<u>16,000</u>	<u>16,000</u>
61.4 Atelier thématique d'acteurs	<u>20,000</u>		<u>5,000</u>	<u>15,000</u>
61.5 Atelier régional de partage des expériences	<u>60,000</u>			<u>60,000</u>
61.6 Ateliers nationaux de partage des expériences	<u>25,000</u>		<u>10,000</u>	<u>15,000</u>
61.7 Diffusion d'informations sur le marché	<u>8,000</u>		<u>4,000</u>	<u>4,000</u>
61.8 Mission commerciale sur les marchés ciblés	<u>53,000</u>	<u>13,000</u>	<u>20,000</u>	<u>20,000</u>
61.9 Salon professionnel	<u>100,000</u>			<u>100,000</u>
61.10 Promotion du commerce national	<u>25,000</u>		<u>10,000</u>	<u>15,000</u>
61.11 Atelier de lancement	<u>9,600</u>	<u>2,400</u>	<u>3,600</u>	<u>3,600</u>
61.12 Module d'appui	<u>200,000</u>	<u>40,000</u>	<u>60,000</u>	<u>100,000</u>
61.13 Atelier régional sur le financement	<u>80,000</u>	<u>80,000</u>		
61.14 Forum d'investissement	<u>160,000</u>		<u>80,000</u>	<u>80,000</u>
61.15 Conférence sur la bioénergie	<u>100,000</u>			<u>100,000</u>
61.16 Atelier sur les plantations	<u>100,000</u>		<u>100,000</u>	
61.17 Autre R&D	<u>80,000</u>		<u>40,000</u>	<u>40,000</u>
	-	-	-	-
Sous-total 1	<u>4,426,300</u>	<u>1,308,700</u>	<u>1,543,300</u>	<u>1,574,300</u>
80. Suivi et évaluation OIBT				
	<u>30,000</u>			
81. Suivi et examen (estimation réelle)				
	<u>30,000</u>			
82. Évaluation (estimation réelle)				
Sous-total 2	<u>4,486,300</u>			
83. Appui OIBT aux programmes (15% du budget total)	<u>672,945</u>			
TOTAL OIBT	<u>5,159,245</u>			

3.4.4 Part budgétaire des sources autres par rubrique

Tableau 9 Budget annuel du projet par source - Gouvernement

Rubriques budgétaires	Déboursments annuels (\$EU)			
	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel du projet	177,000	60,000	76,000	41,000
11.4. Coordonnateur national	50,000	10,000	20,000	20,000
13. Consultants nationaux (court terme)	-	-	-	-
13.1. Spécialiste de la plan. industrielle	27,000		6,000	21,000
15. Bourses et formation	-	-	-	-
15.2. Formation 2 (étudiants de 3^e cycle)	100,000	50,000	50,000	
-	-	-	-	-
60. Divers	120,000	12,000	49,000	59,000
61.2 Atelier d'acteurs	10,000	2,000	4,000	4,000
61.3 Atelier de validation	50,000	10,000	20,000	20,000
61.4 Atelier thématique d'acteurs	20,000		5,000	15,000
61.14 Forum d'investissement	40,000		20,000	20,000
-	-	-	-	-
TOTAL GOUVERNEMENT	297,000	72,000	125,000	100,000

Tableau 10 Budget annuel du projet par source – Secteur privé

Rubriques budgétaires	Déboursments annuels (\$EU)			
	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel du projet	501,000	97,000	202,000	202,000
13. Consultants nationaux (court terme)	-	-	-	-
13.2. Spécialiste de la plan. industrielle, nat	445,000	89,000	178,000	178,000
15. Bourses et formation	-	-	-	-
15.1. Formation 1 (entreprises et leurs associations)	56,000	8,000	24,000	24,000
-	-	-	-	-
30. Déplacements en mission	4,800	1,400	1,700	1,700
33. Frais de déplacements locaux	-	-	-	-
33.1 Consultant national	4,800	1,400	1,700	1,700
50. Biens consommables	5,000	1,000	2,000	2,000
51 Matériel de promotion du commerce	5,000	1,000	2,000	2,000
60. Divers	307,500	21,500	61,000	225,000
61.6 Atelier rég. de partage des expériences	25,000		10,000	15,000
61.8 Mission commerciale sur les marchés	37,500	7,500	15,000	15,000
61.9 Salon professionnel	150,000			150,000
61.10 Promotion du commerce national	25,000		10,000	15,000
61.12 Module d'appui	20,000	4,000	6,000	10,000
61.13 Atelier régional sur le financement	10,000	10,000		
61.15 Conférence sur la bioénergie	10,000			10,000
61.16 Atelier sur les plantations	10,000		10,000	
61.17 Autre R&D	20,000		10,000	10,000
TOTAL SECTEUR PRIVÉ	818,300	120,900	266,700	430,700

Il sera fait recours à des consultants internationaux uniquement pour mener les travaux pour lesquelles il n'existe pas d'experts nationaux dans la région. Ces travaux comprennent la conduite des études analytiques, des services consultatifs relatifs à la mise en œuvre des plans et du développement des entreprises et des associations nationales de l'industrie et du commerce ainsi que la formation. La préférence sera donnée à des consultants et autres prestataires de services nationaux pour tous les travaux pour lesquels il est possible de recruter des compétences locales.

Dans le budget de l'OIBT, le montant total alloué à la formation s'élève à 1,856 800 \$EU (33.5%), un chiffre qui recouvre les coûts des stages de formation (y compris ceux indiqués sous «Divers»), ainsi que les coûts des consultants en formation.

Le budget total de ce projet d'une durée de trois années est de 6,27 millions \$EU, un montant financé par l'OIBT pour 82,2%, par les gouvernements nationaux pour 4,7%, et par le secteur privé pour 13%.

Les contributions des gouvernements s'effectueront en nature et concernent le règlement des coûts en espèces ainsi que les émoluments des consultants du processus de planification des stratégies nationales de développement de l'industrie dans les pays pilotes.⁵⁶ La participation du secteur privé au budget se fera comme suit: i) contributions en nature au développement d'activités commerciales dans les entreprises pilotes; ii) règlement des frais de déplacement des participants à l'atelier, aux stages de formation et autres manifestations; iii) règlement des frais de déplacement des représentants des entreprises participant aux missions commerciales; et iv) contributions en nature des associations nationales au renforcement de leurs activités.

3.5 Hypothèses, risques et durabilité

3.5.1 Hypothèses et risques

Au final, le succès du projet dépend de l'engagement constant et partagé, et de la volonté politique des pays y participant et de leurs acteurs associés, notamment le secteur privé. Le risque existe que les organismes gouvernementaux ne souhaitent pas appliquer des réductions tarifaires et des mesures de facilitation du commerce. Ce risque est toutefois mitigé par: i) la production et la diffusion d'informations sur les pertes économiques dans les pays importateurs et exportateurs, au cas où des mesures n'étaient pas prises pour améliorer la situation; et ii) l'engagement des délégués des organismes en charge dans les ateliers de haut niveau et les consultations sur les activités consécutives.

Dans la pratique, il s'est révélé difficile d'ajuster les politiques et d'améliorer les services publics. Lors d'efforts menés antérieurement, l'une des principales contraintes a été l'absence d'une analyse crédible des options politiques et de leurs résultats. Le projet traite ce risque par des travaux analytiques de haute qualité durant les processus de planification de la stratégie nationale et la fourniture de services consultatifs consécutifs pour la mise en œuvre des politiques et le mécanisme de suivi associé. L'on anticipe également que la meilleure transparence de la performance des services publics à la filière contribuera à les améliorer, ce qui réduira les risques durant la mise en œuvre.

L'on présume que les besoins logistiques du secteur forestier et de la filière bois en particulier puissent ne pas être dûment pris en compte au niveau macroéconomique de la planification des investissements d'infrastructures. Ce risque sera atténué en prévoyant des actions destinées à traiter les contraintes d'ordre logistique dans les stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce des BPD. Le risque d'une absence de coordination intersectorielle efficace avec les ministères compétents, dont ceux des finances, du commerce, de l'industrie, de l'énergie, du transport et des communications sera traité en les impliquant pleinement dès le stade de la préparation des stratégies nationales et du soutien consécutif à leur mise en œuvre.

L'on suppose que les entreprises sont désireuses de participer à titre pilote au développement de leur plan d'activités et de leur système de gestion⁵⁷. L'expérience montre que le co-financement (dans ce cas par des apports en nature pour la majeure partie) est nécessaire afin d'assurer que ces efforts

⁵⁶ **L'avalisation des pays participants et leur l'engagement sur le plan de leur contribution budgétaire seront obtenus lors de la réunion du Corps diplomatique africain prévue au Japon d'ici à mars 2013.**

⁵⁷ Des entreprises se sont déjà manifestées pour participer à titre pilote.

aient une utilité pratique⁵⁸. Sachant que, dans le cas des petites entreprises, le cofinancement risque d'être une contrainte majeure, il pourrait s'avérer nécessaire d'appliquer d'autres mesures afin d'assurer leur due participation au projet.

Concernant les mesures de promotion du commerce, le risque principal tient à l'absence d'action consécutive de la part des entreprises participantes. C'est pourquoi les participants seront soigneusement sélectionnés en fonction de critères prédéterminés qui passeront au crible leurs véritables capacités et engagement. Les exportateurs potentiels seront également informés au préalable des implications du commerce d'exportation pour leurs opérations (planification de la production, tarification, capacité et logistique de livraison, communication, etc.) avant de les inclure dans l'appui au développement du commerce.

La composante formation en interne du projet sera fructueuse si des formateurs compétents peuvent être recrutés.⁵⁹ Il sera crucial de sélectionner soigneusement des consultants ayant une expérience pratique approfondie et de prévoir les mesures nécessaires pour surmonter la barrière de la langue. Les stages de formation spécialisée sont confrontés au même risque. Dans une entreprise participante de taille moyenne ou grande, les effets d'une formation ont tendance à demeurer limités si une masse critique de personnel n'est pas formée. Cet aspect sera pris en compte pour sélectionner les participants à la formation. Des consultations seront menées avec la direction des entreprises participantes afin d'atténuer ce risque, en créant et en soutenant des réseaux d'associations de la filière bois dans la région.

Le renforcement des associations nationales est un long processus pour lequel quelques années de soutien externe ne sauraient suffire. Plusieurs risques pèsent sur ces travaux tels que les conflits internes entre les membres, les conflits de personnalité, le manque de confiance mutuelle et les changements de hiérarchie. Le projet tentera d'atténuer ces risques en accompagnant l'élaboration de règles de procédure claires, la transparence, la préparation de plans d'exploitation des services des associations aux membres et autres activités, ainsi qu'une communication efficace.

Une diffusion efficace des acquis et produits du projet présuppose que les bénéficiaires aient accès à une connexion Internet haut débit et que la barrière de la langue puisse être surmontée. Dans le cas des associations nationales de l'industrie et du commerce qui participent au projet, l'amélioration de leurs installations informatiques et de communication est prévue dans l'appui. Il convient toutefois d'inclure des mesures spéciales dans les plans des travaux détaillés afin d'assurer que les informations et connaissances améliorées atteignent tous les bénéficiaires potentiels, à savoir les membres des associations et autres entreprises.

Concernant la promotion de l'investissement et le transfert de technologie, le risque principal est que les meilleures informations, même si elles sont efficacement diffusées, ne débouchent pas sur des actions pratiques de la part des entreprises et institutions. Le projet atténuera ce risque en menant un suivi de l'action consécutive à mener et en apportant un appui supplémentaire, si cela est jugé nécessaire et possible dans les limites des ressources disponibles.

3.5.2 Durabilité

La pérennité du projet dépend de ses retombées sur les capacités des acteurs et de leur sensibilisation aux avantages potentiels que revêt la poursuite du développement de l'industrie et du commerce. L'expérience montre que les processus nationaux menés aux niveaux des politiques, institutions et entreprises prennent toujours du temps et progressent à des rythmes différents. Par conséquent, la stratégie du projet fournira dans le cadre de la Phase II des mesures de soutien destinées à poursuivre et à intégrer les améliorations dans tous les pays producteurs membres de l'OIBT dans la région.

Au nombre des éléments du projet qui contribuent à la durabilité des effets figurent:

- Des mesures pratiques qui peuvent engendrer des effets bénéfiques immédiats ou à court terme chez les entreprises participantes et leurs associations afin d'assurer leur intérêt constant pour le développement de la filière et du commerce

⁵⁸ OIBT (2012). Op cit.

⁵⁹ L'expérience de l'OIBT en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Ghana montre que cela est possible.

- La transparence de l'élaboration des politiques et des processus nationaux de planification ainsi que l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés
- L'engagement des décideurs de haut niveau dans les secteurs public et privé à l'égard des activités clés du projet
- La fourniture d'un appui consultatif au processus de mise en œuvre des politiques afin d'assurer que soient adoptées les mesures nécessaires
- Pour sélectionner les entreprises pilotes bénéficiant d'un appui, la priorité sera donnée à celles qui peuvent passer de la taille petite à moyenne et de moyenne à grande et présentent une capacité pour l'exportation
- La formation des formateurs et des prestataires de services qui peuvent continuer de former et de fournir des services dans d'autres contextes; la masse critique des formateurs sera valorisée par 5 bourses de troisième cycle à l'étranger dans les domaines de la technologie du bois et de la gestion industrielle
- La formation des compétences managériales et techniques à tous les niveaux vise à avoir un fort impact au sein des entreprises participantes qui sera amplifié par des effets de propagation dans le cadre des rotations de personnel et autres modifications
- L'intégration de la formation à l'industrie du bois dans les programmes d'une sélection d'universités de foresterie et techniques afin d'améliorer la capacité de formation à long terme dans la région
- Dans le financement, la poursuite de l'adoption d'instruments et mécanismes spécifiques par les institutions de financement concernées
- La mobilisation de financements complémentaires pour les activités prioritaires et la promotion de l'investissement qui doivent aussi être poursuivies à l'issue du projet

La *durabilité sociale* est un objectif ciblé dans le cadre de la participation des acteurs aux processus de planification stratégique afin d'assurer que le développement de l'industrie et du commerce soit compatible avec les traditions locales et les valeurs sociales. Les activités spécifiques destinées à développer les petits et micro-entrepreneurs intervenant dans le secteur non officiel visent à favoriser leur développement socioéconomique et leur intégration à l'économie officielle.

La *durabilité technique* est assurée en prenant en compte les stratégies alternatives de développement industriel suivant divers niveaux technologiques compatibles avec la situation locale, le choix des machines et méthodes de travail adaptées dans le développement des activités et la formation au niveau de l'entreprise, et une analyse méticuleuse des technologies alternatives dans la bioénergie, l'utilisation des bois issus de plantations et les projets de R&D.

La *durabilité institutionnelle* est traitée dans le cadre du renforcement des capacités des associations nationales de l'industrie et du commerce, des organismes gouvernementaux et des organes régionaux de développement économique qui sont en mesure de poursuivre les activités initiées par le projet. Les plans stratégiques nationaux qui seront élaborés comprennent la conception d'éléments pour les dispositions de mise en œuvre par les organismes gouvernementaux et autres institutions, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés.

La *durabilité financière* est spécifiquement ciblée dans les plans de développement des activités des entreprises pilotes et les mesures de promotion de l'investissement et du commerce.

L'objectif des mesures de soutien au niveau national et des entreprises est de générer des revenus et des emplois dans le cadre de la contribution du projet à la *durabilité économique* chez les pays participants. Le développement du commerce intra-africain des BPD améliorerait la balance des paiements des pays exportateurs, ce qui aurait des avantages pour les consommateurs dans tous les pays.

La *durabilité environnementale* en bénéficiera grâce à la meilleure efficacité des opérations industrielles avec: i) une moindre pression sur les ressources forestières et plus particulièrement les principales essences commerciales; ii) la réduction des résidus et émissions associées; et iii) l'augmentation du commerce intra-régional qui se traduira par une réduction des émissions comparé au transport longue distance des BPD provenant hors de la région.

La durabilité politique est ciblée par des mesures destinées à favoriser la réduction des obstacles au commerce, auxquelles les gouvernements se sont engagés, et l'engagement de décideurs de haut niveau dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce.

Compte tenu de la magnitude et de la complexité de la problématique au cœur du projet, il est envisagé qu'une Phase II sera nécessaire comme principale stratégie de sortie de la Phase I.

4.1 Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

Après le recrutement du Coordonnateur de projet, un Comité directeur du projet (CDP) sera mis en place afin de superviser les activités du projet et d'approuver les directives managériales. L'organisation comprend un Chef de projet et un Assistant de projet basés dans le Bureau du projet qui sera implanté dans la région. Les consultants et sous-traitants travailleront sous la direction du Chef de projet. Dans chacun des pays pilotes qui s'engagera dans le processus de déploiement de la stratégie nationale de développement de l'industrie et du commerce, un Coordonnateur national sera recruté (**Error! Reference source not found.**). Les partenaires coopérants seront recrutés dans le cadre de l'organisation conjointe des manifestations du projet et autres activités concernées.

4.1.1 Agence d'exécution et partenaires

L'Agence d'exécution du projet est l'OIBT. Au nombre des partenaires à la mise en œuvre du projet figurent: i) des organismes forestiers nationaux; ii) des organisations du secteur privé dans les pays ciblés; iii) les organisations internationales compétentes telles que l'ATIBT, la FAO, la SFI, etc.; iii) les organisations régionales de développement économique (CEDEAO, CEMAC) et les organisations régionales forestières (COMIFAC); iv) des établissements de formation forestière/industrielle de la région; et v) des organisations internationales et nationales de recherche. Des Protocoles d'accord seront signés avec les principaux partenaires **tels que l'ATIBT et la FAO. Leurs profils d'appui au projet figurent en annexe 11, qui répertorie également la liste des domaines de coopération. Les stages de formation concernés, les tests en laboratoire sur les LUS et le salon professionnel régional qui sera organisé en coopération avec l'ATIBT/RACEWOOD seront, entre autres, sous-traités à l'ATIBT. Le Secrétariat de l'OIBT a d'ores et déjà reçu leurs lettres d'avalisation. Des modules de travaux seront sous-traités à d'autres partenaires du projet sélectionnés.**

Les activités de formation seront mises en œuvre en coopération avec les universités et établissements nationaux de formation technique, le cas échéant. Leurs formateurs seront formés et ils seront sous-traités pour fournir les installations et le personnel d'accompagnement des stages de formation. Ces instituts se sont engagés à intégrer dans leurs programmes les activités de formation du projet. La liste des établissements participants est la suivante:

- **Institut polytechnique Rural (Mali),**
- **Département des eaux, forêts et environnement, Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)**
- **Faculty of Forest Resources Technology (Sunyani), College of Agriculture and Natural Resources, Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana)**
- **Department of Forest Resources Management, Université d'Ibadan (Nigéria)**
- **Faculty of Agriculture and Forest Engineering, Université Eduardo Mondlane (Mozambique)**
- **Faculté d'agronomie et des sciences agricoles de l'Université de Dschang (Cameroun)**
- **École nationale des eaux et forêts de Mbalmayo (Cameroun)**
- **Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture forêt-bois (CRESA), (Cameroun)**
- **École nationale des eaux et forêts (Gabon)**
- **Institut de développement rural (IDR) (Congo)**
- **Institut supérieur de développement rural (République centrafricaine)**
- **École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts tropicales (République démocratique du Congo)**

Les six derniers établissements font partie d'un organe sous-régional de coopération, le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC), avec lequel une coopération étroite a été établie pour coordonner les activités de formation et le développement ultérieur de la formation dans l'industrie et le commerce du bois.

Les activités de facilitation du commerce seront exécutées en coopération avec la CEMAC, la CEDEAO, l'UDEAC et l'UEMOA, en liaison avec l'Organisation mondiale des douanes.

Les gouvernements nationaux sont partenaires à la mise en œuvre du projet. Ils désignent le point focal chargé de coordonner les activités du projet dans les pays et coordonnent le développement et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement industriel par le biais des ministères de tutelle identifiés. Les gouvernements nationaux apportent également leur appui au processus de planification et attribuent des bourses d'études de troisième cycle qui sont essentiellement financées par le projet.⁶⁰

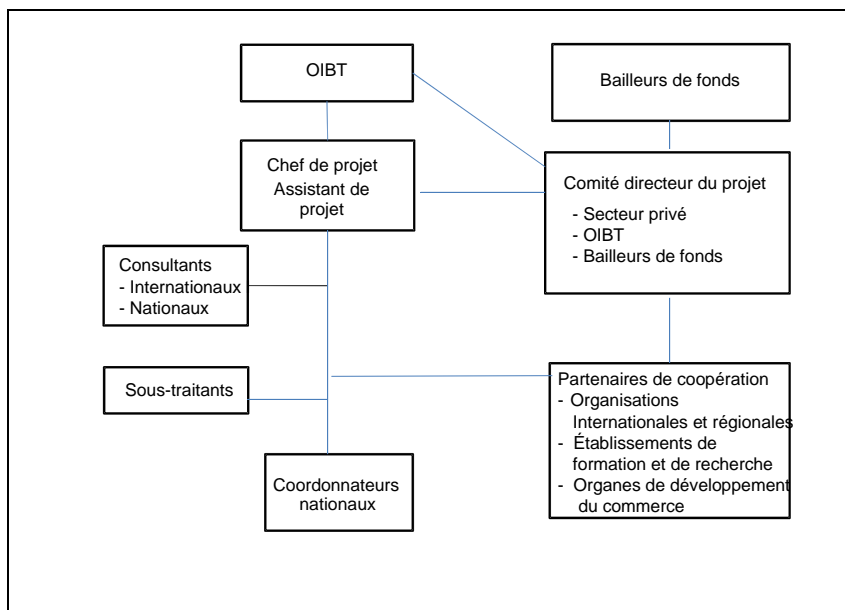
Les associations nationales de l'industrie et du commerce sont des partenaires clés du secteur privé qui recevront un appui direct du projet et sont des acteurs clés pour l'intégration des acquis du projet dans les entreprises. Elles fournissent en outre des apports en nature à la mise en œuvre du projet.

Des liens étroits seront noués avec les initiatives connexes menées dans la région afin de valoriser les synergies (projets FLEGT en cours, initiatives de certification forestière, groupes de promotion du commerce (par ex., le GFTN), etc.).

4.1.2 Équipe de gestion du projet

L'équipe de gestion du projet se compose d'un Chef de projet (CP), d'un Assistant de projet, de consultants, de sous-traitants et des Coordonnateurs nationaux chargés d'exécuter et de coordonner les activités du projet dans les pays pilotes en accord avec l'organigramme proposé et l'approbation de l'OIBT. L'équipe prépare des plans annuels des travaux détaillés, rédige les Termes de référence destinés aux consultants et sous-traitants, les recrute, et supervise et contrôle la qualité de leur travail.

Figure 5 Organigramme du projet



Les Termes de référence (TdR) destinés au personnel du projet, aux consultants et sous-traitants figurent en Annexe 10 sous une forme résumée qui servira à élaborer les TdR détaillés durant la phase de lancement.

^{60 60} L'avalisation des pays participants et leur engagement sur le plan de leur contribution budgétaire seront obtenus lors de la réunion du Corps diplomatique africain prévue au Japon d'ici à mars 2013.

4.1.3 Comité directeur du projet

Les membres du CDP comprennent: i) un représentant de l'OIBT; ii) un Coordonnateur national (rotation des membres); ainsi que iii) des délégués des bailleurs de fonds; et iv) les organisations partenaires sélectionnées. Le CDP pourra inviter des spécialistes au titre d'observateurs ou de Groupe consultatif, le cas échéant. La première réunion du CDP sera organisée au plus tard à la fin du troisième mois suivant le lancement du projet afin d'approuver le plan des opérations et les termes de référence des consultants et sous-traitants de la première année. Par la suite, ces termes de référence pourront être soumis à l'approbation des membres du CDP selon la procédure d'approbation tacite.

Le CDP aura une présidence tournante. Au nombre des fonctions spécifiques du CDP figurent les tâches suivantes:

- Organiser au moins une fois par an une réunion et des consultations avec le Secrétariat de l'OIBT et les membres du CDP dont le lieu et les ordres du jour seront définis
- Superviser la mise en œuvre du projet et approuver les plans des travaux et les budgets.
- Examiner les progrès du projet et émettre des directives.
- Assurer des collaborations avec les gouvernements nationaux des pays participants et partenaires du projet.

4.1.4 Mécanismes de participation des acteurs

Outre le CDP, l'équipe de gestion du projet et les participants collaboreront avec les acteurs concernés aux niveaux régional, national et local dans le cadre de processus participatifs et de la diffusion active des informations sur des activités de projet prévues et réalisées. Les mécanismes de participation des acteurs incluent les directives communes relatives à la participation active, ouverte et transparente des acteurs concernés qui seront appliquées pour: i) assurer l'accès à l'ensemble des informations non confidentielles sur les activités et produits du projet; et ii) la participation aux processus des politiques liées au développement national de l'industrie et du commerce.

Il est essentiel d'assurer l'efficacité de la communication, de la coopération, de la coordination et de la synchronisation entre l'Agence d'exécution et les points de contact nationaux officiels de l'OIBT dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse de ce projet régional. Une stratégie et des dispositions appropriées seront mises au point durant la phase de lancement du projet afin de favoriser cette exigence fondamentale.

4.2. Rapports, examen, suivi et évaluation

Durant les huit premières semaines de la mise en œuvre du projet, le Chef de projet préparera un rapport de lancement en vue de la première réunion du CDP avec l'OIBT. Les rapports d'avancement seront soumis conformément au «*Manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation de projets*». Les rapports d'avancement seront préparés deux fois par an chaque année de la mise en œuvre du projet. Les rapports techniques préparés par les consultants et sous-traitants seront produits et distribués en accord avec ces mêmes directives.

L'OIBT mènera des missions de suivi deux fois par an.

Une évaluation à mi-parcours sera menée au terme de la seconde année de mise en œuvre afin de formuler des recommandations pour l'élaboration de la proposition de projet de la Phase II. Le rapport final sur la Phase I du projet sera soumis au plus tard trois mois suivant l'achèvement de la Phase I.

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1 Diffusion des résultats du projet

Plusieurs des activités du projet visent à diffuser les acquis (ateliers nationaux et régionaux, Service d'information sur le marché, etc.). La formation en interne et la planification du développement des activités au niveau des entreprises permettra de les diffuser directement aux bénéficiaires, et les enseignements dégagés seront diffusés dans des ateliers nationaux de partage des avantages.

Le projet créera son propre site Internet qui sera régulièrement mis à jour et publiera un bulletin d'information périodique qui sera largement diffusé auprès des bénéficiaires et acteurs concernés. L'ensemble des rapports techniques, qui ne contiennent pas d'informations confidentielles sur les entreprises individuelles, sera mis en ligne sur le site Internet. Des exemplaires imprimés des documents sur les produits clés du projet seront distribués aux bénéficiaires potentiels, avec la création d'une base de données qui sera actualisée en permanence.

Les rapports clés seront préparés en anglais et en français. Les rapports spécifiques dont le détail ne présente pas un intérêt général seront préparés dans l'une de ces deux langues, et les résumés dans l'autre langue.

L'OIBT et l'Équipe de gestion du projet diffuseront les acquis et enseignements dégagés en version imprimée ou en version numérique transmise via Internet par les voies suivantes:

- **Des publications scientifiques dans des revues et bulletins scientifiques nationaux et internationaux, tels que l'International Forestry Review, Bois et Forêts des Tropiques, des revues forestières en ligne et autres;**
- **Diffusion des rapports techniques via les réseaux de l'OIBT;**
- **Diffusion des brochures et dépliants aux entreprises et acheteurs potentiels sur les marchés d'exportation;**
- **Un rapport de synthèse sur les enseignements dégagés dans le développement de l'industrie et du commerce des BPD à l'issue du projet qui sera diffusé en version électronique auprès de l'ensemble des pays membres de l'OIBT, organismes bailleurs de fonds et autres acteurs à travers le monde.**

4.3.2 Intégration des enseignements du projet

Le cadre d'intégration des enseignements du projet comprend les activités ciblées pour: i) le changement de politique et de gouvernance dans les pays pilotes; ii) l'adoption des meilleures pratiques dans les secteurs public et privé et autres entreprises; et iii) le partage des enseignements au-delà des pays pilotes participants (Tableau 10).

Tableau 11 Grille d'intégration des enseignements du projet

<u>Élément de la stratégie</u>	<u>Groupes ciblés</u>	<u>Activités</u>
<u>Changement au niveau de la politique et de la gouvernance dans les pays pilotes</u>	<u>Ministères sectoriels et organismes spécialisés</u> <u>Ministères transectoriels</u> <u>Secteur privé, dont le secteur non officiel</u> <u>Autres parties prenantes</u>	<u>Mesures de participation à la planification et à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce</u> <u>Contribution d'un accès facilité aux informations sur les méthodes et résultats dans le cadre d'une série de mesures</u>
<u>Adoption de meilleures pratiques</u>	<u>Secteur privé</u>	<u>Formation managériale et technique dans les entreprises pilotes et autres</u> <u>Accès facilité à de meilleures technologies lors des stages régionaux de formation at autres manifestations</u> <u>Adoption de nouvelles technologies dans l'utilisation des LUS et autres domaines</u>
	<u>Établissements de formation</u>	<u>Adoption des formations industrielles dans les programmes d'enseignement</u>
	<u>Organismes gouvernementaux</u>	<u>Production et diffusion de meilleures statistiques sur le commerce et l'industrie</u> <u>Participation aux stages de formation pertinents du projet</u>
	<u>Associations nationales de l'industrie et du commerce</u>	<u>Renforcement des activités, dont la diffusion des résultats auprès de l'ensemble des entreprises membres</u>

<u>Élément de la stratégie</u>	<u>Groupes ciblés</u>	<u>Activités</u>
<u>Partage des enseignements au-delà des pays hôtes (pilotes)</u>	<u>Organismes gouvernementaux</u>	<u>Participation à des ateliers régionaux sur la facilitation du commerce, le développement de l'industrie et du commerce, ainsi que les mécanismes de financement innovants des BPD</u>
	<u>Secteur privé</u>	<u>Participation à des ateliers régionaux et des stages de formation</u> <u>Diffusion de l'information sur le marché et des rapports techniques</u> <u>Appui au réseautage entre les associations nationales de l'industrie et du commerce</u>
	<u>Autres acteurs</u>	<u>Participation aux ateliers régionaux</u> <u>Accès facilité à l'information</u>
	<u>Communauté internationale</u>	<u>Accès facilité aux enseignements dégagés sur les aspects politique et techniques du développement de l'industrie et du commerce des PBD</u>

La valeur du projet au sens large dérive de: a) l'applicabilité du développement de la facilitation du commerce; b) des enseignements dégagés en matière d'améliorations des politiques et de la gouvernance; c) des meilleures pratiques développées et testées afin d'améliorer la capacité industrielle et managériale qui peuvent être partagées avec d'autres pays producteurs de BPD; d) l'intégration du secteur non officiel aux chaînes de fourniture officielles et les enseignements connexes qui peuvent être partagés aux niveaux régional et international; e) l'engagement au sens large des acteurs dans les processus de développement du commerce et de l'industrie, ainsi que dans les formations associées; f) l'ouverture de nouvelles opportunités pour le commerce intra-africain des BPD dont bénéficieront les pays producteurs et consommateurs.

Au nombre des aspects novateurs du projet figurent: i) la promotion de nouvelles procédures de facilitation du commerce permises par l'OMD; ii) les méthodes participatives de planification et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce; iii) les mesures élaborées pour l'intégration du secteur non officiel aux chaînes de fourniture officielles; iv) les approches utilisées pour le développement des activités commerciales des entreprises pilotes; v) l'application de la stratégie de formation au niveau des entreprises; vi) les mesures de renforcement des capacités des associations nationales de l'industrie et du commerce; vii) les mécanismes innovants de financement mis au point pour le financement de l'industrie et du commerce; et viii) les produits de la R&D, dont l'utilisation de nouvelles LUS.

BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET CONSULTÉS

- Bassili, A. 2000. Further processing of tropical timber in ITTO's producing countries: Current situation, problems, their possible solutions and trends. Rapport de consultant à l'OIBT. Juillet 2000.
- Blackett, H., Gardette, E. 2008. Cross-border of timber and wood products in West Africa, Final Report. Union européenne. HTSPE Ltd. Octobre 2008.
- Bolton, J., Cooper, R. 2001. The competitiveness of tropical timber and timber products vis-à-vis timber and non-timber substitutes. Document de l'OIBT PPD 26/99 (M). Yokohama, Japon.
- Cerutti, P.O., Lescuyer, G. 2011 Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun: état des lieux, opportunités et défis. Document occasionnel 59. CIFOR, Bogor, Indonésie
- Cerutti, P.O., Lescuyer, G., Nguieburi, J., Essiane, e., Ondua, J.P. 2009. The domestic timber sector in the Congo Basin. 14th Illegal Logging Update and stakeholder consultation. Chatham House. 23 juin 2009. Londres.
- Chevallier, R., du Preez, M.-L- 2011. Timber trade in Africa's Great Lakes: The road from Beni DRC to Kampala, Uganda. Presentation in RACEWOOD 2011. Pointe Noire, Congo.
- Crehay, R. 2012. Mise en œuvre de cogénération dans les scieries du Bassin du Congo. La lettre de l'ATIBT No 34, 26-29.
- Deweese, P., Place, F., Scherr, S.J., Buss, C. 2011. Investing in trees and landscape restoration in Africa: What, where, and how. Washington, D.C. Program on Forests (PROFOR).
- Ducenne, Q. 2008. Étude des flux transfrontaliers de bois entre les pays de la COMIFAC actuellement impliqués dans le processus FLEGT. Rapport final. Union européenne. Juillet 2008.
- FAO. 2001. Forestry Sector Outlook Studies - FOSA/WP/03 Document national de prospective - Bénin. Document de travail FOSA - FOSA/WP/03 (2001), FR**
- FAO. 2003. Forestry outlook study for Africa. A view to African forests 2020. Commission européenne/Banque africaine de développement/FAO. Rome.
- FAO. 2009. Situation des forêts du monde 2009. Rome.
- FAO. 2011. Évaluation des ressources forestières mondiales 2010. Étude FAO 163: Forêts. Rome.
- Favada, I.M. 2010. Study on intra-regional timber trade in Africa. In OIBT 2010b.
- FCPF. 2013. Readiness Preparation Proposal (R-PP) for Country: Mozambique, Date de révision: janvier 2013**
- IFIA/ITTO/FAO/PRO-INVEST. 2012. Projet de livre blanc. Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans le bassin du Congo. Congo, RD Congo, Cameroun, Gabon. Janvier 2012.
- OIBT 2010a. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois. Yokohama.
- OIBT. 2010b. Good neighbors. Promoting intra-African markets for timber and timber products. N° 35 de la Série technique de l'OIBT. Yokohama.
- OIBT. 2011a. Piloting applicability of the in-house training format for training on wood processing techniques in ITTO Member countries. Yokohama. Novembre 2011.
- OIBT. 2011b. Situation de la gestion des forêts tropicales 2011. N° 38 de la Série technique de l'OIBT. Yokohama.
- OIBT. 2012. Meta-evaluation of previously ex-post evaluated projects. Préparée par Simula, M., El-Lakany, H., Tomaselli, I.

OIBT/CCI. 2002. Tropical timber products. Development of further processing in ITTO producer countries. Genève.

Kanouté, S. 2010. Facilitating Financing for Sustainable Forest Management in Small Islands Developing States and Low Forest Cover Countries, An analytical report prepared by Indufor for the United Nations Forum on Forests Country Case Study: Mali.

La déforestation au Bénin. 2011. Enjeux et perspectives, Rapport d'étude du Conseil économique et social, République du Bénin. Adopté par la plénière en sa séance du 22 décembre 2011.

Lescuyer, G., Yembe-Yembe, R. I., Cerutti, P. O. 2011. The domestic market for small-scale chainsaw milling in the Republic of Congo: Present situation, opportunities and challenges. Occasional Paper 74. CIFOR. Bogor, Indonésie.

OCDE. 2012. The DAC list of ODA recipients factsheet. Janvier 2012.

Oliver, R., Donkor, B. 2010. Leveling the playing field: Options for boosting the competitiveness of tropical hardwoods against substitute products. N° 36 de la Série technique de l'OIBT. Yokohama.

Organisation Africaine du Bois. 2004. Promotion de la transformation plus poussée des bois tropicaux en Afrique. Plan d'action proposé par la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine du bois. Elaboré dans le cadre de l'avant-projet de l'OIBT PPD 15/98 Rev. 2.

Sales, C. 2007. Thématique de l'industrialisation locale des filières bois tropicales. Présentation lors du Forum de l'ATIBT 2007. Belém, Brésil.

Schmidt-Soltau, K & Alimi, R.M. 2008. Programme national de gestion durable des ressources naturelles, Rapport final.

Simula, M. 2010. The pros and cons of procurement. Developments and progress in timber-procurement policies as tools for promoting the sustainable management of tropical forests N° 34 de la Série technique de l'OIBT. Yokohama.

Terra/AfBois/Form International. 2011. Étude analytique préalable à la mise en place des stratégies pour développer de marché des produits bois certifiés du bassin du Congo en France et en Europe. Projet ECOFORAF. Présentation lors de RACEWOOD 2011. Pointe Noire, Congo.

Yembe Yembe, R., Lescuyer, G., Cerutti, P. 2012 Les marchés domestiques du bois: un enjeu majeur pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Présentation lors de RACEWOOD 2011. Pointe Noire, Congo.

<http://www.fao.org/forestry/country/57479/en/moz/> (consulté le 13 février 2013)

<http://www.trademap.org/>

ANNEXE 1. PLAN D'ACTION OIBT D'ACCRA POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS

INTRODUCTION

La Conférence internationale de l'OIBT sur la promotion du commerce intra-africain des bois et produits dérivés, qui s'est tenue à Accra du 30 juin au 2 juillet 2009 a donné lieu à la préparation du Plan d'action suivant qui vise à tirer parti des opportunités significatives qu'offrent les marchés africains et à éliminer les principales contraintes au développement du commerce.

Potentiel d'expansion du commerce

Les pays africains importent des bois et produits dérivés pour un chiffre avoisinant 4,4 milliards \$EU, dont 10% seulement proviennent de la région proprement dite. Or, la région représente une gigantesque opportunité pour le développement du commerce intra-africain, notamment pour les échanges se faisant à partir des pays producteurs membres de l'OIBT. Si Les perspectives de moyen à long terme se montrent favorables sous l'impulsion de la croissance économique et démographique dans la région, les producteurs africains ont toutefois besoin d'améliorer leur compétitivité pour accroître leurs parts de marché. La plupart des pays africains étant d'ores et déjà des importateurs nets de bois et produits dérivés, l'offre disponible ne sera pas suffisante pour répondre à la demande régionale sans une action concertée sur le plan de la gestion durable des forêts naturelles de production et des investissements majeurs dans la création de forêts plantées.

Principales contraintes

Les principales contraintes auxquelles sont confrontés les fournisseurs africains sur les marchés régionaux ont été identifiées au niveau du cadre législatif et des politiques et à celui de la capacité du secteur privé. Le premier inclut des barrières tarifaires élevées pour les produits transformés, les coutumes bureaucratiques et les procédures d'inspection ainsi que les coûts de transaction élevés, la corruption, une taxation inappropriée et des incitations inadéquates, l'absence d'harmonisation des cadres nationaux réglementaires au niveau sous-régional, la concurrence de l'exploitation forestière illicite et de son commerce associé, et le déficit de statistiques sur la production et le commerce. Dans le secteur privé, les principales contraintes incluent le manque d'informations sur le marché, la faiblesse des compétences en commercialisation, les coûts de transaction élevés des opérations légales et la concurrence des opérations illicites, la multiplicité des exigences de documentation dans les pays importateurs et exportateurs, l'accès limité au financement du commerce; la capacité limitée en transformation secondaire, la faiblesse de la qualité et de la compétitivité du design des produits de transformation plus poussée, et la concurrence intense des rivaux hors région. Chez les acheteurs des pays importateurs, les connaissances sur les bois africains et leurs fournisseurs sont limitées chez les acheteurs potentiels en raison de l'absence d'activités promotionnelles, tandis que l'image des fournisseurs africains comme étant des partenaires commerciaux fiables a besoin d'être améliorée.

PLAN D'ACTION D'ACCRA

Secteur privé

1. En partenariat avec les organismes gouvernementaux, organiser des missions de promotion du marché, des tables rondes interentreprises, la participation à des salons et expositions en vue de nouer des contacts directs sur une sélection de marchés clés (Afrique du Nord et Australe, Nigéria, etc.); cette activité devrait être précédée de la production de matériel promotionnel et des échantillons de produits, et de la formation nécessaires pour assurer l'efficacité de la participation à des salons professionnels.
2. Les associations de l'industrie et du commerce devraient mettre en place un réseau sous-régional/régional pour l'échange d'informations et favoriser les intérêts communs sur le plan de la facilitation et du développement du commerce ainsi qu'au niveau des questions d'orientation internationale.

3. Les associations de l'industrie et du commerce devraient élaborer une auto-réglementation (par ex., dans le cadre de codes de conduite) et travailler à améliorer la conformité au plan légal et la pérennité de leurs forêts ainsi que de leurs opérations d'approvisionnement en matière premières, y compris par la certification et la vérification indépendante.
4. Les associations de l'industrie et du commerce devraient créer de solides systèmes d'information sur le marché qui leur soient propres.
5. Les pays confrontés à des problèmes d'offre en matières premières, mais disposant de la capacité industrielle nécessaire pour développer leurs exportations de produits de transformation plus poussée, devraient adopter l'utilisation d'essences moins utilisées et l'importation de grumes et produits de transformation comme solution intérimaire au problème de l'offre en matières premières; investir dans l'aménagement de plantation pour le développement à long terme.
6. Les entreprises devraient investir dans la modernisation de leur outillage, la transformation des essences moins utilisées et la fabrication à valeur ajoutée, et favoriser les innovations associées et le transfert de technologie.

Gouvernements

1. Réduire les droits d'importation sur les produits bois et produits dérivés aux niveaux convenus et, à longue échéance, les éliminer afin de favoriser la libre circulation de ces produits en Afrique.
2. Renforcer le suivi du commerce transfrontalier entre pays limitrophes afin d'améliorer le respect de la législation et éliminer les pratiques inappropriées telles que la double documentation requise pour l'exportation et l'importation de bois et produits dérivés.
3. En partenariat avec le secteur privé, mener des activités de promotion sur les marchés africains prospectifs.
4. Examiner les réglementations et procédures existantes ainsi que les taxes, redevances et charges afin de réduire les coûts de transaction commerciale des bois et produits dérivés; et améliorer les incitations à la production de transformation plus poussée afin d'améliorer la compétitivité des industries d'exportation.
5. Rationaliser les règles des paiements commerciaux et mettre en place une plateforme TIC pour promouvoir la documentation commerciale électronique dans l'objectif d'unifier les procédures douanières et autres afin de réduire les possibilités d'infraction et délais inutiles.
6. Améliorer les systèmes de vérification de la légalité, y compris les procédures de traçabilité du bois et de contrôle appropriées (y compris les mesures de contrôle des volumes chargés dans les navires) et autres aspects de la conformité à la législation en prenant en compte l'ensemble des chaînes de fourniture, et s'engager dans le processus d'APV-FLEGT, en y impliquant l'ensemble des acteurs concernés.
7. Reconnaître l'information comme étant un domaine stratégique de la gestion du secteur forestier, en particulier pour la production et le commerce, et améliorer les systèmes d'information afin de fournir des données actualisées et fiables pour le suivi et l'élaboration des politiques, y compris des études périodiques du secteur non officiel.
8. Dans le cadre d'un processus participatif impliquant divers acteurs, élaborer des politiques et stratégies destinées à éliminer les opérations illégales et à valoriser la contribution sociale et économique du secteur non officiel aux chaînes de fourniture des produits bois issus de sources légales et durables; cela nécessite souvent des études sur la taille et les caractéristiques du marché intérieur et sur le rôle que le secteur non officiel est susceptible de jouer dans les chaînes de fourniture.
9. Examiner les besoins du commerce des bois et produits dérivés dans le développement des infrastructures de communication, ainsi que du transport routier, ferroviaire et fluvial et les installations portuaires.
10. Investir dans la R&D, y compris la contribution d'incitations appropriées, notamment pour l'utilisation d'essences moins utilisées.

11. Renforcer l'enseignement et la formation et autres incitations dans la transformation plus poussée, le contrôle de qualité et la conception de produits, la commercialisation et l'information sur le marché, y compris l'apprentissage de langues étrangères, notamment dans l'enseignement du marketing des produits forestiers.
12. Élaborer et mettre en œuvre des politiques de marchés publics appropriées aux bois et produits dérivés afin de promouvoir les marchés des produits d'origine légale et durable.

OIBT, FAO et autres organisations internationales

1. Parrainer conjointement des salons professionnels promotionnels et des tables rondes interentreprises dans la région qui seront organisées par des organismes du secteur privé dans les pays producteurs membres de l'OIBT.
2. Poursuivre l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités destinés à améliorer les statistiques du commerce et de la production, et plus spécifiquement accompagner les pays qui ne disposent pas encore de la capacité de base pour recueillir et produire les informations nécessaires, comme le Nigéria ou le Libéria.
3. Améliorer la transparence des marchés des bois tropicaux et produits dérivés dans la région africaine par: i) des études détaillées sur les opportunités de marché dans une sélection de grands pays consommateurs d'Afrique (par ex., la République d'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Égypte, l'Algérie, la Maroc, etc.); ii) l'inclusion de marchés africains d'importation clés dans les rapports bimensuels du Service OIBT d'information sur la marché; et iii) l'amélioration des informations statistiques sur le commerce et ses flux en Afrique.
4. L'OIBT devrait ajouter sur son site Internet une section spéciale contenant des informations sur les essences forestières, leurs caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques ainsi que leurs propriétés à la transformation et à l'utilisation; et y inclure des liens vers des informations sur de potentielles sources d'approvisionnement.
5. Impliquer le Groupe consultatif de l'OIBT sur le commerce et, en coopération avec la FAO et l'ATIBT, organiser un atelier régional sur l'harmonisation de: i) la nomenclature des noms commerciaux des essences forestières africaines; ii) le mesurage du bois; iii) les règles de classement; et iv) les normes relatives aux bois et produits dérivés; et concevoir et mettre en œuvre un processus d'application du suivi.
6. Renforcer les unités d'information sur le marché dans les pays membres de l'OIBT en appuyant les réseaux existants et en encourageant les associations de la filière et du commerce à développer de solides systèmes d'information sur le marché qui leur soient propres.
7. Poursuivre les travaux de l'OIBT destinés à promouvoir les essences moins utilisées en appuyant la R&D sur leurs caractéristiques et applications
8. La FAO, l'OIBT et l'OMD devraient mener une étude comparative sur les barrières tarifaires existantes et les raisons expliquant l'absence de mise en œuvre pour réduire les tarifs douaniers aux niveaux convenus.

Organisations régionales

1. Dans le cadre de leurs stratégies existantes, la CEDEAO, la CEEAC (avec la COMIFAC), la SADC et le Maghreb, en coopération avec l'OIBT et l'OMD, devraient organiser des ateliers et des processus de mise en œuvre consécutive afin d'améliorer les procédures douanières et la coopération entre les instances douanières nationales afin de faciliter le commerce, et renforcer les compétences du personnel lié aux bois et produits dérivés dans la mesure où ces procédures nécessitent des connaissances spécialisées sur les produits (identification des essences, mesurage, etc.).
2. Les organisations économiques sous-régionales devraient: i) appuyer des études détaillées sur le commerce des bois tropicaux (notamment en Afrique de l'Ouest et centrale) afin de déterminer les opportunités commerciales et les mesures destinées à faciliter le commerce entre leurs pays membres en vue d'améliorer la gouvernance et la légalité des systèmes de fourniture des bois et

- produits dérivés; et ii) organiser la validation technique des recommandations avec les partenaires concernés, y compris le secteur privé, les organismes gouvernementaux et des organisations internationales telles l'OIBT ou la FAO.
3. La CEDEAO, la CEEAC et la SADC devraient élaborer des stratégies, politiques et plans d'action se rapportant à une action sous-régionale en coopération afin d'éliminer effectivement les tarifs douaniers et réduire les obstacles au commerce des bois et produits dérivés entre leurs pays membres afin de favoriser le commerce légal des bois et produits dérivés obtenus de sources durables.
 4. Solliciter une coopération technique avec l'Union européenne afin de partager les connaissances et expériences en matière de facilitation du commerce du bois (documentation harmonisée, procédures numérisées, etc.)
 5. Explorer les mécanismes appropriés en vue d'accroître la volonté politique de haut niveau au sein des organisations régionales et sous-régionales ainsi que de leurs États membres en vue de réformer le cadre de la réglementation et des politiques du commerce des bois tropicaux dans la région.

Mécanisme de mise en œuvre et de suivi

Afin de suivre et d'appuyer la mise en œuvre du présent Plan d'action d'Accra, les dispositions suivantes seront mises en place.

1. L'OIBT a été sollicitée pour servir d'organe de coordination et de suivi afin mettre en œuvre le présent Plan d'action d'Accra pour le développement du commerce intra-africain des bois tropicaux et produits dérivés, et assurer la liaison avec la FAO et autres organisations internationales et régionales, et autres acteurs, concernant des activités spécifiques.
2. L'Association ghanéenne des exploitants de scieries et l'IFIA (en coopération avec les chambres de commerce, le cas échéant) ont été sollicitées pour établir des contrats avec leurs organisations jumelles dans la région afin de mettre en place le réseau du secteur privé en vue d'échanger des informations et de promouvoir leurs intérêts communs et, en temps voulu, d'explorer la faisabilité d'officialiser le dispositif dans le cadre d'une direction tournante.
3. La CEDEAO et la CEEAC ont été sollicitées pour mettre en place un comité d'experts composé de représentants des gouvernements, du secteur privé et autres acteurs en vue de préparer les termes de référence de l'étude stratégique sur la libre circulation des produits forestiers dans la sous-région et de préparer une feuille de route pour l'application de ses recommandations
4. Les gouvernements ont été sollicités pour mettre en place un groupe de travail pluri-partite chargé de suivre l'application des recommandations formulées à l'intention du secteur privé et des gouvernements, et de préparer des rapports périodiques sur les progrès accomplis pour soumission à l'OIBT.

ANNEXE 2 LISTE DES PROJETS FINANÇÉS PAR L'OIBT POUR L'AFRIQUE DEPUIS LA 41^e SESSION DU CIBT

Intitulé de projet	Numéro de projet	Pays du projet
Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines	PD 124/01 Rev.2 (M) Phase II and III	Afrique
Développement, application et évaluation de l'énergie de la biomasse par la fabrication de briquettes, la gazéification et la combustion de résidus (d'origine ligneuse et agricole) (Cameroun)	PD 39/93 Rev.4 (I) Phase II	Cameroun
Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves de la zone côtière de la Réserve de faune de Douala-Edéa et des bassins versants– «Projet mangroves Douala-Edéa» (Cameroun)	PD 492/07 Rev.3 (F)	Cameroun
Identification d'un projet pour la régénération et la gestion des forêts de mangrove autour de la Réserve de Douala-Edéa, Département de la Sanaga Maritime (Cameroun)	PPD 130/06 Rev.1 (F)	Cameroun
Développement d'une chaîne de commercialisation par les communautés villageoises au Congo pour les huiles essentielles d'Eucalyptus citriodora – un produit forestier transformé présentant une haute valeur ajoutée	PD 364/05 Rev.4 (I)	Congo
Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations du Congo	PD 367/05 Rev.2 (F)	Congo
Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tri-dimensionnelle, pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts en République du Congo	PD 360/05 Rev.2 (F)	Congo
Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières «Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT» (OIBT)	PD 456/07 Rev.4 (F)	Bassin du Congo
Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)	PD 419/06 Rev.3 (F)	Côte d'Ivoire
Développement du clonage des essences forestières Samba (Obéché), acajou d'Afrique de l'Ouest et and Tiokoué (Côte d'Ivoire)	PD 377/05 Rev.3 (F)	Côte d'Ivoire
Atelier international sur les innovations dans l'industrie des forêts tropicales et des produits forestiers (Innovations pour les bois tropicaux)	PD 268/04 Rev.3 (I)	Côte d'Ivoire
Lutte contre le dépérissement des essences de plantations	PPD 123/06 Rev.1 (F)	Côte d'Ivoire
Zonage et aménagement de l'Aire Protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo	PPD 147/10 Rev.1 (F)	Gabon
Dispositif d'accompagnement opérationnel en faveur de la filière des transformations plus poussées de bois dans cinq pays du bassin du Congo (Gabon)	PD 457/07 Rev.5 (I)	Gabon
Développement des forêts communautaires au Gabon	PD 383/05 Rev.2 (F)	Gabon
Développement et mise en œuvre d'un système d'identification d'essences et de traçabilité du bois en Afrique avec empreintes ADN et isotopes stables	PD 620/11 Rev.1 (M)	Allemagne
Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la	PD 450/07 Rev.2 (F,I)	Ghana

Intitulé de projet	Numéro de projet	Pays du projet
pauvreté au Ghana (Ghana)		
Phase II du projet de l'OIBT [PD 30/97 Rev.6 (F)] Gestion de forêts aménagées anciennement dégradées dont la réhabilitation a été obtenue par des collectivités locales au Ghana	PD 530/08 Rev.3 (F)	Ghana
Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel: le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions Est et Ashanti du Ghana: Phase II	PD 534/08 Rev.1 (F)	Ghana
Vers la production de teck par les autochtones au: Phase II, Affinage de la trousse d'outils forestiers et formation pratique des forestiers industriels et paysans des communautés (Ghana)	PD 528/08 Rev.1 (F)	Ghana
Bois d'Afrique tropicale 2 ^e Partie: Groupe 7(2) au sein du Programme PROTA	PD 479/07 Rev.2 (M)	Ghana
Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les communautés riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)	PD 424/06 Rev.2 (F)	Ghana
Validation indépendante de la légalité des bois au Ghana	PD 487/07 Rev.1 (M)	Ghana
Transformation et utilisation des arbres sur les terres forestières et des résidus d'exploitation forestière par la collaboration avec les communautés locales	PD 431/06 Rev.1 (I)	Ghana
Reforestation au niveau des villages et promotion de la nutrition de manière indépendante par des Groupes de femmes des communautés auto-motivés	PD 393/06 Rev.1 (F)	Ghana
Gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL), au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République centrafricaine	PPD 19/01 Rev.2 (I)	Cameroun, Congo, Gabon et RCA
Relancer l'enseignement de la sylviculture au Libéria (Libéria)	PD 506/08 Rev.1 (I)	Libéria
Élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie nationale de boisement compatibles avec l'approche libérienne des 3 C (Libéria)	PD 507/08 Rev.1 (F)	Libéria
Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour la gestion participative, durable et efficace du complexe forestier Eto-Lilicope (Togo)	PD 584/10 Rev.2 (F)	Togo
Étude sur la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes de la région du centre nord au Togo (Togo)	PPD 136/07 Rev.1 (F)	Togo
Note: Cette liste ne comprend pas les projets financés au titre des divers Programmes thématiques de l'OIBT.		

ANNEXE 3. STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION ET LES EXPORTATIONS DE BOIS ET PRODUITS DÉRIVÉS TROPICAUX EN AFRIQUE

Production de bois ronds industriels, sciages et panneaux bois

Région/sous-région	Bois ronds industriels	Sciages	Panneaux bois	Total produits bois de première transformation*	Total bois de première transformation	Bois ronds industriels, % total bois transformés
	10 ³ m ³ (r)	10 ³ m ³ (s)	10 ³ m ³ (s)	10 ³ m ³ (s)	10 ³ m ³ (r)	%
Afrique de l'Ouest	17.3	3 505.0	1 048.8	4 553.8	9 818.7	56.7
Afrique centrale	15.6	1 420.6	456.4	1 877.0	4 069.1	26.0
Afrique de l'Est	17.8	1 219.4	319.4	1 538.8	3 178.1	17.9
Afrique australe	19.3	1 977.6	698.3	2 675.9	4 932.3	25.5
Afrique du Nord	3.2	209.9	247.9	457.8	789.9	24.3
Total Afrique	73.3	8 332.5	2 770.9	11 103.4	22 788.0	31.1
OIBT Afrique**	26.0	4 714.0	1 422.5	6 136.5	13 252.1	50.9
Monde	1 533.8	39 0141.1	278 982.8	669 123.9	1 166 996.4	76.1
Afrique, % de Monde	4.8	2.1	1.0	1.7	2.0	

(r) – bois rond, (s) produit fini

* Le total des bois transformés comprend les sciages, placages, contreplaqués et autres panneaux bois. Les facteurs de conversion de m³(s) en m³(r) sont 0.45, 0.5, 0.5 et 1.7, respectivement.

** Inclut uniquement le Cameroun, la RCA, le Congo, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et le Togo.

Source: FAO, 2009

Exportations de BPD, 2010 (10⁶ \$EU)

Région	Bois ronds industriel	Sciages	Panneaux bois (WBP)	Sciages & panneaux bois	Produits bois de transformation secondaire (PBTS)	Total BPD	Bois ronds industriels, % du total BPD	Sciages & panneaux bois, % de BPD	PBTS, % de BPD
Afrique de l'Ouest	284.1	238.7	197.4	436.1	39.5	759.7	37.4	57.4	5.2
Afrique centrale	964.0	546.2	239.2	785.4	9.4	1758.8	54.8	44.7	0.5
Afrique de l'Est	62.5	89.3	29.0	118.3	0.0	180.9	34.6	65.4	0.0
Afrique australe	11.0	11.6	39.6	51.2	0.0	62.2	17.7	82.3	0.0
Afrique du Nord	7.6	2.5	20.3	22.9	0.0	30.5	24.9	75.1	0.0
Total Afrique	1329.3	888.4	525.5	1413.9	538.2	3281.4	48.6	49.6	1.7
Afrique OIBT**	1060.1	802.8	417.6	1221.2	41.5	2460.0	40.5	43.1	16.4
Monde	12762.4	28985.2	30005.0	58990.3	79986.0	151738.7	8.4	38.9	52.7
Afrique, % de Monde	9.4	2.8	1.4	2.1	0.1	1.6			

Sources: TRADEMAP du Centre du commerce international pour les PBTS; base de données ForesSTAT de la FAO pour les autres produits.

ANNEXE 4 RÉSUMÉ DES POLITIQUES ET LÉGISLATIONS SECTORIELLES NATIONALES DANS LES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT⁶¹

Bénin

Politique et législation forestières⁶²

Le Gouvernement du Bénin a, en 1994, élaboré une politique forestière et, en 1993, un Plan d'action environnementale afin de gérer ses ressources dans une optique durable. Au Bénin, la législation clé régissant les sols, forêts et ressources forestières comprend: 1) la loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 qui porte création du régime forestier dans la République du Bénin; 2) le décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 qui instaure les règles détaillées de l'application de la Loi n° 93-009 du 2 juillet 1993; 3) le décret ministériel n° 96-008 qui fixe les règles détaillées de l'exportation des produits transformés en teck et autres essences forestières; et 4) l'ordonnance n° 74-26 du 22 mars 1974 qui fixe les taux de redevance et charges prélevés sur la délivrance des permis d'exploitation forestière. Les deux premières lois susmentionnées constituent les textes fondamentaux régissant le secteur forestier au Bénin. Les lois forestières et leurs décrets d'application portent sur la gestion, la protection, le commerce et l'industrie des produits forestiers et domaines connexes.

L'article 53 de la loi 93-009 interdit l'utilisation de tronçonneuses pour scier les grumes; L'article 1 du décret ministériel n° 96-008 interdit l'exportation de teck sous la forme de grumes, poteaux, plots, avivés et charbon de bois. La loi insiste particulièrement sur l'intégration des communautés locales dans la planification et la gestion des écosystèmes forestiers. Enfin, l'ordonnance n° 74-26 qui détermine les taux des redevances forestières n'a pas été actualisée depuis 1974.

Cameroun

Politique et législation forestières

Le Code forestier du Cameroun a été adopté en 1994. La politique et le cadre stratégique forestiers sont axés sur les aspects suivants qui relèvent de la présente proposition:

- La gestion durable des forêts, avec la création d'un domaine forestier permanent (DFP) et l'aménagement d'UFA en remplacement des permis forestiers;
- La contribution à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en cédant une part des impôts aux conseils villageois, en créant des emplois et en allouant des forêts communautaires;
- Le renforcement des capacités du secteur public dans la performance de ses fonctions clés et le transfert de ses fonctions productives au secteur privé;
- La mise en place d'un cadre légal propice au développement du secteur privé, qui repose sur des conventions à long terme et l'industrialisation; et
- L'amélioration de la gouvernance par une transparence accrue et la diffusion systématique de l'information au grand public.

Le Cameroun a signé un APV-FLEGT avec l'UE (mai 2010), est signataire de la Déclaration de Yaoundé et est membre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

⁶¹ La présente annexe repose sur le document OIBT (2011b) concernant le Cameroun, la RCA, le Congo, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Gabon, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et le Togo.

⁶² Source: FAO (2001)

République centrafricaine

Politique et législation forestières

Le nouveau Code forestier (*Code Forestier*, loi 08-022), qui a été préparé dans le cadre d'une approche participative ayant impliqué divers acteurs, a été promulgué par le Chef d'État le 17 octobre 2008. Plusieurs réformes ont été menées, et notamment:

- Deux décrets portant nomination d'inspecteurs de contrôle aux frontières et création de brigades d'intervention mobile «foresterie et faune» et de brigades de vérification. La principale mission de ces inspecteurs est de contrôler la circulation des bois, de sécuriser les recettes provenant de la foresterie et de la faune et de renforcer les capacités de suivi et de contrôle; et
- Un autre décret, émis en 2008, portant création de l'Observatoire de l'industrie forestière au sein du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche qui accompagnera la prise de décisions et apportera des informations économiques fiables et pertinentes sur la filière.

Le Gouvernement de la République centrafricaine est membre de la COMIFAC et a signé un APV-FLEGT avec l'UE en novembre 2011.

République du Congo

Politique et législation forestières

Le Code forestier, la loi sur la faune et les aires protégées, ainsi que toutes les autres lois élaborées après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 intègre les préoccupations au sens large afin d'assurer la pérennité économique, environnementale et sociale des ressources naturelles (sols, forêts, eau et faune).

Des normes nationales régissant les études supplémentaires (par ex., d'ordre socioéconomique ou environnemental) ont été ajoutées par décret en 2005. La politique forestière est liée au programme de développement du pays au sens large. Le Dispositif national d'aménagement du territoire (2005), le Document stratégique de réduction de la pauvreté (2008) et le Plan d'action national (2008) mentionnent tous les forêts comme étant un aspect important pour le développement du pays.

La République du Congo a signé le Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et un APV-FEGT avec l'UE (mai 2010). Le Congo participe à la COMIFAC.

Côte d'Ivoire

Politique et législation forestières

Le Code forestier (loi 65/425) remonte à 1965. Son processus de révision a débuté en 2002 avec l'appui de la FAO et a été finalisé en 2005. Depuis, une série d'ateliers ont été tenus avec les acteurs et le processus de finalisation du nouveau Code forestier est en cours avant sa présentation à l'Assemblée nationale pour adoption.

Les améliorations systématiques de la gestion des forêts ont été entravées jusqu'en 2008 par les graves crises sociopolitiques et la division du pays en deux parties. Après la signature de l'Accord de paix de Ouagadougou en 2007, le pays a progressivement reformulé ses politiques d'État et réorganisé ses institutions. La politique forestière a été révisée en 2010 et un plan stratégique approuvé pour sa mise en œuvre en 2010-2015. Ce plan prévoit, entre autres, la création d'un Fonds de Développement Forestier, la poursuite de la révision du Code forestier, une nouvelle orientation pour la reforestation et de nouvelles prescriptions pour la gestion du domaine forestier rural.

République démocratique du Congo

Politique et législation forestières

Le Code forestier de 2002, qui a succédé à la législation coloniale datant de 1949, est devenu loi en août 2002. La nouvelle Constitution de la RDC (2006) a réorganisé la structure administrative du pays. Vingt-cinq provinces et la ville de Kinshasa sont légalement habilitées à exercer l'autorité locale. La conception d'activités du secteur forestier d'intérêt national (par ex., la conservation des forêts) demeure du ressort du gouvernement national, mais la conception des programmes de ressources naturelles, y compris la foresterie, l'agriculture et l'exploitation minière, relèvent aujourd'hui de la responsabilité des provinces. Le Code forestier décrit les institutions et responsabilités relatives à la gestion des forêts et fixe les prescriptions relatives à la planification et à la gestion des forêts.

La République démocratique du Congo est membre de la COMIFAC et a démarré en octobre 2010 les négociations portant sur un APV-FLEGT avec l'UE.

Gabon

Politique et législation forestières

La gestion des forêts et de la faune est régie par le Code forestier (Loi 16/01), qui a été promulgué en décembre 2001. Le Code contient deux éléments majeurs: la GDF et le développement de l'industrie forestière. La politique forestière du Gabon a été adoptée en mai 1996. Elle est axée sur l'optimisation de la contribution économique des forêts tout en veillant à pérenniser la base de ressource par la mise en œuvre de programmes de gestion forestière et le renforcement des capacités.

La Phase 1 de la politique (1998-2002) est axée sur la préparation de plans d'aménagement forestier et la création de normes de gestion durable. La Phase 2 (2002-2010) est centrée sur la mise en œuvre de ces plans à l'échelle du pays. L'objectif initial, qui est d'avoir 4 millions d'hectares sous plans d'aménagement d'ici à 2010, est presque atteint; l'objectif ultérieur est que 5 millions d'hectares soient en GDF d'ici à 2025. Dans le cadre de sa politique forestière, le gouvernement a également prévu de disposer d'un total de 200 000 hectares de plantations gérées par le secteur privé ou par l'État d'ici à 2025. Le Gabon est membre de la COMIFAC et a commencé les négociations portant sur un APV-FLEGT avec l'UE en septembre 2010.

Ghana

Politique et législation forestières

La première politique forestière a été instaurée en 1947; elle a été révisée en ligne avec la Constitution du Ghana de 1992 et approuvée en 1994 au titre de la Politique sur les forêts et la faune.

Deux lois récemment promulguées par le Parlement ont de potentielles implications pour les forêts. Il s'agit de:

- La loi sur les minerais et l'exploitation minière de 2006 (loi 703), qui pourrait avoir des incidences sur les objectifs nationaux en matière de forêts, et le contrôle des activités illicites dans les forêts.
- La loi sur la Commission en charge des territoires de 2008 (loi 767), qui a porté création de cet organisme afin, dans le respect de la Constitution, d'intégrer les opérations des institutions publiques en charge des territoires sous l'autorité de cette Commission afin de sécuriser l'administration efficace et efficiente des territoires et de gérer les affaires connexes. Cette loi pourrait avoir des implications en termes d'objectifs forestiers nationaux, de régime foncier des forêts et droits de propriété, et le contrôle des activités illicites dans les forêts.

La Ghana a ratifié un APV-FLEGT avec l'UE en mars 2010.

Libéria

Politique et législation forestières

Une nouvelle loi forestière, la Loi de réforme nationale de la foresterie a été approuvée par le Parlement et promulguée en octobre 2006. Le Gouvernement du Libéria a adopté une nouvelle approche conceptuelle pour le développement du secteur forestier, appelée la politique forestière libérienne (adoptée en 2006) au titre des principes des «trois C» – foresterie commerciale, de conservation et communautaire. Cette politique vise à conserver et à gérer de manière durable toutes les surfaces forestières de manière à ce qu'elle continue de produire une gamme complète de biens et services au profit des Libériens et contribue à réduire la pauvreté dans le pays, tout en maintenant les accords et conventions d'ordre environnemental.

Les quatre stratégies de mise en œuvre de la politique forestière du Libéria – telles qu'énoncées dans la Stratégie nationale de gestion des forêts de 2007– sont:

- La Stratégie relative à la foresterie commerciale: elle est axée sur l'amélioration de la gestion des concessions forestières, la reforestation et le développement des plantations forestières ainsi que la modernisation de l'industrie de transformation du bois.
- La Stratégie relative à la foresterie communautaire: cette stratégie reconnaît la nécessité de faire davantage participer les populations locales à tous les aspects du secteur forestier et accorde une importance particulière au potentiel que revêtent les forêts de contribuer davantage aux populations et communautés locales. Elle est axée sur la production de viande de brousse, bois de feu et autres PBTS, ainsi que sur la gestion des forêts par les communautés locales afin de répondre à des objectifs divergents.

Le Gouvernement du Libéria a signé un APV-FLEGT avec l'Union européenne en juillet 2011, s'engageant ainsi à développer et à mettre en œuvre un système de vérification de la légalité afin d'assurer que l'ensemble des produits du bois spécifiés dans l'APV soient produits dans la légalité.

Mali

Politique et législation forestières⁶³

Au Mali, la gestion des ressources naturelles repose sur trois documents d'orientation et une (1) stratégie: 1) la Politique nationale forestière de 1995; 2) la Politique nationale de protection environnementale de 1998; 3) la Politique nationale sur les zones humides de 2005; et 4) la Stratégie nationale pour la diversité biologique de 2001. Depuis, de nouvelles stratégies ont été proposées pour traiter la gestion des ressources naturelles, et notamment: 1) la Stratégie nationale sur la gestion des aires protégées; 2) la Stratégie nationale sur le développement des zones arides; et 3) la Stratégie nationale sur le changement climatique. La politique forestière a été élaborée en 1982, actualisée une première fois en 1995 et de nouveau en 2007. Elle comporte, entre autres, des principes d'action adoptés par les autorités qui sont en harmonie avec les autres politiques sectorielles conçues pour orienter les décisions ultérieures se rapportant à la gestion des ressources forestières afin de répondre aux besoins de la société.

Le principal instrument de la législation forestière est la loi n° 95-004 qui classe le domaine forestier national en domaine forestier de l'État, domaine forestier des autorités locales ou domaine forestier privé. Les conditions de gestion des ressources naturelles sont fixées par cette loi et ses règles d'application (décrets et ordonnances), que complémente la loi n° 95-003 régissant l'exploitation, le transport et le commerce du bois. La création et la gestion du domaine des autorités locales sont régies par la loi n° 96-050. La gestion des forêts relève également de la Loi-cadre sur l'agriculture (loi n° 06-045). Au niveau international, le Mali a signé divers instruments juridiques internationaux, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la désertification et l'Accord-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

⁶³ Source: Kanouté (2010)

Mozambique

Politique et législation forestières ⁶⁴

La Direction nationale des forêts et de la faune (DNFFB) du Ministère de l'agriculture et du développement régit les affaires forestières au Mozambique. La stratégie du gouvernement définie dans le Programme national pour la foresterie et la faune (1988-2002) s'articule autour de deux grands axes d'action: 1) le renforcement des capacités fonctionnelles et opérationnelles des instruments officiels; et 2) l'expansion des activités de terrain et de conservation. La Loi révisée sur les forêts et la faune (n° 10/1999) instaure les principes et normes de base régissant la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières et fauniques au sein d'un cadre de développement économique et social du pays.

Cette loi classe le patrimoine forestier national en fonction de son potentiel, de sa localisation et de son mode d'utilisation. Elle stipule que l'État encourage la reforestation à des fins commerciales, industrielles ou énergétiques et promeut la restauration des surfaces dégradées, en privilégiant les dunes, les bassins versants et les écosystèmes fragiles. Le patrimoine faunique est classé en fonction de sa rareté, de sa valeur économique et socioculturelle pour les espèces inscrites sous un décret séparé. La loi recense différents types d'aires protégées. Elle indique que toute activité illicite (par ex., les feux en forêt) sera punissable d'un maximum d'une année d'emprisonnement et d'une amende correspondante. La loi habilite le Conseil à créer, modifier ou proclamer des aires protégées et permet aux communautés de demander l'autorisation de gérer les forêts et la faune.

Nigéria

Politique et législation forestières

La politique nationale agricole du Nigéria, adoptée en 1988, instaure la politique nationale relative à la gestion des forêts et à l'utilisation durable des ressources forestières. L'objectif est d'atteindre l'auto-suffisance dans tous les aspects de la production forestière. Les buts principaux incluent:

- L'expansion du domaine forestier et sa gestion à rendement durable,
- La promotion de la régénération des forêts à des taux plus élevés que les prélèvements,
- La protection des ressources forestières contre les feux et le pâturage, et
- Le développement de l'industrie forestière.

Une loi forestière est en préparation depuis plusieurs années afin de fournir un fondement légal à la politique qui reste toutefois à adopter (en août 2010, elle était entre les mains du Ministère fédéral de la justice avant d'être soumise à l'Assemblée nationale pour approbation). L'examen de la politique a pris en compte les évolutions de la situation actuelle du secteur forestier nigérian et a également traité les questions mondiales émergentes. L'objectif global de cette nouvelle politique est de «réaliser la gestion durable des forêts qui assurerait une augmentation pérenne des avantages sociaux, économiques et environnementaux à partir des forêts et arbres pour les générations présentes et futures, y compris les groupes indigents et vulnérables.»

⁶⁴ Source: <http://www.fao.org/forestry/country/57479/en/moz/>

Togo

Politique et législation forestières

Jusqu'en 2008, l'utilisation des forêts était réglementée par le Code forestier de 1938 et le Code environnemental de 1988. Un nouveau code forestier a été approuvé par le Parlement en juin 2008 (loi 2008/009), de même qu'une nouvelle loi sur l'environnement (loi 2008/005).

Le Code forestier de 2008 traite les questions de la participation, de la GDF, de la sécurité écologique et du rôle de l'industrie forestière dans le cadre du développement durable. La politique environnementale nationale de 1998, achevée en 2001 sous la forme du Plan national d'action pour l'environnement – PNAE), est le plus important cadre d'orientation pour les forêts.

La nouvelle politique forestière devait être préparée dans le cadre d'une approche consultative en 2010. En décembre 2009, le Gouvernement du Togo a approuvé une déclaration sur une politique nationale d'aménagement du territoire qui recouvre la gestion environnementale, le développement économique rural et l'intégration sociale.

ANNEXE 5

INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT

Pays	Population ^a			Superficie forestière ^a		PIB par habitant (PPA) (\$EU) ^a		Emploi ^B		Valeur ajoutée brute ^b		Exportations de BPD ^c	Déforestation ^a	
	Population totale (1000)	Taux annuel de croissance (%)	Rurale (% du total)	1000 ha	% sup. du territoire	PIB par habitant (PPA) (\$EU)	Taux annuel de croissance (%)	1000 ETP	% de la main-d'œuvre	mill. \$EU	% du PIB	1000 US\$	Taux de conversion annuel (%)	Taux annuel de variation (%)
	2008	2008	2008	2010		2008	2008	2006	2006	2006	2006	2010	2000-2005	2005-2010
Bénin	8662	3.2	59	4561	41	1473	5.1	1	0	108	2.6	38288	-1.01	-1.06
Cameroun	19088	2.3	43	19916	42	2195	3.9	20	0.3	324	1.9	1027345	-1.02	-1.02
République centrafricaine	4339	1.9	62	22605	36	741	2.2	4	0.2	144	11.1	80842	-0.13	-0.13
Congo	3615	1.8	39	22411	66	3949	5.6	7	0.5	72	1.1	321929	-0.08	-0.05
Côte d'Ivoire	20591	2.3	51	10403	33	1652	2.2	28	0.4	801	5	287411	0.15	n.s.
République démocratique du Congo	64257	2.8	66	154135	68	314	6.2	6	0	186	2.3	176298	-0.2	-0.2
Gabon	1448	1.8	15	22000	85	14575	2.3	12	1.9	290	3	742063	0	0
Ghana	23351	2.1	50	4940	22	1463	7.3	43	0.4	754	7.2	256610	-1.97	-2.19
Libéria	3793	4.6	40	4329	45	388	7.1	2	0.1	121	17.7	3573	-0.66	-0.68
Mali	12706	2.4	68	12490	10	1129	5.0	1	0	102	1.9	371	-0.60	-0.62
Mozambique	22383	2.4	63	39022	50	838	6.8	15	0.1	224	3.1	129301	-0.54	-0.53
Nigéria	151212	2.4	52	9041	10	2099	6	45	0.1	1819	1.4	47200	-3.33	-4
Togo	6459	2.5	58	287	5	830	1.1	1	0	33	1.6	46541	-4.5	-5.75
Sous-total	341904			326140				185		4978		2459998		
Afrique	987280	2.3	61	674419	23	2787	5.2	530	0.1	13908	1.3	3281354	-0.49	-0.5
Sous-total % du total Afrique	34.6			48.4				34.9		36		75.0		

Sources: ^a Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FAO, 2011); ^b Situation des forêts du monde 2009 (FAO, 2009), ^c TradeMap du CCI

Abréviations: ETP – emploi à temps plein , PPA – parité du pouvoir d'achat

ANNEXE 6 SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE DANS LES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT

Bénin

En 2008, la population rurale du Bénin représentait 59% de la population du pays (FAO, 2010). Les forêts constituent pour les communautés locales une source de nombreux avantages (par ex., le bois de feu ou le charbon de bois). Elles revêtent en outre pour de nombreux groupes ethniques du sud du Bénin une grande valeur spirituelle. Il existe environ 2 940 forêts sacrées couvrant 18 360 hectares (soit 0,16% du territoire national) Schmidt-Soltau & Alimi, 2008).

En 2008, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 1 473 \$EU (taux de croissance d'environ 5,1%). En 2006, le secteur forestier a contribué au PIB pour une valeur avoisinant 108 millions \$EU, soit 2,6%. Le chiffre des exportations de BPD approchait 38,2 millions \$EU en 2010 (TradeMap du CCI).

La déforestation est au Bénin un problème. Son taux annuel a augmenté, de 1,01% en 2000-2005 à 1,06% en 2005-2010. Au nombre des causes directes de la déforestation figurent l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière incontrôlée, la production de charbon de bois et les feux de forêt. Les causes indirectes sont la croissance démographique, les changements climatiques, la faible capacité de l'administration forestière qu'exacerbent l'inefficacité des institutions, le laxisme dans l'application des lois et la corruption. (La déforestation au Bénin, 2011).

Cameroun

En 2008, la population rurale du Cameroun représentait 43% de celle du pays. Les forêts constituent pour les communautés locales une source de nombreux avantages (produits alimentaires, médicaments et marchandises échangées au niveau local). Elles revêtent en outre une grande valeur spirituelle pour nombre de groupes ethniques. La foresterie est un aspect majeur de la stratégie de réduction de la pauvreté dans le pays.

En 2008, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 2 195 \$EU (taux de croissance d'environ 4%). En 2006, le secteur forestier a contribué pour environ 2% au PIB, ce qui représente un chiffre de 342 millions \$EU et 0,3% de la main-d'œuvre totale ((20 000 ETP). Les produits forestiers sont au Cameroun la source principale de recettes d'exportation. Le chiffre des exportations de BPD était proche de 1 milliard \$EU en 2010 (TradeMap du CCI).

La déforestation constitue au Cameroun un problème. En 2000-2010, bien que constant, le taux annuel de déforestation demeurait toutefois élevé (1,02%, 220 000 ha/an). Les principales causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts sont: le développement des activités agricoles – l'agriculture vivrière sur brûlis et les cultures de rapport (par ex. le cacao); l'exploitation illégale du bois hors domaine forestier permanent (DFP); l'exploitation du bois de feu, notamment autour des grands centres urbains; et le développement du secteur minier (bauxite et cobalt).

République centrafricaine

En 2008, la population de la République centrafricaine (RCA) était estimée à 4,3 millions d'habitants, dont plus de la moitié résidait en milieu rural (62%). L'un des pays les moins développés au monde, la RCA était en 2009 classée 179^e sur 182 pays dans l'Indice de développement humain du PNUD. Les communautés tributaires des forêts, notamment les communautés pygmées, consomment de la viande de brousse, des noix, des fruits comestibles, des insectes et racines collectés dans la forêt.

En 2008, son PIB par habitant a augmenté de 2,2% pour s'élever à 741 \$EU. En 2006, le secteur forestier a contribué pour environ 11% au PIB, soit 144 millions \$EU et à l'ensemble de l'emploi pour environ 0,3% (4 000 ETP). Le chiffre des exportations de BPD était proche de 80 millions \$EU.

En 2000-2010, le taux de déforestation était constant (-0,13%/an). La déforestation et la dégradation des forêts résultent essentiellement de l'expansion de l'agriculture vivrière et de rapport, qui touche particulièrement les forêts galeries et les voies fluviales, ainsi que les feux de savane provoqués pour une grande part par les populations. On citera également la collecte de bois autour des établissements humains et l'exploitation minière (pour l'or, les diamants et l'uranium).

Congo

En 2008, la population rurale du Congo représentait 39% de la population du pays. Pour leur subsistance, les communautés, notamment les pygmées vivant en forêt fermée, pratiquent la chasse à la viande de brousse et la collecte de fruits, noix, et racines. Les feuilles de *Gnetum* spp., les fruits d'*Irvingia gabonensis* et *Gambeyana africana* sont également consommés.

En 2008, le PIB par habitant était de 3 949 \$EU (croissance de 5,6%). Le secteur forestier a contribué pour 1% au PIB, soit 72 millions \$EU et 0,2% de la main-d'œuvre (7 000 ETP). Le chiffre des exportations de BPD avoisinait 318,9 millions \$EU.

Le taux de déforestation a diminué, de -0,08% en 2000-2005 à -0,05% en 2005-2010. Les principales causes de la déforestation sont l'agriculture sur brûlis, la production de bois de feu, l'exploitation forestière illicite et le développement urbain. Ces causes, auxquelles s'ajoutent des facteurs sous-jacents comme l'aménagement des sols entre les acteurs, continuent de détériorer les ressources forestières.

Côte d'Ivoire

En 2008, la population rurale de la Côte d'Ivoire représentait 51% de la population du pays. Les forêts sont importantes pour assurer les moyens d'existence des habitants. Les plantes comestibles et médicinales y sont collectées en grandes quantités. La viande de brousse demeure une source majeure de protéines en milieu rural, bien que la réglementation de la chasse soit très restrictive; le volume de viande chassée est estimé à plus de 120 tonnes par an. La consommation de bois de feu, y compris le charbon de bois, est estimé dépasser 20 millions de m³ par an (OIBT, 2008; Gouvernement de la Côte d'Ivoire, 2009).

En 2008, le PIB par habitant était de 1 652 \$EU (croissance de 2,2%). En 2006, le secteur forestier a contribué au PIB pour environ 5%, soit 801 \$EU et 0,4% de l'ensemble des emplois (28 000 ETP). Le chiffre des exportations de BPD avoisinait 283,7 millions \$EU.

En 2000-2005, le taux annuel de déforestation était de 0,15%. La déforestation résulte essentiellement de la conversion des affectations des sols à l'agriculture. Environ 7,5 millions d'hectares de surfaces forestières sont utilisés pour l'agriculture itinérante et près de 3,3 millions d'hectares servent à produire des cultures de rapport comme le café, l'huile de palme, le cacao, l'ananas ou le caoutchouc.

République démocratique du Congo (RDC)

En 2008, la population rurale de la RDC était estimée représenter 66% de la population du pays. Selon Aquino et al. (2010), 70% de la population de la RDC vit en milieu rural avec moins de 1 \$EU par jour. Les forêts, qui sont leur principale source de nourriture et d'énergie, sont cruciales pour leurs moyens d'existence.

En 2008, le PIB par habitant était de 314 \$EU (croissance de 6,2%). En 2006, le secteur forestier a contribué au PIB pour environ 2,3%, soit 186 millions \$EU. L'emploi déclaré dans le secteur forestier était de 6 000 travailleurs, une sous-estimation notable dans la mesure où la majorité des emplois ne sont pas déclarés, comme dans tous les autres pays de la région. Le chiffre des exportations de BPD avoisinait 175,3 millions \$EU.

Le taux de déforestation est resté modéré de façon constante durant la période 2000-2010 (-0,2%). La déforestation et la dégradation des forêts ne sont pas réparties de manière homogène dans le pays: on trouve des points chauds de déforestation près des grandes villes et dans la ceinture de la savane, le bassin du Congo et la zone du Rift Albertin (Gouvernement de RDC, 2010). L'agriculture sur brûlis et la collecte de bois de feu à l'échelle du pays sont les principaux facteurs de la déforestation. L'exploitation forestière et minière à des fins commerciales entraînent la dégradation des forêts et facilitent également la migration en milieu forestier.

Gabon

En 2008, la population rurale du Gabon représentait 15% de la population du pays. Les forêts sont la principale source de subsistance pour les populations autochtones vivant dans les forêts. La loi stipule que les populations rurales ont libre accès à toutes les forêts à condition qu'elles détiennent les droits coutumiers appropriés et ne mettent pas en péril la pérennité des produits forestiers qu'elles collectent. La gestion des forêts industrielles requiert le consentement de la population locale. La viande de brousse et les fruits comestibles comme l'aiéle, les feuilles de l'espèce *Gnetum*, et les noix et racines (igname) revêtent une importance considérable pour les communautés tributaires des forêts, notamment les pygmées. La surchasse pourrait menacer localement la disponibilité de la viande de brousse.

En 2008, le PIB par habitant était de 14 575 \$EU (croissance de 2,3%). En 2006, le secteur forestier a contribué au PIB pour environ 3%, soit 290 millions \$EU et 1,9% de l'ensemble des emplois (12 000 ETP). Le chiffre des exportations de BPD était estimé avoisiner 740 millions \$EU.

Le Gabon n'a pas enregistré de déforestation en 2000-2010, ce qui est un bon signe. Le problème majeur est la dégradation des forêts qui résulte de l'exploitation minière industrielle et de l'exploitation forestière illicite dans les zones ouvertes.

Ghana

En 2008, la population rurale du Ghana représentait 50% de la population du pays. On estime que 2 millions d'habitants sont tributaires des forêts pour leur subsistance et leur mode de vie traditionnel ou coutumier. Les communautés riveraines des forêts pratiquent une grande diversité d'activités forestières, dont la production de bois de feu et de charbon de bois, la sculpture sur bois, la fabrication de pirogues creusées dans des troncs d'arbre, la production de rotin et la collecte de bâtons à mâcher.

En 2008, le PIB par habitant était de 1 463 \$EU (croissance de 7,3%). En 2006, le secteur forestier a contribué 43 000 ETP à la main-d'œuvre et pour 7,2% au PIB, soit environ 754 millions \$EU. Le chiffre des exportations de BPD était de 242,7 millions \$EU.

En 2000-2005, le taux de déforestation était de -1,97%/an, mais a augmenté à -2,19% en 2005-2010. Au Ghana, la déforestation débute par la dégradation de forêts densément boisées suite à la surexploitation forestière, l'agriculture sur brûlis, l'exploitation des mines et carrières et la collecte de bois de feu. Les feux de forêt, les occupations illégales et les conversions de sols finissent de déboiser intégralement les surfaces dégradées. En général, en arrière-plan, les facteurs déclencheurs sont la pauvreté et le développement économique.

Libéria

En 2008, la population rurale du Libéria représentait 40% de la population du pays. Un tiers environ de la population vit en milieu forestier et est tributaire des forêts pour les matériaux d'habitation et d'ameublement, une diversité d'aliments et de médicaments traditionnels, des bassins versants sains pour le poisson, une eau et des sols salubres, la stabilisation du microclimat et des revenus en espèces. Les communautés rurales étaient particulièrement tributaires des forêts pour leur subsistance durant les récents conflits civils. Des milliers de personnes ont tiré leur revenu de la fourniture de charbon de bois et de bois de feu aux centres urbains (OIBT, 2005). Les sociétés secrètes traditionnelles «Sande» (femmes) et «Poro» (hommes) qui revêtent une importance notable dans les communautés rurales pratiquent leurs rituels dans certains bois et rivières de forêts isolées.

En 2008, le PIB par habitant était de 388 \$EU (croissance de 7,1%). En 2006, le secteur forestier a contribué pour 17,7% au PIB, soit 121 millions \$EU et pour 0,1% à la main-d'œuvre (2 000 ETP). En termes relatifs, c'est au Libéria que l'importance du secteur forestier dans l'économie nationale est la plus élevée au sein de pays producteurs africains membres de l'OIBT (un rang qu'occupait traditionnellement la RCA). Le chiffre des exportations de BPD était de 3,5 millions \$EU.

En 2000-2005, le taux de déforestation était de -0,66%/an, mais a augmenté à -0,68% en 2005-2010. La quasi-totalité des défrichements intervient sous la forme de nombreux petits défrichages (<10 à l'hectare) autour des villes et le long des routes principales en raison de l'agriculture itinérante et de la conversion à des monocultures.

Mali

En 2008, la population rurale du Mali représentait 68% de la population du pays (FAO, 2010). Les forêts fournissent des produits de type bois de feu, charbon de bois, bois de construction et bois d'œuvre. Au nombre des principaux produits d'exportation destinés à l'export figurent le tamarin, le karité, les graines de néré et la gomme arabique. En 2008, les recettes d'exportation tirées de ces produits se sont chiffrées à 2 millions \$EU. (Kanouté, 2010).

En 2008, le PIB par habitant était de 1 129 \$EU (taux de croissance d'environ 5%). En 2006, le secteur forestier a contribué pour 102 millions au PIB, soit 2% environ. En 2010, le chiffre des exportations de BPD était de 371 millions \$EU. (TradeMap du CCI).

Le taux annuel de déforestation a légèrement augmenté, de 0,60% à 0,62% entre la période 2000-2005 et celle de 2005-2010 (disparition de 79 000 ha/an). Au nombre des principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts figurent des opérations de défrichage estimées approcher 100 000 ha/an, le surpâturage et les feux de brousse. (Kanouté, 2010).

Mozambique

En 2008, la population rurale du Mozambique représentait 63% de la population du pays (FAO, 2010). Cette même année, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 838 \$EU (taux de croissance d'environ 6,8%). Le secteur forestier a contribué pour 224 millions au PIB, soit 3% environ et 0,1% à l'ensemble de la main-d'œuvre (15 000 ETP). En 2010, le chiffre des exportations de BPD était de 129 millions \$EU. (TradeMap du CCI).

En 2000-2010, le taux annuel de déforestation était d'environ 0,5%. Au nombre des principales causes directes de la disparition de la forêt figurent: i) l'agriculture vivrière et commerciale en raison de pratiques non durables d'utilisation des sols, dont l'usage du feu pour le défrichage et la chasse; ii) la demande croissante en énergie de biomasse dans les zones urbaines; iii) l'exploitation forestière illicite pour le bois; iv) l'absence de mise en œuvre des plans d'aménagement; v) l'exploitation minière associée au défrichage pour les établissements humains (notamment les artisans miniers); et vi) le développement des infrastructures dont les routes et les voies ferrées, et l'expansion des zones urbaines. Parmi les principales causes indirectes figurent: a) l'accès limité de la majorité des petits propriétaires aux technologies de productivité; b) la mauvaise gouvernance et la faible application de la législation sur les terres, les forêts, et l'environnement; c) la demande en produits alimentaires et bois sur les marchés intérieur et international; et d) le manque d'opportunités d'emploi en milieu rural. (FCPF, 2013).

Nigéria

En 2008, la population rurale du Nigéria représentait 52% de la population du pays. Les produits forestiers, notamment les PBTS, alimentent les moyens d'existence des communautés locales: on estime que 48 millions de personnes dépendent significativement des ressources forestières pour leur mode de subsistance. Des projets ruraux durables destinés à stabiliser les écosystèmes et à diversifier les produits afin de répondre aux besoins constants et aux moyens d'existence des communautés tributaires des forêts sont menés dans certains états à titre pilote, mais aucune information n'est disponible sur ces programmes.

En 2008, le PIB par habitant était de 2 099 \$EU (croissance de 6%). En 2006, le secteur forestier a contribué pour 1,4% au PIB, soit 1,8 million \$EU, et pour 0,1% à la main-d'œuvre (45 000 ETP). Le chiffre des exportations de BPD était de 31 463 \$EU.

En 2000-2005, le taux de déforestation, qui était de -3,33%/an, mais a augmenté à 4% en 2005-2010, figure parmi les plus hauts niveaux chez les pays couverts ici. Au Nigéria, les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts sont l'exploitation pétrolière et gazière, la collecte de bois de feu, la fabrication de charbon de bois, l'urbanisation et l'exploitation forestière illicite.

Togo

En 2008, la population rurale du Togo représentait 58% de la population du pays. Les quelques rares forêts présentes sont considérées par les populations rurales comme étant les seules réserves de terres disponibles. Elles sont en conséquence lourdement infiltrées et revendiquées pour y produire des moyens de subsistance. Les forêts sont aussi un lieu de signification rituelle et spirituelle pour de nombreux groupes ethniques.

En 2008, le PIB par habitant était de 830 \$EU (croissance de 1,1%). En 2006, le secteur forestier a contribué pour 1,6% au PIB, soit 33 millions \$EU. L'emploi déclaré dans le secteur forestier est marginal (1 000 ETP). Le chiffre des exportations de BPD était de 45 540 \$EU.

En 2000-2005, le taux de déforestation était de -4,5%/an et en 2005-2010 atteignait le chiffre vertigineux de -5,75%. Les menaces principales qui pèsent sur les rares forêts denses qui subsistent sont les feux incontrôlés (la cause principale de la déforestation dans les forêts hors DFP), la surcollecte de bois de feu, l'agriculture itinérante et les coupes illégales dans les rares forêts qui subsistent.

ANNEXE 7 ENQUÊTE AUPRÈS DES ACTEURS

1. Conception et méthode de l'enquête

Une enquête a été menée auprès des entreprises du bois et de leurs associations afin de déterminer leurs besoins et domaines prioritaires d'appui sur le plan du développement de l'industrie et du commerce. Une liste d'adresses courriel a été dressée à partir de diverses sources, dont le répertoire des membres de l'ATIBT, la liste des membres de l'Organisation ghanéenne des exploitants de scierie (GTMO), la liste des membres de l'Association ghanéenne des producteurs de meubles et produits bois, la liste des participants au Forum d'investissement tropical en Afrique de l'Ouest et centrale qui s'est tenu au Ghana en 2007, la liste des participants à la Conférence internationale sur la promotion du commerce intra-africain des bois et produits dérivés, qui s'est tenue à Accra en 2009, la liste des participants à la réunion RACEWOOD organisée à Pointe Noire en 2011, et d'autres sources telles que le *Global Wood Marketplace* (www.globalwood.org). Les associations de l'industrie et du commerce ont été contactées (par courriel et téléphone) au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Ghana et au Libéria. Un questionnaire a été envoyé à plus de 184 destinataires représentant des entreprises, des associations de l'industrie et du commerce et les organismes gouvernementaux concernés, afin de les inviter à participer à cette enquête ou de la transmettre aux entreprises concernées dans leur pays (tableau 1).

Cette enquête a été administrée au moyen du logiciel de sondage en ligne QuestionPro (www.questionpro.com) conjointement à une méthode conventionnelle (en pièce jointe figurait l'enquête en version Word).

2. Résultats de l'enquête

Le taux de réponse a été très faible (6%). Le sondage en ligne utilisant QuestionPro a indiqué que seuls 24 destinataires avaient commencé l'enquête, 8 l'avaient achevée et 16 l'avaient abandonnée. Il semblerait que plusieurs participants n'étaient pas habitués à utiliser un sondage en ligne et qu'ils aient rencontré des difficultés. Regrettablement, ils n'ont pas utilisé l'autre option qui leur avait été offerte de répondre en utilisant le fichier Word.doc fourni en pièce jointe.

En revanche, trois associations industrielles ont répondu à l'enquête et leur représentativité est donc beaucoup plus élevée que le taux de réponse ne l'indique. Toutefois, des travaux supplémentaires s'imposent dans le cadre du projet pour éclaircir les besoins en appui dans l'industrie et le commerce des BPD africains.

Niveau de participation à l'enquête

Pays	Nombre de courriels envoyé	Réponse reçue*	Taux de réponse (%)
Cameroun	24	1	4
Côte d'Ivoire	13	0	0
Gabon	18	1	6
Ghana	79	7 ^b	9
Libéria	10	1 ^c	10
Nigéria	8	0	0
République centrafricaine	5	0	0
République du Congo	17	0	0
République démocratique du Congo	7	1 ^a	14
Togo	3	0	0
Total	184	11^d	6

^a Cette réponse émane d'une association industrielle représentant l'ensemble de ses membres.

^b Ces réponses émanent des membres de l'Organisation ghanéenne des exploitants de scierie (GTMO) et de l'Association ghanéenne des producteurs de meubles et produits bois.

^c Cette réponse émane des membres de l'Association forestière du Libéria.

^d Ces réponses ont été écartées parce qu'elles étaient incomplètes.

2.1. Problèmes clés

Les répondants ont identifiés les principaux problèmes de l'industrie comme suit:

- Manque de personnel professionnel qualifié [Gabon, Ghana]
- Manque de machines efficaces [Ghana, Libéria]
- Coût élevé de production (carburant & lubrifiants, pièces détachées, main-d'œuvre, etc.) [Ghana]
- Manque de personnel adéquat dans les organismes gouvernementaux, d'où leur impossibilité de fournir les services nécessaires en temps voulu. [Ghana, Libéria]
- Taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques [RDC, Gabon, Ghana]
- Manque d'appui financier [Ghana]
- Tendances à la réduction du marché principalement dû à la crise économique mondiale, notamment dans la Zone euro qui absorbe plus de 50% du total des exportations. [Ghana]
- Raréfaction des forêts et autres ressources en bois connexes. [Cameroun, Ghana]
- Haut niveau de taxation/de redevances autres [RDC]
- Coût élevé de la planification forestière [RDC]
- Redevances portuaires et coût du transport maritime élevés pour les importations et exportations [RDC]
- Coupures d'alimentation électrique dans les unités de transformation [RDC, Libéria]
- Problèmes d'infrastructures (routes, port, transport fluvial) [RDC, Gabon]
- Multitude d'essences inconnues dans les forêts [RDC, Gabon]
- Manque d'investissement et de soutien de la part des banques [Ghana, Libéria]
- Le pays n'a aucun bilan des exportations reposant sur la production nationale et les statistiques des exportations [Libéria]
- Faiblesses de la commercialisation [Ghana, Libéria]
- Marché intérieur non fonctionnel [Cameroun]
- Manque d'informations sur le marché [Cameroun]
- Concurrence de la Chine et d'autres [Ghana]
- Aucune action gouvernementale destinée à protéger et soutenir les industries [Ghana]
- Techniques de production et d'usinage obsolètes [Ghana]
- Promotion/vente de LUS [Gabon]

2.2. Besoins dans les domaines d'appui et leur ordre de priorité pour les entreprises du bois et les associations d'industrie

Les répondants ont identifié les besoins en appui prioritaires suivants:

1. FORMATION					
Priorité	1	2	3	4	5
Sciage	37.5	0	37.5	0	25
Production de placages et contreplaqués	37.5	12.5	25	0	12.5
Transformation à valeur ajoutée	0	0	12.5	25	12.5
Réduction et utilisation des résidus	12.5	0	0	12.5	25
Commercialisation	0	0	0	12.5	12.5
Gestion des forêts	50	0	0	12.5	12.5
Logistique	25	25	25	25	25
Gestion commerciale	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5
2. ASSISTANCE TECHNIQUE					
Transformation industrielle	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5
Commercialisation	0	0	0	0	0
Gestion des forêts et plantations	50	50	50	50	50
Technologies innovantes et transfert de technologie	12.5	0	0	12.5	12.5
Gestion d'activité commerciale	0	0	12.5	25	12.5
Coopération Sud-Sud	25	0	0	0	25

3. PROMOTION DU COMMERCE ET COMMERCIALISATION					
Missions commerciales dans:	50	0	12.5	0	25
• Autres pays africains	12.5	0	0	37.5	25
• États du Golfe	25	12.5	12.5	12.5	25
• Autres Asie	12.5	12.5	12.5	12.5	25
• Europe et Amérique du Nord	25	0	0	12.5	25
• Ailleurs	25	25	25	0	12.5
Participation à des salons professionnels et expositions externes	12.5	12.5	0	0	37.5
Organisation de salons professionnels, tables rondes interentreprises et expositions dans votre propre pays	12.5	12.5	0	0	50
Préparation/impression de matériel promotionnel	25	0	12.5	25	12.5
Harmonisation de la nomenclature et des normes des produits forestiers	12.5	25	0	25	12.5
4. RÉDUCTION DES OBSTACLES AU COMMERCE					
Réduction des tarifs douaniers	0	0	0	25	25
Simplification des procédures d'exportation dans votre propre pays	12.5	0	12.5	12.5	25
Simplification des procédures d'importation dans les pays d'importation	0	0	0	37.5	12.5
Élimination des charges gouvernementales inutiles	0	0	0	25	25
Dispositions douanières spécifiques au secteur du bois	0	0	0	25	25
Conformité aux exigences de légalité et durabilité	0	0	0	25	25
5. INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ					
Rapport périodique mensuel/bimensuel sur le marché et l'évolution des prix (Service OIBT d'information sur le marché)	12.5	0	12.5	12.5	50
Études sur le potentiel du marché en :	62.5	0	0	0	12.5
• Afrique	12.5	0	12.5	0	50
• États du Golfe	25	12.5	0	12.5	25
• Autre Asie	25	12.5	12.5	0	25
• Europe et Amérique du Nord	25	0	0	0	37.5
• Ailleurs	12.5	0	25	12.5	25
Statistiques sur la production et le commerce de bois et produits dérivés en Afrique	25	0	12.5	0	12.5
Promotion des essences moins utilisées (LUS)	12.5	0	0	0	37.5
6. INVESTISSEMENT					
Modernisation de l'outillage de l'industrie	0	0	12.5	12.5	37.5
Transformation à valeur ajoutée	0	0	0	12.5	37.5
Exploitation forestière et transport routier	50	0	0	12.5	12.5
Plantations	37.5	0	12.5	25	0
Installations portuaires	25	0	0	50	0
Mécanismes de financement spécifiques aux entreprises forestières et du bois	0	0	0	12.5	25

Clé : 0=aucun besoin, 1= faible priorité, 2 = un certain besoin, 3=nécessaire, 4 = besoin significatif, 5=priorité urgente

2.3. Observations des acteurs sur des domaines spécifiques nécessitant un appui

Les répondants ont contribué les observations supplémentaires suivantes sur leurs besoins en appui:

FORMATION

- Exploitation à faible impact
- Techniques d'abattage
- Technologies de traçabilité du bois (CdT)
- Procédures sanitaires et de sécurité
- Classement des sciages
- Possibilité de récupération des planches (panneaux) non conformes à la qualité export
- Gestion d'activité commerciale
- Commercialisation de bois et produits bois
- Techniques de production (par ex., mesuiserie, usinage et finition (ponçage et pulvérisation).
- Système de production de masse de meubles présentés en kit/modulaires

ASSISTANCE TECHNIQUE

- La coopération Sud-Sud requiert un accès au marché et un programme d'exemption des droits d'import-export entre les pays.
- Techniques et méthodes de rédaction des accords de partenariat
- Gestion des PME
- Prospection/perspectives de marché
- Préparation de la matière première (débités) pour la production, l'usinage et la finition des produits, par ex., ponçage et pulvérisation
- Transformation industrielle par des technologies innovantes et le transfert de technologie

PROMOTION DU COMMERCE ET COMMERCIALISATION

- Commercialisation des LUS
- Expérience du commerce extérieur, à savoir formation ultérieure à l'étranger
- Tests de qualité/performance des LUS
- Participation à des salons professionnels et expositions externes
- Préparation de matériel de marketing et de cartes de visite
- Importation d'autres types de matière première (MDF) sur le marché local

RÉDUCTION DES OBSTACLES AU COMMERCE

- Malgré les actions menées par notre syndicat, le Gouvernement de la RDC n'a pas pris de mesures contre l'exploitation forestière illicite.
- La complexité et les procédures asphyxiantes des protocoles encore vierges de la CEDEAO ne facilitent tout simplement pas le commerce régional.
- La question se pose du transport par camion entre trois pays et la possibilité de payer les taxes et redevances à chaque passage de frontière.
- Le manque d'infrastructures portuaires dans la région (Afrique de l'Ouest) par exemple, sans parler du reste de l'Afrique, rebute les acheteurs et les coûts de transport maritime sont très élevés.
- Un soutien pour faire pression sur le Gouvernement et plus particulièrement sur le Ministère des forêts en RDC afin de mettre un terme à l'anarchie qui règne dans le secteur.
- Un système douanier spécifique au secteur du bois
- Favoriser le réseautage international.

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ

- L'OIBT nécessite d'encourager un changement de préférence pour les essences primaires qui ont aujourd'hui quasiment disparues.
- Informations sur la production et statistiques du commerce
- Participation à des salons professionnels internationaux.
- Information sur la disponibilité en matières premières ainsi qu'en matériaux de substitution pour sauvegarder la forêt
- Un service d'information sur le marché est impérativement nécessaire.
- Une autre priorité tient à la promotion des essences peu utilisées, une nécessité absolue compte tenu de la régression des volumes encore disponibles dans les forêts concernant les essences traditionnelles.
- La promotion des LUS est un impératif absolu compte tenu de la diminution des essences traditionnelles disponibles.

INVESTISSEMENT

- Domaines prioritaires spécifiques :
- Amélioration des installations portuaires de Matadi (RDC), besoin de collaboration/d'appui aux partenaires
- Tous ces domaines sont prioritaires au Libéria, par ex. les routes et installations portuaires
- Introduction de machines CNC pour la production de meubles présentés en kit/modulaires afin de répondre à la demande grandissante en meubles d'usage courant sur les marchés local et d'exportation

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Il est vital que le secteur bancaire participe à la formation pour aider l'industrie.
- Le projet est très intéressant pour les producteurs africains de bois tropicaux car il permettra de réduire le déficit de la balance commerciale et de créer des emplois localement.
- Vigoureusement appliquer une politique créatrice de valeur ajoutée pour nos produits bois
- Il devrait y avoir un changement de paradigme pour passer de notre système actuel de production analogique de meubles d'usage courant à un système de commande informatisée de manière à permettre au Ghana d'exporter en direction de tout marché dans le monde.
- Des capacités et installations portuaires suffisantes pour le chargement (embarquement)/ l'exportation des produits finis (à moyen terme, également des capacités de transport ferroviaire SETRAG) au Gabon.
- Appui à la formation sur place ou au recrutement de professionnels qualifiés.
- Compte tenu de la pénurie grandissante de la base de ressources forestières sur le plan des essences traditionnelles (primaires), il faut promouvoir les LUS.
- Accès à des opportunités de financement abordables et attrayantes
- Réduction de la charge fiscale

ANNEXE 8 CARACTÉRISATION DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION CRÉATRICES DE VALEUR AJOUTÉE (MENUISERIE ET MEUBLES)

Groupe	Technologie	Personnel	Lieu	Type d'opération	Gestion et organisation	Dispositif de Coopération	Export
Micro (artisans qualifiés)	Outils portatifs de base, machines universelles d'usinage du bois	Moins de 10 membres de la famille et quelques ouvriers recrutés Faible niveau d'instruction	Zones urbaines, le long des routes principales, villages spécialisés,	Produits à faible coût destinés aux classes moyennes Produits de haute qualité pour clientèle aisée	Propriétaire et membres de sa famille Vente directe	Généralement aucun de manière officielle, quelques travaux en coopérative, un peu de réseautage local	Aucune capacité (hors vente directe aux touristes)
Petite (industriels naissants)	Machines de base d'usinage du bois (scie à ruban, rabot, table de rabotage, toupie, perceuse, petit tour, etc.). Agencement de l'usine basé sur les machines individuelles	Moins de 50 Niveau d'instruction faible/moyen Apprentissages	Essentiellement en zone urbaine ou à proximité	Production de petits lots de produits de menuiserie et meubles de base, conception par le client	Propriétaire et secrétaire Commercialisation par contact direct	Aucune association officielle Un peu de réseautage	Aucune capacité (hors vente directe aux touristes)
Moyenne (industriels)	Comme dans les petites entreprises, mécanisation à faible coût, gabarits de production en série, composants standardisés, agencement basé sur le process	Moins de 200 Ouvriers qualifiés formés sur place Niveau d'instruction moyen/élevé	Zones urbaines	Composants et produits standardisés Production spécialisée en série Un peu de conception originale Fabrication sur contrat pour de grands clients d'exportation	Gestion: propriétaire ou gérant recruté. Planification de la production, inventaire et contrôle de qualité, salles d'exposition, commercialisation hors-clients	Associations en place dans certains pays, un peu de sous-traitance	Capacité d'exporter pour des clients de taille moyenne à grande
Large (pleinement industrialisée)	Machines spécialisées, lignes d'usinage intégrées, produits standardisés, robots de peinture, machines de pointe automatisées	Plus de 200 Niveau d'instruction moyen/élevé	Proximité des zones urbaines offrant un bon accès au transport	Produits standardisés et production spécialisée Conceptions originales Fabrication sur contrat pour de grands clients d'exportation	Gestion professionnelle Départements fonctionnels spécialisés, dont commercialisation	Associations en place, participation à la mobilisation, sous-traitance	Capacité d'exporter pour des clients de taille moyenne à grande

Source: D'après, en partie, Bassili, A. 2000. *Further processing of tropical timber in ITTO's producing countries: current situation, problems, their possible solutions and trends*. Juillet 2000.

Note: Il s'agit d'une classification générique pour les industries de la menuiserie et du meuble dans l'ensemble des régions tropicales et les descriptions sont données à titre indicatif. Les groupes font référence à des unités indépendantes. Dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT, seules quelques entreprises moyennes ou grandes existent dans ces industries. La transformation à valeur ajoutée d'échelle industrielle pour les moulures, produits à rainure et languette, parquets, platelages, etc. est en général intégrée à des scieries dotées de capacités d'exportation.

ANNEXE 9 INITIATIVES ET PROJETS RÉCENTS OU EN COURS DANS UNE SÉLECTION DE PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS MEMBRES DE L'OIBT

Pays/région	Intitulé	Période	Financement	Agence d'exécution
Bassin du Congo	ECOFORAF Appuyer l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale	2010-14	FGEF, AFD, KfW, ATIBT	ATIBT
Bassin du Congo	DYNAFOR: Améliorer la durabilité des plans d'aménagement forestier	2011-16	FGEF, AFD	ATIBT/CIRAD
Bassin du Congo	Récupération d'énergie à partir des résidus de scieries par la mise en œuvre de la coproduction dans les entreprises forestières d'Afrique centrale	2010-13	FGEF, AFD	ATIBT/CRAW, TFT, ONFI
Bassin du Congo	Programme de certification des concessions forestières du bassin du Congo	2011-15	Initiative néerlandaise sur le commerce durable	FORM International (Gabon)
Afrique	Réseau GFTN forêts & commerce pour la gestion durable des forêts	2005-10	UE	WWF
Cameroun, Congo, Gabon	Plan d'action sur le commerce des bois pour la bonne gouvernance de la foresterie tropicale	2005-10	UE	TFT
Bassin du Congo	Renforcement des capacités dans le bassin du Congo et suivi indépendant au Congo	2006-09	UE	<i>Forests Monitor/ Resource Extraction Monitoring (REM)</i>
Ghana	Développer des alternatives au débitage à la tronçonneuse dans le cadre d'un dialogue multipartite	2007-12	UE	Tropenbos
RDC, Ghana	Renforcer les voix pour de meilleurs choix	2005-09	UE	UICN
Afrique	Processus FLEGT dans les pays en développement	2006-10	UE	Instrument FLEGT de l'IFE
Afrique centrale	Observatoire des forêts d'Afrique (FORAF)	2005-08	UE	CIRAD, Gestion de la ressource forestière, Université catholique de Louvain.
Gabon	Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale	2005-08	UE	WWF, Dacefi
Afrique	ACP/FLEGT	2012-16	UE	FAO

ANNEXE 10 TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE PERSONNEL, LES CONSULTANTS ET LES SOUS-TRAITANTS FINANÇÉS PAR L'OIBT

Poste et qualifications	Mois-personne et responsabilités
<i>Chef de projet</i>	36 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en technologie du bois, foresterie ou ressources naturelles (niveau maîtrise minimum).</i> • <i>Un minimum de 7 années d'expérience dans l'industrie/le commerce/la gestion des forêts et la gestion de projets dans le domaine de la foresterie tropicale.</i> • <i>Expérience pratique du travail dans des organisations du secteur privé, ou avec celles-ci.</i> • <i>Connaissance de l'analyse des institutions et expérience reconnue de la direction et du travail en équipe.</i> • <i>Bilingue anglais et français de préférence, maîtrise de l'une des langues et bonnes connaissances pratiques dans l'autre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité globale de la mise en œuvre du projet. • Administration du projet au quotidien. • Travaille en relation étroite avec les partenaires et le personnel afin d'assurer l'efficacité de sa mise en œuvre. • Fourniture des services de consultants et sous-traitance ainsi que du matériel. • Prépare les rapports d'avancement et les plans des travaux requis par l'OIBT et le CDP. • Présente les résultats au CDP. • Suit l'avancée des activités du projet. • Coordonne avec les initiatives connexes dans la région • <u>Participe aux formations et travaux analytiques dans son domaine de spécialisation</u>
<i>Assistant de projet</i>	36 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire</i> • <i>Un minimum de 2 années d'expérience dans l'industrie du bois/des organisations forestières.</i> • <i>Expérience de la logistique des déplacements et de l'organisation de réunions.</i> • <i>Bonne compréhension des institutions.</i> • <i>Aptitude reconnue dans les tâches administratives de projet.</i> • <i>Maîtrise de l'anglais/français et au minimum connaissance pratique de l'anglais/français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le CP dans l'administration du projet au quotidien. • Collabore avec les consultants et prestataires pour assurer la mise en œuvre efficace du projet. • Assiste le CP dans l'organisation des réunions et ateliers. • Responsabilité globale des déplacements et autre logistique du projet. • Réunit des informations sur l'avancée des activités du projet et les communique au CP. • Prépare les rapports et la documentation sur les comptes du projet
<i>Spécialiste de la facilitation du commerce (consultant international)</i>	2,5 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en économie ou administration commerciale</i> • <i>Un minimum de 10 années d'expérience dans la facilitation des douanes et du commerce</i> • <i>Connaissance reconnue des obstacles au commerce et administrations douanières en Afrique</i> • <i>Connaissance reconnue des règles émergentes de l'OMC</i> • <i>Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Examine les informations disponibles sur les obstacles au commerce liés aux bois et produits dérivés en Afrique de l'Ouest et centrale et prépare un document de discussion assorti de recommandations relatives à la facilitation du commerce • Modère les ateliers régionaux de haut niveau sur la réduction des obstacles au commerce • Fournit des services consultatifs aux autorités des pays pilotes pour mettre en œuvre les stratégies clientèle pilotes dans le secteur de l'industrie du bois, y compris des visites sur site et la préparation de rapports d'avancement • Prépare un rapport final assorti de recommandations pour des activités consécutives

Spécialiste de la planification industrielle dans le secteur du bois (consultant international)	<u>7 mois</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en industrie/économie forestière • Un minimum de 10 années d'expérience dans la planification industrielle et sectorielle • Compétences analytiques en évaluation des options stratégiques • Expérience de la préparation d'une stratégie nationale de développement de l'industrie et du commerce • Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français 	<ul style="list-style-type: none"> • Développe un processus et une approche méthodologique pour l'élaboration de stratégies nationales de développement de l'industrie et du commerce • Modère le processus de planification des consultations avec les décisionnaires et les acteurs, y compris lors des ateliers • Dispense des formations sur le terrain au coordonnateur national du processus de planification • Mène des travaux analytiques liés à l'évaluation des options stratégiques • Examine les projets de documents de travail et des documents du plan et aide à les finaliser • Conseille et facilite la mise en œuvre des stratégies nationales • Sur la base de l'expérience dans les pays pilotes, participe au titre de personne ressource à la formation des coordonnateurs nationaux dans les autres pays • Prépare un rapport final de synthèse sur les enseignements dégagés et des recommandations pour une action consécutive
Spécialiste de la planification industrielle dans le secteur du bois (consultant national)	30 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en industrie forestière/économie forestière • Un minimum de 5 années d'expérience de la planification industrielle et sectorielle • Compétences analytiques • Expérience de la préparation d'un programme national dans le secteur forestier • Bonnes aptitudes en modération et rédaction • Maîtrise de l'anglais ou du français 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du processus d'élaboration de la stratégie nationale de l'industrie et du commerce du bois avec l'assistance du consultant international comme suit: • organise les ateliers et réunions et joue le rôle de point focal du processus de planification • assure une large participation au processus de planification • organise le recueil de données, y participe et les analyse • organise un site Internet pour le processus de planification • prépare la documentation du plan • prépare les rapports d'avancement et le rapport final sur le processus et la mise en œuvre du plan
Spécialiste du développement des activités commerciales dans l'industrie du bois (consultant international)	<u>10 mois</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en industrie forestière/économie forestière /administration commerciale/autres domaines connexes • Un minimum de 10 années d'expérience dans la gestion de l'industrie du bois/associations nationales/travaux d'expertise-conseil • Compétences analytiques • Expérience de la formation à la gestion avec antécédents reconnus • Bonnes aptitudes en modération et rédaction • Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français 	<ul style="list-style-type: none"> • Prépare les instructions destinées au diagnostic des activités commerciales des entreprises pilotes • En consultation avec la direction des entreprises pilotes, élabore les plans d'activités • Dispense une formation sur le terrain à la gestion dans des domaines déterminés • Sert de formateur dans des stages de formations sélectionnés • Fournit des services consultatifs aux associations nationales pour développer leurs capacités à la sensibilisation et des services à leurs entreprises membres

Spécialiste du développement des activités commerciales dans l'industrie du bois (consultant national)	55 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en industrie forestière/économie forestière /administration commerciale/autres domaines connexes</i> • <i>Un minimum de 5 années d'expérience dans la gestion de l'industrie du bois/travaux d'expertise-conseil</i> • <i>Compétences analytiques</i> • <i>Expérience de la formation avec antécédents reconnus</i> • <i>Bonnes aptitudes en modération et rédaction</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduit le diagnostic des activités commerciales des entreprises pilotes • En consultation avec la direction des entreprises pilotes et sous la supervision du consultant international, contribue à l'élaboration des plans d'activités • Dispense une formation sur le terrain à la gestion dans des domaines déterminés • Sert de formateur dans des stages de formations sélectionnés • Fournit des services consultatifs pour suivre la mise en œuvre des plans d'activités
Spécialiste de l'information sur le marché (consultant international)	24 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en économie forestière/commercialisation, industrie forestière ou administration commerciale</i> • <i>Un minimum de 5 années d'expérience dans le service d'information sur le marché des produits bois</i> • <i>Compétences analytiques et rédactionnelles</i> • <i>Connaissance des sources de données et des techniques de réseautage pour le recueil de données</i> • <i>Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Examine les dispositions opérationnelles du Service OIBT d'information sur le marché (MIS) ainsi que la répartition et le réseau de recueil de données en Afrique • Conçoit et teste avec les utilisateurs le MIS sur les produits africains • Identifie les sources nécessaires d'information et les contractuels fournissant des mises à jour sur la situation des marchés dans leur pays • Dresse et actualise la liste de diffusion des utilisateurs du MIS • Prépare et diffuse les produits périodiques MIS • Crée une base de données sur les indicateurs clés qui peuvent être utilisés par l'OIBT à des fins d'analyse • Prépare de brefs rapports analytiques sur l'utilisation et les utilisateurs du MIS pour le service africain
Spécialiste de la recherche sur les marchés (consultant international)	5 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en économie forestière/commercialisation, industrie forestière ou administration commerciale</i> • <i>Un minimum de 7 années d'expérience dans l'industrie du bois, la commercialisation et la recherche sur le marché des produits bois</i> • <i>Compétences analytiques et rédactionnelles</i> • <i>Connaissance des sources de données et techniques d'enquête</i> • <i>Maîtrise/bonne connaissance pratique de l'anglais et du français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mène la recherche documentaire sur les informations disponibles sur le marché d'exportation ciblé • Conçoit et conduit une enquête de terrain pour recueillir les informations nécessaires • Compile les résultats et les analyse • Prépare un projet de rapport pour examen par le CP et l'OIBT • Finalise le rapport assorti d'annexes sur les profils des personnes interviewées, des coordonnées des acheteurs et intermédiaires potentiels, et de statistiques sur la production, la consommation et le commerce des BPD. • Prépare un résumé ciblé pour diffusion aux entreprises exportatrices • Le cas échéant, assiste dans l'organisation locale de la mission commerciale consécutive d'exportateurs de l'OIBT dans le pays

Spécialiste de la recherche sur les marchés (consultant national)	5 months
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en économie forestière/commercialisation, industrie forestière ou administration commerciale</i> • <i>Un minimum de 5 années d'expérience dans l'industrie du bois, la commercialisation et la recherche sur le marché des produits bois</i> • <i>Compétences analytiques et rédactionnelles</i> • <i>Connaissance des sources de données et techniques d'enquête</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mène la recherche documentaire sur les informations disponibles sur le marché intérieur</i> • <i>Conçoit et conduit une enquête de terrain pour recueillir les informations nécessaires</i> • <i>Compile les résultats et les analyse</i> • <i>Prépare un projet de rapport pour examen par le CP, CN et l'OIBT</i> • <i>Finalise le rapport assorti d'annexes sur les profils des personnes interviewées, des coordonnées des acheteurs et intermédiaires potentiels, et de statistiques sur la production, la consommation et le commerce des BPD</i> • <i>Prépare un résumé ciblé pour diffusion aux producteurs de BPD</i> • <i>Participe aux manifestations pertinentes du projet au titre de personne ressource afin d'y communiquer les principaux résultats</i>
Spécialiste de l'information sur le secteur forestier (consultant international)	3 months
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en économie forestière/des ressources naturelles, foresterie ou autre domaine connexe</i> • <i>Un minimum de 7 années d'expérience des statistiques forestières et systèmes d'information</i> • <i>Expérience de l'analyse des données et de la formation</i> • <i>Connaissances des procédures de préparation des rapports de l'OIBT et autres organisations internationales reposant sur les statistiques nationales forestières</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Examine les systèmes nationaux d'information sur les forêts et leurs dispositions opérationnelles notamment sur le plan des statistiques de la production et du commerce dans une sélection de pays</i> • <i>Identifie les mesures d'amélioration et leur mode de mise en œuvre au sein des statistiques actuelles, y compris un plan d'action chiffré.</i> • <i>Forme des spécialistes nationaux au recueil, à la vérification, à l'analyse et à la diffusion de données</i> • <i>Prépare un rapport sur la situation des statistiques nationales sur la production et le commerce des BPD dans chaque pays et des recommandations pour améliorer la situation</i>
Spécialiste de la formation dans l'industrie du bois (consultant international)	12 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en technologie du bois/transformation industrielle</i> • <i>Un minimum de 10 années d'expérience dans des entreprises industrielles du bois à des postes techniques et de direction</i> • <i>Expérience de la formation à la technologie du bois, l'industrie du bois, et/ou la commercialisation des BPD</i> • <i>Expérience pratique de l'industrie africaine du bois</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Compile les divers modules de formation sur l'industrie et la commercialisation du bois se rapportant aux entreprises africaines</i> • <i>Mène une enquête auprès des entreprises sur leurs besoins en formation et leur volonté de détacher des participants à des stages de formation spécialisée</i> • <i>Conçoit les stages de formation désignés et compile les modules de formation nécessaires</i> • <i>Identifie les enseignants à recruter</i> • <i>Participe au titre de formateur aux stages de formation</i> • <i>Prépare les rapports de mise en œuvre et d'évaluation sur les stages de formation</i>

Spécialiste de la formation en interne dans les entreprises du bois (consultant international)	12,5 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire ou diplôme d'établissement technique supérieur en technologie du bois/transformation industrielle</i> • <i>Un minimum de 7 années d'expérience dans des entreprises industrielles du bois à des postes techniques et de direction</i> • <i>Expérience pratique de la formation en interne du personnel d'usine à des niveaux professionnel ou technique</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français</i> 	<p>Mise en œuvre de formations spécialisées en technique et gestion dans une sélection d'entreprises avec un assistant national, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec la direction • Examen des opérations dans le parc à bois, de la transformation, de la maintenance, des produits, des résidus, de l'entreposage et de la logistique • Formation de groupe à des mesures pratiques destinées à améliorer l'efficacité, la qualité des produits et la productivité • Préparation d'un rapport sur les principales conclusions et des recommandations à la direction
Spécialiste de l'investissement dans le secteur forestier (consultant international)	3 mois
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diplôme universitaire en financement, économie, administration commerciale ou autre domaine connexe</i> • <i>Un minimum de 10 années d'expérience dans des institutions de financement/industrie forestière/TIMO ou autres organisations pertinentes</i> • <i>Expérience pratique de l'analyse d'investissement et la conception/l'exploitation d'instruments financiers en rapport avec la foresterie, l'industrie et le commerce</i> • <i>Expérience pratique des conditions de l'industrie africaine</i> • <i>Maîtrise de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Compile une revue des mécanismes spécifiques de financement existants et émergents aux niveaux international, régional et national applicables à l'industrie du bois, et analyse leur applicabilité aux conditions africaines assortie de la formulation de recommandations préliminaires pour leur mise en œuvre dans la région • Identifie les orateurs et autres participants à l'atelier régional sur l'investissement dans l'industrie du bois, sert de personne ressource et aide à l'organisation de l'atelier • Prépare un rapport de pré faisabilité sur les mécanismes de financement proposés destinés à être adoptés par les institutions de financement ciblées • Mène des consultations avec les institutions de financement ciblées afin de faciliter l'adoption des propositions • Prête assistance au titre de personne ressource aux forums nationaux d'investissement • Prépare un rapport final sur le développement des mécanismes de financement nécessaires à l'industrie africaine du bois pour diffusion dans le cadre du projet
Tests en laboratoire sur les LUS	Sous-traitant
<i>Laboratoire qualifié en technologie du bois</i>	Tests mécaniques sur 5 essences moins utilisées qui sont nécessaires à l'obtention du marquage CE et à l'inclusion dans les normes européennes sur les bois structurels (coût moyen estimé de 2 500 \$EU/essence si organisés pour un groupe d'essences)

ANNEXE 11 PROFILS DE L'AGENCE D'EXÉCUTION ET DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

1. Profil de l'Agence d'exécution (OIBT)

L'OIBT est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation ainsi que la gestion, l'exploitation et le commerce durable des ressources des forêts tropicales. Ses 59 membres représentent environ 80% des forêts tropicales du monde et 90% du commerce mondial des bois tropicaux.

L'OIBT élabore des textes d'orientation ayant fait l'objet d'un accord international et visant à favoriser la gestion forestière durable et la conservation des forêts, et elle aide les pays tropicaux membres à adapter ces orientations aux conditions locales et à les mettre en œuvre par des projets sur le terrain. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, et elle finance une gamme de projets et d'autres actions qui visent à développer des entreprises d'échelle villageoise ou industrielle. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires, la plupart émanant de pays membres consommateurs. Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé plus de 940 projets, avant-projets et activités dont la valeur dépasse 340 millions de dollars EU.

L'organe directeur de l'OIBT est le Conseil international des bois tropicaux qui se compose des membres de l'Organisation. Comme indiqué ci-dessus, l'OIBT compte deux catégories de membres: le Groupe des producteurs et le Groupe des consommateurs. Le Conseil bénéficie de la collaboration de quatre comités, ouverts à tous les membres et observateurs, qui dispensent leurs avis et assistance au Conseil en matière d'orientations et de projets. Trois de ces comités interviennent dans les domaines essentiels des travaux d'orientation et de projets: économie, statistiques et marchés; reboisement et gestion forestière; et industrie forestière. Ces comités bénéficient de la collaboration d'un groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des projets et avant-projets, lequel s'intéresse à la qualité technique des propositions de projets et juge de leur pertinence aux objectifs de l'OIBT. Le quatrième comité, le Comité financier et administratif, dispense ses avis au Conseil sur les questions budgétaires et autres questions de financement et d'administration ayant trait à la gestion de l'Organisation.

Les parties prenantes non membres de l'Organisation ont constitué deux groupes à fonction consultative destinés à faciliter leur participation aux travaux du Conseil et à enrichir de leurs apports les décisions de ce dernier. Il s'agit du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (CGSC).

L'OIBT dispose d'un petit secrétariat de quelque 35 employés situé à Yokohama (Japon). Il est dirigé par le Directeur exécutif, responsable devant le Conseil de l'administration et de l'exécution de l'Accord selon les décisions adoptées par le Conseil. Le siège de l'OIBT est sis à Yokohama (Japon). L'Organisation dispose de deux (2) bureaux régionaux situés à Libreville, (Gabon) pour la Région Afrique et à Brasilia (Brésil) pour la Région Amérique latine et Caraïbes.

2. Profil du Département forêts de la FAO

1. Informations d'ordre général

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été créée en 1945. Au 1^{er} juillet 2012, la FAO employait 1 847 collaborateurs professionnels et 1 729 collaborateurs auxiliaires. Le budget courant de la FAO pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élevait à 1 milliard \$EU. En 2010-2011, la FAO a mis en œuvre des programmes et projets pour un montant total de 1,707 million \$EU.

Organisation intergouvernementale, la FAO compte 191 nations membres, deux membres associés et une (1) organisation membre, l'Union européenne.

La Mission de la FAO est d'aider à mettre en place un monde assurant la sécurité alimentaire des générations présentes et futures.

La Mandat de la FAO est le suivant:

Atteindre la sécurité alimentaire pour tous est au coeur des efforts de la FAO - veiller à ce que les êtres humains aient un accès régulier à une nourriture de bonne qualité qui leur permette de mener une vie saine et active. La FAO a pour mandat d'améliorer les niveaux de nutrition, d'améliorer la productivité agricole, d'améliorer la vie des populations rurales et de contribuer à la croissance de l'économie mondiale.

2. Domaines d'expertise du Département des forêts de la FAO en relation avec le projet de l'OIBT

Gestion des forêts, forêts plantées, produits et services forestiers, statistiques sur les produits forestiers et formation afférente, dendroénergie, exploitation forestière, industries, commerce et marchés, biodiversité, changement climatique, forêts dans la réduction de la pauvreté, petites entreprises, gouvernance forestière et conformité à la législation, FLEGT, institutions, programmes forestiers nationaux, finances et investissements forestiers, suivi et évaluation des forêts, évaluation des ressources forestières dans le monde et études de perspectives sur le secteur forestier.

3. Effectif d'experts et leurs domaines d'expertise

Le Département des forêts de la FAO est une institution primordiale en matière de connaissances sur le secteur forestier, qui est chargé de jouer un rôle prépondérant au niveau mondial pour favoriser la gestion durable des forêts. Aujourd'hui nous disposons de 121 collaborateurs internes et de 53 collaborateurs externes qui travaillent dans divers domaines du développement forestier. Par ailleurs, nous travaillons en coopération étroite avec le Centre d'investissement de la FAO (TCIN) qui est le partenaire contractuel des IFI (institutions financières internationales) telles que la Banque mondiale (BM), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), etc.

Pour les IFI, le principal atout d'une collaboration avec la FAO tient au fait de disposer d'un effet de levier plus puissant avec les gouvernements, et d'avoir accès aux capacités de la FAO en matière d'analyses sur le secteur forestier.

4. Expérience dans le secteur forestier

Le Département des forêts de la FAO exécute des projets d'ordre normatif et des projets sur le terrain dans le monde entier. Plus spécifiquement, notre bilan référencé est le suivant:

- 204 projets en cours (situation de 2012 dans notre Système en ligne de gestion des informations sur le Programme sur le terrain).
 - Sont en outre menées dans le secteur forestier 945 activités ayant trait à des études, missions et projets ainsi que des activités conjointes avec diverses institutions financières internationales. La plupart d'entre elles ont été financées par la Banque mondiale.
5. Pertinence de l'expérience de la FAO sur le plan des Produits et activités spécifiques du projet

Produit 4: Mesures destinées à améliorer la transparence des marchés

Activité A4.1: Études de marché

La FAO a mené des études sur les marchés intérieurs, par ex., en Sierra Leone, au Nigéria, au Tchad, au Cameroun et en Zambie. Une étude de marché sur le teck a été achevée en 2012. La FAO dispose de deux experts du commerce et de la commercialisation (à Rome et à Genève). Ils ont déjà participé à plusieurs études de développement de marché dans des pays tropicaux, notamment en Afrique. D'autres rapports de marché ont été préparés dans le cadre des Programmes FLEGT et du Mécanisme forêts & paysans de la FAO, à partir de propositions soumises par des pays. Au siège de la FAO, le responsable du commerce et des marchés a, par le passé, rédigé avec l'OIBT deux publications sur la

transformation plus poussée et les marchés du meuble. Il a également aidé à formuler le Plan d'action d'Accra lors de la Conférence OIBT/FAO au Ghana en 2009.

Activité A4.3: Conseil et formation sur l'amélioration des statistiques

Dans les pays signataires d'un APV, la FAO travaille avec l'OIBT sur le soutien au renforcement des capacités en statistiques (petits projets et ateliers conjoints sur les statistiques menés deux fois par an): le prochain aura lieu en Afrique de l'Ouest en 2013-2014. La FAO dispose de quatre statisticiens et de deux économistes qui lui confèrent une grande puissance pour mener des analyses et le renforcement des capacités.

Activité A4.5: Diffusion d'informations sur le marché

La FAO peut travailler en collaboration avec le MIS de l'OIBT, des sites Internet du commerce et autres moyens pour diffuser efficacement des informations sur le marché. De manière grandissante, la FAO adopte les divers moyens et techniques disponibles sur l'Internet et les réseaux sociaux. Le Forum mondial du bois pourrait devenir une plateforme d'échange efficace pour ce type d'informations, en amenant les associations du commerce du bois à travers le monde à collaborer plus étroitement.

Produit 5: Promotion du commerce

Activité A5.1: Matériel de promotion du commerce

La FAO peut travailler en collaboration avec les bénéficiaires du projet de l'OIBT pour concevoir de nouveaux outils et matériel de promotion du commerce (y compris des marchés électroniques et des réseaux sociaux).

Activité A5.2: Participation à des missions commerciales et salons professionnels

Le Département des forêts de la FAO est expérimenté dans l'organisation de réunions rassemblant acheteurs et vendeurs, des journées de réseautage interentreprises et des formations sur la participation efficace de délégations de pays producteurs.

Activité A5.3: Salon professionnel régional

Notre responsable forestier (Industries forestières) a collaboré avec l'ATIBT à des réunions RACEWOOD en Afrique centrale ainsi qu'à une série d'ateliers sur le commerce et la transformation du bois sur place dans un cadre intra-africain. La FAO organisera en octobre une manifestation internationale majeure sur les produits bois et la construction verte qui se tiendra en Afrique du Sud, suivie du 14^e Congrès forestier mondial (2015) avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui accueillera également des manifestations du secteur privé.

Produit 7: Renforcement des associations nationales de l'industrie et du commerce

Activité A7.1: Besoins en développement et projets pilotes d'appui

Activité A7.2: Déploiement des modules d'appui

Activité A7.3: TA et encadrement des services des associations et sensibilisation

Le Comité consultatif de la FAO sur les industries forestières durables se réunit chaque année en présence d'une trentaine des principales associations et entreprises de la filière dans le monde. Leur engagement offre un mécanisme pour le renforcement des capacités et le jumelage entre de solides associations internationales et des associations africaines émergentes. Seraient notamment sollicitées leurs compétences en sensibilisation pour faciliter des cadres d'orientation et mettre en lumière les options de développement durable à travers les industries forestières.

Le Mécanisme forêts & paysans de la FAO a une longue expérience de l'appui à d'autres organisations et institutions du secteur forestier en vue de les améliorer. De manière grandissante, l'on s'intéresse à habilitier des associations et groupes de producteurs du secteur forestier privé, et à mieux les intégrer à l'économie officielle. Des dispositions de jumelage peuvent également être appuyées.

Produit 8: Mécanismes innovants de financement

Activité A8.1: Modèles de financement adaptés à l'industrie africaine du bois

Activité A8.2: Atelier régional sur le financement de la filière

Activité A8.3: Forums d'investissement

Lors du 13^e Congrès forestier mondial, la FAO avait organisé une Table ronde interentreprises et un Forum de l'investissement et du financement, qui a été répété à l'échelon national un an plus tard en Argentine. Le Centre de l'investissement de la FAO organise régulièrement des séminaires d'investissement sur les activités agricoles et forestières, souvent conjointement avec des institutions financières internationales. Des manifestations liées au financement sont organisées, y compris avec les investisseurs privés et institutionnels dans les forêts, les fonds d'investissement forestier et organisations de gestion des investissements forestiers (TIMO).

Produit 9: Transfert de technologie

Activité A9.1: Conférence régionale sur les bioénergies

Le Département des forêts de la FAO dispose d'un responsable dédié à la dendroénergie qui travaille en étroite collaboration avec ses collègues des bioénergies du Département de la gestion des ressources naturelles et des environnements. La FAO a organisé des manifestations et séminaires sur les bioénergies, par ex., en Amérique du Sud, en Europe de l'Est et dans la région de la CEI.

Activité A9.2: Atelier régional sur l'utilisation d'essences issues de plantations

Le responsable FAO des forêts plantées a par exemple organisé en collaboration avec l'OIBT et des partenaires locaux des manifestations régionales sur les forêts plantées, et la Conférence mondiale sur le teck. La FAO a régulièrement contribué à d'autres conférences internationales sur les forêts plantées.

Des membres du personnel de la FAO participent à l'évaluation des opportunités industrielles en Zambie, en combinaison avec la création d'emplois verts avec l'OMT et autres partenaires dans le cadre d'un Programme conjoint des NU. Nous avons en outre démarré l'évaluation d'un centre de formation en Afrique australe (SADC) dans le but de moderniser leurs fonctions et programmes afin de mieux répondre aux exigences d'aujourd'hui (avec l'UNIDO). Ces activités seront en grande partie axées sur l'ajustement des formations pour faire face aux défis associés à la réorientation vers la transformation d'essences issues de plantations en Afrique.

6. Autres expériences et travaux en cours de la FAO qui sont pertinents

Études de perspectives et autres études pertinentes

- Situation des forêts du monde (SOFO 2010, 2012, 2014 avec les avantages socioéconomiques des forêts)
- FRA (Évaluation des ressources forestières mondiales) 2010 (version la plus récente)
- Sustainable Forest Industries: Opening Pathways to Low-carbon Economies (2013)
- Étude prospective régionale de la FAO: Afrique (à paraître en 2013-2014)
- OIBT/FAO: Raising the Standards: Monitoring the technical and environmental standards of tropical timber products in international markets
- FAO Forestry Paper 159: Impact of the global forest industry on atmospheric greenhouse gases
- Revue annuelle du marché des produits forestiers ONU-CEE/FAO (annuel), qui fournissent une mise à jour sur les politiques touchant au commerce du bois (y compris FLEGT, marchés publics, etc.).

Processus liés aux APV-FLEGT

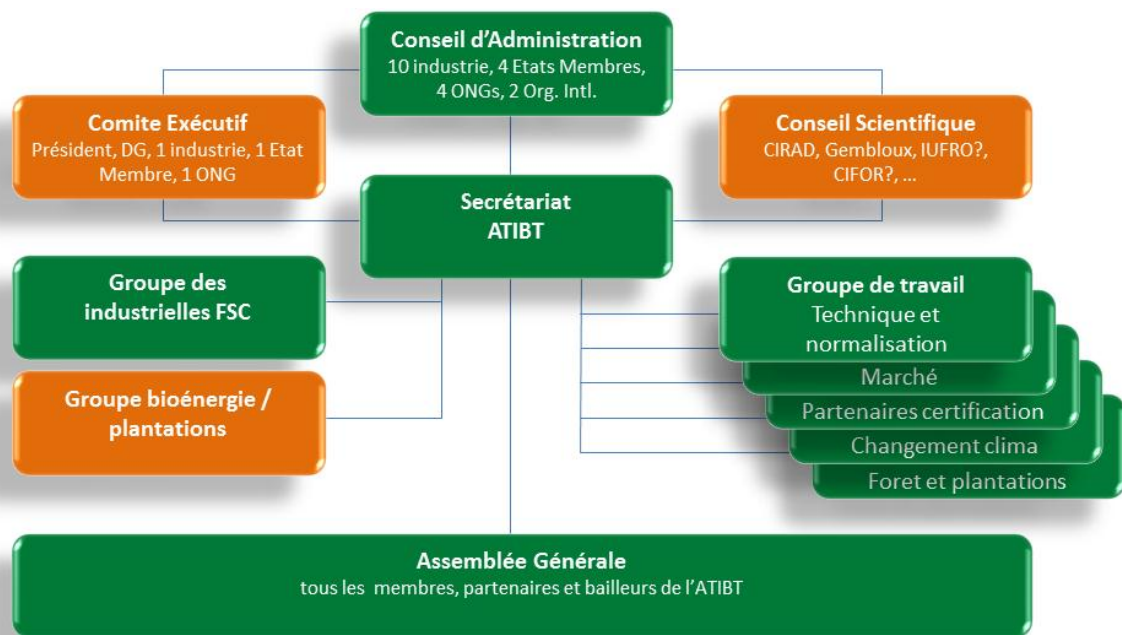
Le Département des forêts de la FAO est chargé de mettre en œuvre les Accords de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du FLEGT que financent l'UE ainsi que les Programmes FLEGT de l'UE et de la FAO. Le Département a appuyé plus de 100 projets liés au FLEGT dans 33 pays. La moitié de ces projets ont apporté un appui direct aux processus liés aux APV dans les pays signataires d'un APV en Afrique de l'Ouest et centrale dont le Libéria, le Ghana, le Cameroun, la République centrafricaine et la République du Congo. Le programme a également apporté un appui à des projets et au processus de négociation en République démocratique du Congo et s'apprête à appuyer le processus au Gabon. L'expérience du personnel de la FAO servirait de ressource pour assurer que l'approche du projet soit compatible avec les exigences des pays signataires d'un APV.

Avec l'aide du modèle de projection du marché mondial du bois de la FAO, il est possible de mener des études spécifiques pour examiner comment les évolutions des politiques (FLEGT, REDD+) autont des incidences sur le commerce international des produits forestiers. Au niveau microéconomique, les économistes forestiers de la FAO disposent de compétences analytiques et d'appréciation que l'on peut trouver dans nombre d'organisations, mais ils ont aussi l'expérience de les appliquer au secteur forestier des pays en développement en particulier. Il serait très difficile de trouver ailleurs cette combinaison de capacités en analyse et modélisation à l'échelon mondial associée à l'expérience analytique acquise dans quasiment chacun des pays africains membres de l'OIBT.

3. Profil de l'ATIBT

Contexte

- Nom de l'organisation: Association technique internationale des bois tropicaux.
- Adresse du siège: 6, Avenue de St Mandé, 75012 Paris, France.
- Année de fondation: 1951 avec l'appui de la FAO et de l'OCDE.
- Statut institutionnel: Fédération industrielle (ONG basée en France) en passe de devenir une organisation internationale fondée sur un traité international ratifié par ses États membres.
- Déclaration de mission (provisoire, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration): L'ATIBT appuie le développement du secteur des bois tropicaux d'origine durable et le commerce associé qui soit économique viable, socialement équitable et contribue à la conservation des écosystèmes forestiers.
- Domaines d'expertise: i) accès au marché des produits bois certifiés; ii) industrialisation dans les pays producteurs; iii) gestion responsable des forêts.
- Organigramme:



- **Liste des principaux projets ou études menés au cours des trois dernières années, avec mention, le cas échéant, des organismes bailleurs de fonds:**
 - **Renforcement des capacités des Conseils industriels dans divers pays africains, financé par la Commission européenne,**
 - **Appui aux processus des accords de partenariat volontaires (APV) dans divers pays africains et appui à l'application du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) de l'UE en Europe, financé par la Commission européenne, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), la FAO, l'Institut européen des forêts (EFI) et la Fédération européenne du négoce du bois (ETTF),**
 - **Favoriser l'emploi de la cogénération dans l'industrie du bois en Afrique centrale, financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM),**
 - **Favoriser la certification forestière, financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), la Banque allemande de développement (KfW) et l'Initiative néerlandaise pour le commerce durable (IDH),**
 - **Poursuite de l'élaboration de plans d'aménagement forestier, financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM),**
 - **Contribution aux processus de normalisation des bois tropicaux dans l'UE, avec le concours des cotisations des Membres de l'ATIBT,**
 - **Préparation d'un Livre blanc sur l'industrialisation du bois en Afrique, financé par la FAO et l'OIBT.**
- **Liste des projets et avant-projets soumis à l'OIBT: aucun.**

Budget

Budget annuel au cours des trois dernières années: 2 millions d'euros an.

Personnel

- **Effectif actuel: 2 employés titulaires d'un doctorat, 3 employés titulaires d'une maîtrise, 1 collaborateur administratif.**
- **Recrutements prévus en 2013: 6 spécialistes techniques principaux**

ANNEXE 12 RÉSUMÉ DES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS DU 45^E PANEL D'EXPERTS

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a pris acte de l'importance de cette proposition pour le développement du secteur forestier dans la Région africaine, en particulier pour la promotion du commerce et de la transformation du bois et des produits dérivés. Cette proposition régionale permettra aux pays africains de construire des réseaux solides en vue de résoudre leurs problèmes communs dans la réalisation de la gestion durable des forêts. La proposition donnera également les moyens de consolider les efforts qui ont été menés dans la région en vue d'apporter des solutions à ces problèmes. Le Panel a reconnu le caractère exhaustif des problématiques exposées dans la proposition. Par conséquent, il est fortement recommandé de se référer au Manuel OIBT de formulation des projets pour certains aspects élaborés dans la recommandation spécifique ci-dessous. Le Panel a réalisé l'importance que les pays participants et des collaborateurs fiables s'engagent à assurer l'exécution du projet jusqu'à son aboutissement. Cependant, l'une des principales préoccupations du Panel demeure la situation vague dans laquelle on se trouve s'agissant des homologues régionaux et nationaux devant être recrutés pour exécuter ce projet. Cependant, une des principales préoccupations du Panel d'experts reste l'imprécision de la situation des homologues régionaux et nationaux dans l'exécution du projet.

B) Recommandations spécifiques

<u>No.</u>	<u>Recommandations du 45^e Panel d'experts de l'OIBT</u>	<u>Modifications</u>	<u>Pages</u>
<u>1</u>	<u>À la section 1.1 «Origine», ajouter la discussion sur les efforts qui ont été déployés dans les pays africains membres de l'OIBT pour développer le commerce intra-africain du bois et les transformations secondaires.</u>	<u>La discussion sur les efforts a été ajoutée.</u>	<u>1</u>
<u>2</u>	<u>À la section 1.3 Zone ciblée, nommer les pays sélectionnés pour les activités pilotes et ajouter des informations de tous les pays, tandis que trois nouveaux pays membres africains sont absents, et expliquer la stratégie de fonctionnement dans l'exécution du projet au niveau régional, au regard des homologues concernés.</u>	<u>Les pays provisoirement sélectionnés pour les activités pilotes ont été nommés. Les informations sur les trois pays membres africains ont été incluses dans les annexes 4, 5 et 6.</u>	<u>4-5 70, 73, 75-76, 78-79</u>
<u>3</u>	<u>À la section 1.4 Résultats attendus à l'issue du projet, réviser les paragraphes par produisant des énoncés concrets, davantage axés sur le sujet.</u>	<u>Dans la section 1.4, le paragraphe «Acquis escomptés» a été révisé en conséquence.</u>	<u>5</u>
<u>4</u>	<u>Dans l'analyse des parties prenantes section 2.1.2, ajouter des établissements de formation locaux.</u>	<u>Dans l'analyse des parties prenantes, la discussion sur les établissements de formation a été ajoutée. Leur rôle a également été expliqué dans la section 4.1.1.</u>	<u>7</u>
<u>5</u>	<u>Dans l'analyse du problème à la section 2.1.3 et articles pertinents, éviter les énoncés à valeur purement indicative et ajouter plutôt des activités spécifiques concrètes, le budget, les parties impliquées, etc.</u>	<u>Dans la section 2.1.3, l'analyse du problème et les articles pertinents ont été révisés pour y ajouter des activités spécifiques concrètes, le budget et les parties impliquées.</u>	<u>9-10, 15, 25, 27-30, 52</u>

<u>6</u>	<u>Reformuler les produits et les activités en pleine concordance avec l'arbre des objectifs.</u>	<u>Dans un souci de cohérence, l'arbre des objectifs et l'arbre du problème ont été révisés pour être en pleine concordance avec les produits et activités. Le texte correspondant dans la section 2.1.3 a été révisé.</u>	<u>11-12, 15</u>
<u>7</u>	<u>Réviser les hypothèses clés ambitieuses présentées dans la grille du cadre logique, en particulier les hypothèses relatives à l'objectif de développement et aux objectifs spécifiques.</u>	<u>Les hypothèses clés ont été révisées dans la Grille du cadre logique.</u>	<u>16-19</u>
<u>8</u>	<u>À la section 3.2 «Démarches et méthodes de mise en oeuvre», éviter les doubles emplois et les paragraphes qui répètent ceux de la section 2.1.3 «Analyse du problème».</u>	<u>Le texte des sections 2.1.3 et 3.2 a été révisé afin d'éviter les doubles emplois et les redondances avec d'autres parties du document.</u>	<u>13-15, 25-30</u>
<u>9</u>	<u>Remanier le budget pour assurer un équilibre dans les provisions au personnel, aux activités et aux biens d'équipement. La priorité doit être donnée aux dépenses liées à une activité. Expliquer en détail les provisions budgétaires affectées au personnel.</u>	<u>Le budget a été remanié pour assurer un meilleur équilibre dans les provisions au personnel, aux activités et aux biens d'équipement. La priorité a été donnée aux dépenses liées à une activité. Les provisions budgétaires affectées au personnel ont été expliquées. Un nouveau tableau 7 a été inclus dans le budget du projet par produit activité et rubrique.</u>	<u>22-23, 31, 33-52</u>
<u>10</u>	<u>À la section 4.1.1 «Agence d'exécution et partenaires», élaborer les profils de l'OIBT et de ses collaborateurs dans la région et expliquer leurs rôles dans la mise en oeuvre du projet, et fournir des preuves de leur aval à cette proposition.</u>	<u>Les profils de l'OIBT, des partenaires clés et collaborateurs et leur rôle dans la mise en oeuvre ont été expliqués. Les profils ont été ajoutés en annexe 11, y compris les lettres d'avalisation de la proposition de projet. Les rôles des partenaires ont été expliqués dans la section 4.1.1.</u>	<u>55-56 91-96</u>
<u>11</u>	<u>Réviser la section 4.3.2 «Intégration des enseignements du projet», en la rendant pleinement conforme au Manuel de l'OIBT.</u>	<u>La section 4.3.2 a été étoffée pour y ajouter des explications sur le cadre d'intégration des enseignements du projet et les explications sur la valeur et l'innovation du projet au sens large. Les modifications correspondantes ont également été ajoutées dans la Grille du cadre logique (tableau 2).</u>	<u>58-59</u>
<u>12</u>	<u>Ajouter les mandats du personnel de l'Agence d'exécution, des principaux experts, des consultants et des sous-traitants.</u>	<u>Les résumés des mandats du personnel de l'Agence d'exécution, des principaux experts, consultants et sous-traitants ont été ajoutés en annexe 10. Les mandats détaillés seront élaborés durant la phase de lancement du projet.</u>	<u>56, 87-90</u>

<u>13</u>	<u>Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau l'évaluation d'ensemble et les recommandations du 45^e Panel et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte (caractères gras et soulignements).</u>	<u>Il s'agit de l'annexe requise.</u>	<u>97-98</u>
-----------	---	---------------------------------------	--------------

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
